



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8451^e séance

Vendredi 25 janvier 2019, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Vargas Maldonado/M. Cortorreal (République dominicaine)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Maas
Belgique	M. Reynders
Chine	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Gueguen
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Indonésie	M ^{me} Marsudi
Koweït	Le cheik Al Sabah
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Kurtyka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Lord Ahmad

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 2 janvier 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/1)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales

Lettre datée du 2 janvier 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/1)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Algérie, Arménie, Australie, Bangladesh, Barbade, Belize, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Finlande, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liechtenstein, Maldives, Maroc, Mexique, Nauru, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République islamique d'Iran, République de Corée, Roumanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Slovaquie, Somalie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Turquie, Tuvalu, Uruguay et Viet Nam.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix; M. Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement; M. Pavel Kabat, scientifique en chef de l'Organisation météorologique mondiale; et M^{me} Lindsay Getschel, assistante de recherche auprès du Programme de sécurité environnementale du Stimson Center.

M. Achim Steiner participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Davos, en Suisse.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : M. Antonio Parenti, Ministre conseiller de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; M^{me} Fatima Kyari Mohammed,

Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et M. Robert Mardini, Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/1, qui contient une lettre datée du 2 janvier 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Rosemary DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Je remercie le Gouvernement de la République dominicaine d'avoir convoqué ce débat public opportun.

Les risques liés aux catastrophes climatiques ne relèvent pas d'un avenir lointain. Ils sont déjà une réalité pour des millions de personnes dans le monde – et ils ne sont pas près de disparaître. Un rapport publié en octobre dernier par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoyait davantage d'épisodes de canicule et de pluies abondantes, une élévation du niveau de la mer et des dégâts agricoles plus lourds. Ces tendances présentent un risque pour la sécurité du monde entier. Néanmoins, leurs conséquences se font principalement sentir dans les régions déjà vulnérables, où les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes aggravent les griefs et les menaces existants.

La relation qui unit les risques liés au climat et les conflits est complexe et rejoint souvent des facteurs politiques, sociaux, économiques et démographiques. La hausse du niveau des mers compte parmi les incidences primaires évidentes des changements climatiques, et elle menace en définitive l'existence même des communautés côtières et des petits États insulaires. Les événements météorologiques extrêmes sont une autre de ces

conséquences. En un mois, les ouragans Irma, Harvey et Maria ont déplacé quelque 3 millions de personnes sur la côte atlantique des Amériques et des Caraïbes. Ce sont les petits États insulaires en développement de la région qui en ont ressenti les pires effets. Depuis le tremblement de terre dévastateur de 2010, Haïti, par exemple, a été frappé par une série de catastrophes liées au climat qui a contribué à l'instabilité et à une crise humanitaire prolongée.

Les changements climatiques affectent la paix et la sécurité de manière qui, pour être indirecte, n'en est pas moins grave. Ainsi, au Sahel et au Soudan, les changements climatiques ont intensifié la concurrence autour de ressources foncières, fourragères et hydriques en baisse, ce qui a attisé les tensions entre éleveurs et agriculteurs. Dans le bassin du lac Tchad, les changements climatiques contribuent au caractère imprévisible des régimes pluviométriques, ce qui fait obstacle aux moyens de subsistance traditionnels, aggrave l'exclusion socioéconomique et abaisse le coût d'opportunité lié à l'adhésion aux groupes armés.

Les déplacements liés au climat sont également devenus un problème sérieux. La fréquence et la durée plus longue des sécheresses en Somalie ont été un des principaux facteurs du déplacement de plus de 2,6 millions de personnes, lequel a accru les tensions locales, ainsi que la traite des personnes, l'exploitation des enfants et le recrutement par les groupes armés.

Pour le Conseil de sécurité, il ne s'agit pas d'une information nouvelle. Ces derniers mois, le Conseil a pris acte de l'incidence délétère des changements climatiques, entre autres facteurs, sur la stabilité du Mali, de la Somalie, de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, de l'Afrique centrale et du Soudan. Pour sa part, le Secrétaire général a formulé une vision d'ensemble de la prévention et s'est fixé comme priorité d'améliorer notre capacité à remédier aux tensions et chocs de plus grande envergure, susceptibles d'exacerber les crises et de conduire à des conflits violents.

Dans l'ensemble du système des Nations Unies, les efforts s'intensifient pour tirer parti des capacités en place et affûter les interventions. Par exemple, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel travaille en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour analyser les risques liés au climat dans la région et pour élaborer conjointement des stratégies régionales de prévention.

Ces approches régionales sont également appliquées en Asie centrale, où la coopération régionale contribue aux progrès dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières au moyen de consultations régulières entre les pays d'Asie centrale, avec l'appui du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive. Dans les contextes nationaux, nos missions mettent également au point des interventions pour faire face aux conséquences des changements climatiques. En Somalie, l'ONU est en train de créer un programme efficace de lutte contre la sécheresse.

À l'avenir, l'ONU investira dans un certain nombre d'initiatives.

Premièrement, nous sommes en train de renforcer nos capacités analytiques. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec des professionnels de l'ONU et de l'extérieur, sont en train d'élaborer un cadre intégré d'évaluation des risques pour analyser les risques sécuritaires liés au climat. En outre, en réponse à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/PRST/2011/15, qui demande des informations plus contextualisées concernant les répercussions des changements climatiques sur la sécurité, l'ONU s'emploie à faire en sorte que cette analyse soit davantage prise en compte dans les rapports qui nous sont demandés.

Deuxièmement, l'ONU cherche à étoffer les éléments factuels pour appuyer la mise au point de stratégies de prévention et de gestion des risques climatiques sur le terrain. Nous invitons les États Membres et les autres acteurs intéressés à entreprendre conjointement un examen des bonnes pratiques qui informera ces travaux.

Troisièmement, nous sommes en train de renforcer les partenariats pour mettre les capacités existantes à disposition des États Membres, des organisations régionales, de la société civile et des chercheurs de plus en plus nombreux dans ce domaine. La lutte contre les effets des changements climatiques sur la sécurité est une tâche collective qui exige une mobilisation collective.

Le principal pour nous tous est de reconnaître que nous devons traduire nos paroles par des actes. Les grandes armées et les entreprises majeures reconnaissent depuis longtemps la nécessité de se préparer à affronter les risques liés au climat, percevant à juste titre les changements climatiques comme un multiplicateur

de risque. Nous ne pouvons rester en arrière. Nous devons agir maintenant, avec un sentiment d'urgence et la volonté de placer les populations, en particulier les plus marginalisées et les plus vulnérables, au centre de nos efforts. Compte tenu de la responsabilité et du rôle fondamentaux du Conseil de sécurité, j'estime que la tenue du présent débat est encourageante. Elle témoigne de notre volonté de parvenir à une compréhension commune de l'incidence que les menaces à la sécurité liées aux changements climatiques ont sur la paix et la sécurité internationales. À cet égard, je remercie une fois de plus la République dominicaine de nous avoir réunis sur ce sujet.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Steiner.

M. Steiner (*parle en anglais*) : Je commence en présentant mes excuses car, du fait de problèmes techniques, il est impossible d'établir une connexion vidéo. Je limiterai donc ma déclaration à un bref aperçu des principales remarques que je souhaitais présenter au Conseil de sécurité et je transmettrai le texte intégral de ma déclaration en temps voulu.

Je tiens tout d'abord à remercier la République dominicaine et vous, Monsieur le Président, en votre qualité de Ministre des relations extérieures, d'avoir appelé une fois de plus l'attention du Conseil sur les incidences des catastrophes liées au climat pour la paix et la sécurité internationales à l'occasion du présent débat. Je m'associe par ailleurs à ma collègue Rosemary DiCarlo et aux autres intervenants en exprimant l'espoir, d'une part, que les réflexions que nous partagerons aujourd'hui avec le Conseil établiront les liens qu'il est en train d'examiner, et, d'autre part, qu'elles attireront de nouveau son attention sur le sentiment d'urgence avec lequel le monde doit se pencher sur cette question.

Pris individuellement, les catastrophes, les conflits et l'insécurité liés au climat menacent la sécurité humaine et le développement. Des exemples seront présentés aujourd'hui. Toutefois, la convergence de ces facteurs peut avoir des conséquences catastrophiques pour les populations et les sociétés. Il est révélateur que cette semaine, le Forum économique mondial ait publié son *Global Risks Report 2018*, dans lequel il identifie l'incidence des phénomènes météorologiques extrêmes et l'absence de mesures concrètes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques comme les deux principales menaces mondiales actuelles, bien

avant la cybersécurité, le vol de données et d'autres phénomènes de cette nature qui posent des menaces à l'économie mondiale et à la sécurité internationale.

Comme le savent tous les membres du Conseil, les changements climatiques multiplient les risques. Ils aggravent une situation déjà fragile, notamment dans les pays en proie à des conflits, où les communautés n'ont pas suffisamment de capacités pour absorber des chocs supplémentaires. Dans un rapport récent, nos collègues de la Banque mondiale ont également souligné que, faute de mesures urgentes pour faire face aux dérèglements climatiques, plus de 140 millions de personnes en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine pourraient migrer à l'intérieur de leur pays d'ici à 2050, aggravant ainsi considérablement les problèmes auxquels sont déjà confrontées les communautés vulnérables dans les villes.

Dans le contexte de nos activités sur le terrain en tant que Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nous observons la manière dont les changements climatiques alimentent l'insécurité, et de plus en plus souvent les conflits. Par exemple, dans le cas de phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, nous avons déjà remarqué que le nombre de victimes des conflits opposant les populations pastorales aux sédentaires en Afrique de l'Ouest est plus élevé que le nombre de victimes de l'extrême violence liée aux événements politiques. Ce sont des faits profondément troublants qui montrent que nous ne sommes pas à la hauteur du problème. Je vais très brièvement présenter trois thèmes majeurs qui ont émergé.

Premièrement, les preuves scientifiques que vient de mentionner ma collègue Rosemary DiCarlo sont de plus en plus claires, à la fois en ce qui concerne la nature et la portée des incidences et les liens entre les changements climatiques et les répercussions qu'ils ont non seulement dans l'atmosphère, mais également dans la biosphère. Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat prévoit une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les sécheresses, les inondations, la montée du niveau des mers, entre autres, et ces problèmes posent clairement une menace pour les communautés du monde entier, mais plus particulièrement et avant tout pour les plus pauvres et les communautés côtières dans les petits États insulaires en développement.

Mais il importe également de souligner que les preuves empiriques concernant les mesures à prendre pour lutter contre ces menaces sont de plus en plus

claires. Les contributions nationales que tous les pays se sont engagés à verser à Paris constituent non seulement des plans d'action, mais également des cartes des risques identifiés par chaque pays en ce qui concerne la lutte contre les menaces futures à sa sécurité, à son bien-être économique et à son développement. Le cas de l'Iraq est intéressant. Le plan d'action qu'a apporté l'Iraq à l'Accord de Paris sur les changements climatiques est axé sur le lien entre le climat et la sécurité, qui englobe la généralisation de la prise en compte des risques climatiques, la restauration des écosystèmes et des options solaires pour le relèvement dans les zones nouvellement libérées.

Ma deuxième observation majeure est que notre capacité à lutter contre ces menaces et leurs effets sur la sécurité humaine exige de mettre au point un programme efficace et intégré en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe, la consolidation de la paix et de nombreuses autres initiatives de développement, notamment la relance de nos économies, et, par conséquent, la réduction des émissions. L'intégration des efforts de lutte contre les changements climatiques, l'anticipation des catastrophes naturelles et les interventions face à ces catastrophes représentent la bonne approche. Les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous permettent de cumuler plusieurs mesures qui peuvent avoir un effet profond. Ces mesures englobent l'optimisation de solutions naturelles à l'échelle des problèmes. L'exploitation durable des terres et la gestion durable des forêts sont des moyens puissants et économiques de réduire les émissions de gaz à effet de serre, réduisent la menace pour les moyens de subsistance et fournissent aux économies rurales, en particulier, des possibilités de gérer ce problème.

Ma troisième observation est que tout en nous attaquant aux deux premiers problèmes, il est crucial de reconnaître que des populations sont déjà menacées aujourd'hui par les effets des changements climatiques. En conséquence, il est urgent d'investir dans l'adaptation et la résilience pour renforcer notre action. Même si nous limitons les émissions pour limiter l'augmentation des températures mondiales à 1,5 °C, des millions de personnes sont déjà exposées aux problèmes et aux risques que posent les changements climatiques. Il est donc essentiel de mettre fortement l'accent sur l'adaptation et la gestion des risques de catastrophe. Je vais citer deux ou trois exemples des activités que nous menons dans le monde pour illustrer la manière dont nous tentons d'aider les pays à affronter ce problème.

Je tiens également à souligner qu'aujourd'hui, le PNUD travaille sur des centaines de projets dans 140 pays, qu'il aide à définir leurs priorités en matière d'atténuation et d'adaptation.

Aux Maldives, la montée du niveau des mers menace l'approvisionnement en eau potable. Le Gouvernement maldivien et le PNUD ont créé un système pilote novateur de gestion intégrée des eaux sur trois îles. J'ai le plaisir d'annoncer que grâce à la réussite de ce projet pilote, le Fonds vert pour le climat est en train de mobiliser des financements pour renforcer le système de gestion intégrée des eaux sur 45 îles, permettant ainsi d'approvisionner un quart de la population maldivienne avec un mélange d'eau de source et d'eau de pluie.

Mon deuxième exemple porte sur les Caraïbes. Pour des raisons évidentes, en partenariat avec quatre des principales compagnies d'assurance de la région, le PNUD aide les gouvernements à élaborer des initiatives pour faciliter le transfert au secteur privé des risques financiers de foyers vulnérables face aux aléas climatiques. Cette initiative permettra de multiplier le nombre de personnes assurées dans les Caraïbes, en faisant fond sur le travail de reconstruction entrepris dans la région.

À titre de dernier exemple, en République dominicaine, le Gouvernement, en partenariat avec le PNUD, a mis au point un index de vulnérabilité face aux chocs climatiques – le premier au monde – pour mesurer la vulnérabilité des foyers face aux ouragans, aux tempêtes et autres phénomènes climatiques. Cet index est utilisé non seulement dans le contexte des systèmes politiques de protection sociale, mais également en tant que moyen d'anticiper les risques de catastrophe et de prévoir les interventions. Il s'agit d'un très bon exemple, d'autant que c'est la République dominicaine qui, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, nous a réunis sur cette question critique aujourd'hui.

Je termine cette brève présentation en invitant vivement tous les participants à réfléchir à la façon dont le monde voit désormais les risques climatiques et dont il évalue la menace qu'ils posent pour l'avenir non seulement de nos économies mais aussi de notre sécurité humaine et nationale. En fin de compte, cela devient également un défi qui transcende les frontières et concerne la manière dont nous pouvons envisager l'avenir.

Je remercie le Conseil de m'avoir donné cette occasion de prendre la parole par téléphone, et, une fois

encore, je m'excuse de ne pas avoir pu participer à la présente séance en personne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Steiner de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Kabat.

M. Kabat (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui un exposé au Conseil au nom du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'autorité du système des Nations Unies en matière de météorologie, de climat et d'eau. L'OMM compte 192 États membres et territoires, avec des représentants des services météorologiques et hydrologiques nationaux dans le monde entier.

Comme l'a déjà indiqué mon collègue Achim Steiner, le Forum économique mondial, qui se tient cette semaine à Davos, vient de publier son rapport annuel *Global Risks Report 2019*. Le rapport indique une fois de plus que les phénomènes météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles, les changements climatiques et les crises hydriques sont les quatre premières menaces existentielles dans le monde. Ces phénomènes montrent d'importants liens avec les autres chocs et impacts qui agissent sur la paix et la sécurité et le développement durable.

Cette étude souligne une nouvelle fois l'importance cruciale des activités de base de l'OMM, et les alertes rapides sont au cœur de cette action : les alertes rapides pour empêcher les risques naturels de se transformer en catastrophes naturelles et les alertes rapides sur les changements climatiques, qui ont été lancées il y a exactement 40 ans, à la Conférence mondiale sur le climat, organisée par l'OMM en 1979.

Les concentrations moyennes mondiales de gaz à effet de serre provenant du dioxyde de carbone ont atteint 405 parties par million en 2017 et continuent d'augmenter pour atteindre des niveaux records en 2018-2019. La dernière fois que notre Terre a connu une concentration de dioxyde de carbone comparable, c'était il y a 3 à 5 millions d'années, lorsque la température était de 2 à 3 degrés plus élevée et le niveau de la mer 10 à 20 mètres plus haut qu'aujourd'hui. La Déclaration provisoire de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2018 a montré que les quatre dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées, avec de nombreux phénomènes météorologiques extrêmes caractéristiques des changements climatiques. Les 20 années les plus chaudes de l'histoire ont été enregistrées au cours des 22 dernières années. La

température moyenne mondiale est supérieure de près d'1 degré à celle de l'ère préindustrielle.

En ce qui concerne les menaces climatiques extrêmes, l'année 2017 a vu la saison des ouragans de l'Atlantique la plus dévastatrice et la plus coûteuse de l'histoire, avec des pertes s'élevant à plus de 282 milliards de dollars et d'importantes répercussions socioéconomiques ainsi que des retombées sur le produit intérieur brut (PIB) pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes, en raison d'ouragans majeurs tels que Maria, Irma et Harvey. La Banque mondiale estime le total des dommages et pertes causés par l'ouragan Maria à la Dominique à 1,3 milliard de dollars, soit 224 % de son PIB. Environ 99,7 % des dommages causés au cours de la saison ont été dus aux trois principaux ouragans qui se sont produits, à savoir Harvey, Irma et Maria. Un autre ouragan notable, Nate, a été la pire catastrophe naturelle de l'histoire du Costa Rica. Cette saison a également été l'une des six années seulement au cours desquelles plusieurs ouragans de catégorie 5 ont été enregistrés.

En août 2018, l'État du Kerala, dans le sud-ouest de l'Inde, a subi les pires inondations depuis les années 20, entraînant le déplacement de plus de 1,4 million de personnes et touchant plus de 5,4 millions d'autres. De nombreuses régions de l'ouest du Japon ont connu des inondations destructrices à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, tuant pas moins de 230 personnes et détruisant des milliers de maisons. Les inondations ont touché de nombreuses régions de l'Afrique de l'Est en mars et en avril, notamment le Kenya et la Somalie, qui avaient déjà subi une grave sécheresse, ainsi que l'Éthiopie et le nord et le centre de la Tanzanie. Sur les 17,7 millions de déplacés surveillés par l'Organisation internationale pour les migrations, 2,3 millions de personnes ont été déplacées en raison de catastrophes liées à des phénomènes météorologiques et climatiques, selon les chiffres arrêtés en septembre 2018. En Somalie, quelque 642 000 nouveaux déplacements ont été enregistrés entre janvier et juillet 2018 par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les inondations étant la principale cause de déplacement, suivies par la sécheresse et le conflit.

Les recherches effectuées par l'OMM, ses partenaires et son réseau de scientifiques montrent que l'élévation du niveau de la mer s'accélère, de même que la fonte des calottes glaciaires polaires, ce qui constitue une menace existentielle croissante pour les petits États insulaires en développement. Le rétrécissement

de la glace de l'océan Arctique pèse non seulement sur l'environnement local et sur les peuples autochtones, mais influence également les régimes météorologiques dans les régions peuplées du monde. La fonte des glaciers se poursuit de manière effrénée, avec des répercussions à court terme, notamment des inondations de plus en plus nombreuses et une menace à long terme pour l'approvisionnement en eau de plusieurs millions de personnes. La quantité de chaleur absorbée par les océans a également atteint des niveaux records, avec des conséquences profondes et durables pour la vie marine, les récifs coralliens et la sécurité alimentaire.

Les changements climatiques ont de nombreuses répercussions sur la sécurité : ils réduisent à néant les progrès réalisés en matière de nutrition et d'accès à la nourriture; ils accroissent le risque d'incendies de forêt et exacerbent les problèmes liés à la qualité de l'air; en outre, ils accroissent le risque de conflits liés à l'eau, entraînant davantage de déplacements et de migrations. C'est pourquoi ils sont de plus en plus considérés comme une menace à la sécurité nationale.

Aujourd'hui, c'est la première fois dans l'histoire que l'OMM, en tant qu'organisme des Nations Unies, présente officiellement un exposé dans la salle du Conseil de sécurité sur des questions climatiques et relatives aux phénomènes météorologiques extrêmes. Nous espérons que cela favorisera une collaboration plus étroite et permettra de mettre en place des mécanismes pour de futures séances d'information entre les membres du Conseil de sécurité et les organismes des Nations Unies, notamment l'OMM, ce qui permettra de fournir des informations fiables pour la prise de décision et d'appuyer les activités diplomatiques du Conseil dans les domaines appropriés pour la compréhension et l'analyse des menaces qui pèsent sur la paix et sur la sécurité.

L'OMM renforce son appui au Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises par l'intermédiaire d'un coordonnateur *ad hoc* au Siège, chargé de fournir des informations éclairées et d'aider les dirigeants de l'ONU à prendre des décisions stratégiques en connaissance de cause. Cela est essentiel étant donné que les phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes, tels que les inondations, les sécheresses et les cyclones tropicaux, sapent les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, comme nous ne cessons de le constater, avec les conséquences tragiques que l'on sait.

L'OMM est déterminée à fournir des données scientifiques de pointe au Sommet sur le climat

convoqué par le Secrétaire général, qui se tiendra en septembre, et à aider les États Membres à prendre des mesures climatiques fondées sur des données factuelles. Pour relever les défis et promouvoir les objectifs de la communauté internationale, il faut un nouveau modèle politique et en matière d'investissement afin de mettre en place une nouvelle génération de services de prévisions hydroclimatiques et d'alerte rapide. Cela doit devenir une composante de l'infrastructure de base d'un pays, de la même manière que les routes et les ponts. Nous devons considérer cela comme une nécessité, non comme quelque chose qu'il serait simplement utile d'avoir.

Pour l'OMM, c'est un honneur d'aider les États Membres et le Conseil de sécurité à disposer d'informations de première qualité sur les menaces à la paix et à la sécurité liées à la météorologie, au climat, à l'eau et à l'environnement. Nous remercions une fois de plus la présidence dominicaine du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat et de nous avoir donné la possibilité de prendre la parole dans la salle du Conseil ce matin.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Kabat de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Getschel.

M^{me} Getschel (*parle en anglais*) : C'est un honneur de prendre la parole au Conseil de sécurité, et je remercie la République dominicaine d'avoir organisé le présent débat.

Je suis ici en tant que jeune pour exiger que des mesures soient prises, car c'est ma génération et celles qui me suivront qui subiront les conséquences des changements climatiques. Nous sommes déterminés à trouver des solutions à ce problème pour que nous puissions vivre dans un monde plus sûr, plus pacifique et plus prospère.

Je présenterai trois mesures concrètes que le Conseil de sécurité peut prendre pour atténuer les incidences des changements climatiques sur la sécurité.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit adopter un projet de résolution qui reconnaisse officiellement les changements climatiques comme une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Deuxièmement, les missions déployées par l'ONU doivent évaluer quelles seront les incidences des changements climatiques sur la jeunesse locale

et la manière dont les jeunes peuvent être associés au renforcement de la résilience et de la viabilité.

Et, troisièmement, les missions déployées par l'ONU doivent passer progressivement à l'utilisation d'une énergie propre sur le terrain, ce qui contribuera à atténuer les changements climatiques et à édifier des communautés plus durables.

Le Conseil de sécurité aurait dû depuis longtemps adopter un projet de résolution reconnaissant officiellement la menace que les changements climatiques font peser sur la sécurité. Je félicite le Conseil d'examiner les incidences des changements climatiques sur la sécurité, mais 10 ans se sont écoulés depuis son premier débat sur cette question, et aucune résolution affirmant que les changements climatiques constituent une menace à la paix et la sécurité internationales n'a été adoptée.

Il est incontestable que les changements climatiques sont une question de sécurité. Au Stimson Center, un institut international de recherches sur les politiques en matière de sécurité situé à Washington, où je travaille, nous menons des travaux de recherche innovants sur la manière dont les vulnérabilités sociales et économiques, la mauvaise gouvernance, la migration et la raréfaction des ressources halieutiques affectent la stabilité des villes côtières. En superposant ces facteurs, nous identifions les lieux les plus vulnérables au risque d'instabilité du fait des changements climatiques, l'objectif étant de mieux cibler les politiques, les investissements et l'aide.

Il est clair pour toutes les personnes ici présentes que les changements climatiques constituent une menace pour la sécurité. Nous savons aujourd'hui que 18 millions de personnes ont été déplacées pour la seule année 2017 du fait de la sécheresse, des inondations, des tempêtes et des vagues de chaleur. Comme nous l'avons vu lors des dernières saisons des ouragans dans l'Atlantique, qui ont ravagé les Caraïbes et le golfe du Mexique, les gouvernements locaux ne peuvent tout simplement pas faire face à des phénomènes météorologiques de plus en plus graves et de plus en plus fréquents. Lorsque les gouvernements locaux ne peuvent pas fournir les services de base à leurs populations, le résultat est le déplacement, la pauvreté, l'instabilité politique et la violence. Les changements climatiques affectent aussi la sécurité alimentaire et économique de millions de personnes. L'on s'accorde de plus en plus à dire que les sécheresses de plus en plus longues et de plus en plus extrêmes en Afrique et au Moyen-Orient sont liées aux

conflits qui s'y déroulent. Et, à mesure que les océans se réchauffent et que les écosystèmes marins changent, les communautés côtières, en particulier dans les pays insulaires, perdront leurs sources d'alimentation et les moyens de subsistance dont elles dépendent depuis des générations.

En d'autres termes, du fait des changements climatiques, les populations se sentent moins en sécurité et sont contraintes de quitter leurs foyers et d'abandonner leurs moyens de subsistance car elles n'ont plus accès à leurs sources de revenus et d'alimentation, et parce qu'elles ne peuvent plus maintenir leurs modes de vie. Cela affecte clairement la stabilité politique et sociale. Plus important encore, les jeunes sont particulièrement vulnérables, soit du fait du trafic de personnes, du chômage, de la pauvreté, ou soit parce qu'ils ne savent tout simplement pas d'où viendra leur prochain repas.

Tandis que l'ONU a intégré la question des changements climatiques dans les mandats des missions, comme en Somalie, au Darfour, au Mali, en République centrafricaine et dans la région du lac Tchad, une résolution du Conseil de sécurité qui reconnaît les effets des changements climatiques sur la sécurité doit également exiger que la sensibilité au climat soit intégrée dans les mandats de toutes les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales.

La prochaine mesure que doit prendre le Conseil de sécurité sera de reconnaître l'effet disproportionné des changements climatiques sur les jeunes, ainsi que le rôle unique que ces derniers peuvent jouer en tant qu'innovateurs qui apportent de nouvelles idées pour remédier à ce problème mondial. Le Conseil de sécurité doit demander aux Représentants spéciaux du Secrétaire général de chaque mission déployée d'évaluer les effets des changements climatiques sur la jeunesse locale, notamment les déplacements, le chômage, la sécurité alimentaire et l'adhésion aux groupes armés – les insécurités, nous le savons, alimentent constamment les conflits. Les Représentants spéciaux doivent informer le Conseil de sécurité de leurs conclusions. Ces évaluations feraient office de mécanisme d'alerte rapide pour appeler l'attention du Conseil sur les régions où les changements climatiques entravent la capacité des missions des Nations Unies de mener leurs activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Les missions déployées doivent aussi associer les jeunes à la recherche de solutions pour renforcer la résilience de leurs communautés face aux changements climatiques. Je voudrais citer l'exemple de Johan

Dujon, jeune Saint-Lucien qui, observant comment une marée d'algues marines nuisibles provoquée par les changements climatiques a compromis l'industrie locale de la pêche, a créé un engrais à partir de ces algues rejetées par la mer, renforçant ainsi la résilience des pêcheurs locaux aux changements climatiques et améliorant le jardinage et l'agriculture au niveau local. Grâce à l'entreprise qu'il a créée, M. Dujon a, en trois ans, débarrassé les côtes de Sainte-Lucie de près de 300 tonnes d'algues. On a besoin d'autres solutions novatrices comme celle-ci pour remédier aux effets des changements climatiques dans le monde, et l'ONU et sa nouvelle stratégie pour la jeunesse peuvent servir de plateforme où les jeunes peuvent partager leurs idées et trouver appui à leurs initiatives.

Enfin, l'ONU doit s'en tenir à l'objectif longtermes déclaré par elle de réduire la dépendance des missions déployées sur le terrain à l'égard des combustibles fossiles. En réduisant l'empreinte carbone de ses missions déployées sur le terrain, l'ONU peut réduire la pollution générée par les gaz à effet de serre, tout en mettant en place une infrastructure viable dans les communautés qu'elle dessert. Grâce à l'énergie durable, l'ONU peut prévenir sa dépendance au marché des combustibles fossiles et bâtir une communauté plus autonome. Selon une étude sur l'environnement réalisée par le Département de l'appui aux missions, en 2017, les énergies renouvelables ont constitué moins de 1 % de la production d'électricité dans les missions déployées, ce qui signifie que ces dernières dépendent presque entièrement des combustibles fossiles, en particulier le diesel. Le Conseil de sécurité doit adopter une résolution par laquelle il s'engage à tirer 50 % de son électricité à partir d'énergies renouvelables d'ici à 2025 et à utiliser les rapports que lui présente régulièrement le Secrétaire général pour suivre les progrès accomplis.

Il est indéniable que les changements climatiques constituent une menace à la sécurité, tant par leurs effets directs que par le fait qu'ils sont un multiplicateur de risques. L'ONU et le Conseil de sécurité doivent tenir leurs promesses et agir maintenant pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter. Je suis, certes, encouragée par des cadres multilatéraux tels que l'Accord de Paris sur les changements climatiques, mais il reste encore beaucoup à faire. Ces engagements sont importants, mais ils ne suffisent pas si nous ne voulons pas que la hausse de la température mondiale aille au-delà de 1,5 degré Celsius.

Les jeunes doivent jouer un rôle central dans la recherche de solutions durables. Les quelques deux milliards de jeunes dans le monde ne peuvent pas se permettre le luxe de ne pas se soucier de ce problème. Et avec l'aide de l'ONU et de ses États Membres, nous trouverons des solutions – sinon c'est nous, nos communautés et notre avenir qui en ferons les frais.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Getschel de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

Je donne la parole au Vice-Premier Ministre du Koweït

Le cheik. Al-Sabah (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Ministre des relations extérieures étrangères de la République dominicaine amie, S. E. M. Miguel Vargas Maldonado, de présider le présent débat public organisé sur le thème « Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales », pour rappeler à la communauté internationale la nécessité d'aider les États qui en subissent le plus les effets.

Je voudrais aussi remercier de leurs exposés M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix; M. Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement; M. Pavel Kabat, scientifique en chef de l'Organisation météorologique mondiale; et M^{me} Lindsay Getschel, assistante de recherche auprès du Programme de sécurité environnementale du Stimson Center.

La communauté internationale s'est beaucoup intéressée ces dernières années au phénomène des changements climatiques. De nombreuses conférences internationales ont été organisées pour étudier les meilleurs moyens d'en atténuer les effets. Tous ces efforts et initiatives de la communauté internationale ont abouti à l'Accord de Paris en 2015, une réalisation historique que nous devons tous nous engager à mettre en œuvre afin d'empêcher une plus grande dégradation de la planète. En effet, les études scientifiques publiées dernièrement confirment que cette dégradation va plus vite que les mesures que nous prenons pour protéger et préserver l'environnement.

Les effets néfastes des changements climatiques sont évidents et affectent des millions de personnes dans différentes régions du monde. L'insécurité alimentaire,

la rareté de l'eau et autres menaces à la santé de l'être humain et d'autres êtres vivants, les inondations, les tempêtes, la désertification, la hausse des températures et du niveau des mers et des océans sont telles qu'elles menacent l'existence même de nombre d'États insulaires du Pacifique. Ces réalités confirment que les changements climatiques sont un phénomène transfrontière et qu'aucun pays n'est à l'abri de ses effets.

Nous avons tous la responsabilité commune mais différenciée d'y faire face. Toutefois, la volonté politique, la coopération et la solidarité aux niveaux régional et international sont nécessaires pour que soient adoptées des mesures concrètes dans le cadre des instruments qui ont été adoptés pour faire face aux incidences de ce phénomène. Je pense notamment aux mesures qui permettraient de mettre en œuvre les principes et les buts énoncés dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), ainsi que dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques, afin de limiter l'élévation de la température à moins de 2 °C ou 1,5 °C, si possible, d'ici à 2020.

Nous sommes préoccupés par l'observation faite par OMM, à savoir que les températures mondiales ont connu une augmentation record en 2015, 2016 et 2017. Nous espérons que le sommet sur le climat dont le Secrétaire général a demandé qu'il soit convoqué en septembre permettra de faire des progrès, de mobiliser l'appui international nécessaire et de compléter les résultats obtenus à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à la fin de l'année dernière dans la ville de Katowice, en Pologne. Des accords importants ont été conclus à cette session de la Conférence pour promouvoir la transparence et l'échange d'informations en ce qui concerne les plans et les programmes visant à réduire les émissions et à accroître l'appui financier apporté aux pays en développement et aux pays les plus vulnérables face aux changements climatiques, afin de les aider à s'adapter, à prendre des mesures pour réduire l'incidence des catastrophes naturelles et à continuer de mettre en œuvre les directives relatives à l'Accord historique de Paris, qui entrera en vigueur en 2020.

Selon les estimations faites par l'ONU, les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques ne cessent d'augmenter. Elles représentent 77% des catastrophes naturelles survenues au cours des 20 dernières années. La communauté internationale se heurte à des défis considérables pour faire face aux

situations d'urgence causées par de ces catastrophes. Celles-ci coûtent la vie à 3 millions de personnes par an, font de nombreux blessés et plongent beaucoup d'autres dans la détresse, dont le nombre a atteint 1,4 milliard au cours des 20 dernières années.

Les changements climatiques font partie des causes profondes des défis et des difficultés auxquels l'Afrique est confrontée, notamment dans le bassin du lac Tchad et au Sahel. Ils exacerbent les difficultés socioéconomiques, ce qui alimente des conflits et des rivalités en raison de l'insuffisance des ressources et eu des conséquences sur la sécurité et la stabilité de cette région.

À l'instar de la communauté internationale, l'État du Koweït accorde la plus haute importance aux changements climatiques. La réalité, c'est que, comme d'autres pays, nous sommes touchés par les changements climatiques. C'est pour cette raison que mon pays, le Koweït, contribue aux efforts déployés par la communauté internationale pour remédier aux effets des changements climatiques. Nous n'avons ménagé aucun effort aux niveaux local, régional et international, en particulier depuis le début des négociations sur l'Accord de Paris historique, que nous avons ratifié. L'État du Koweït a privilégié les énergies renouvelables et la diversification des ressources énergétiques en exploitant l'énergie éolienne et solaire, ce qui permettra de répondre à 15% de nos besoins énergétiques d'ici à 2020. Le secteur pétrolier a également élaboré des stratégies de gestion des émissions de gaz à effet de serre en vue de leur réduction, dans le but d'améliorer l'efficacité de sources d'énergie respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs, le Koweït a promu la coopération internationale et les efforts collectifs dans le cadre des interventions collectives d'urgence menées aux niveaux public et gouvernemental sur le plan humanitaire et en matière de relèvement. Nous avons également porté assistance à des pays touchés par des catastrophes naturelles ou sortant d'un conflit, notamment sous forme de secours d'urgence, de programmes de développement et de programmes de reconstruction. Nous avons assumé nos responsabilités internationales en matière de gestion des crises liées aux catastrophes naturelles. En fait, les changements climatiques ont des incidences sur la sécurité alimentaire, la biodiversité, le développement durable, la paix et la sécurité, l'air, et l'eau. Plus que jamais, nous devons prendre de nouvelles mesures, des mesures technologiques, adopter de nouveaux

comportements et nous montrer plus ambitieux en vue de réaliser l'objectif de développement durable 13.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer que nous continuerons d'appuyer les efforts déployés par les différentes entités de l'ONU pour gérer les crises et les catastrophes, pour consolider la paix et pour faire face aux changements climatiques et à leurs incidences sur la sécurité, compte tenu de la nature multiforme de ce phénomène. Pour ce faire, un débat approfondi dans le contexte du développement durable s'impose. En effet, nous sommes convaincus qu'il faut aborder ce phénomène sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, en tenant compte des priorités et des capacités nationales afin de répondre aux aspirations de tous nos peuples.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Belgique.

M. Reynders (Belgique) : Je tiens tout d'abord à remercier la République dominicaine pour l'organisation de ce débat. La Belgique salue le rôle du Conseil de sécurité dans l'examen des conséquences du changement climatique pour la paix et la sécurité internationales. Je remercie également les premiers intervenants pour l'encadrement de ce débat.

Aujourd'hui, nous constatons de manière de plus en plus évidente à quel point le changement climatique renforce l'instabilité et l'insécurité dans des endroits aussi divers que le Sahel, le Moyen-Orient, l'Asie centrale et les États insulaires des Caraïbes et du Pacifique. Des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et de plus forte intensité, tels qu'ouragans et sécheresses, ainsi que l'élévation du niveau de la mer, accentuent les tensions sociopolitiques à travers le monde. Vu les preuves scientifiques de plus en plus nombreuses des conséquences désastreuses du changement climatique, il ne devrait plus y avoir de doute quant à la pertinence de cette thématique pour le Conseil de sécurité. La communauté internationale doit se rassembler afin de trouver d'urgence une réponse commune ambitieuse. Nous, décideurs politiques, portons une énorme responsabilité et nous devons être à l'écoute des appels des générations futures.

J'aimerais aborder les trois questions suivantes : l'importance d'une approche préventive; la manière dont le Conseil devrait mieux prendre en compte le lien entre

le changement climatique et la sécurité; et la réponse du système des Nations Unies dans son ensemble.

Premièrement, pour s'acquitter efficacement du mandat énoncé dans la Charte, le Conseil doit prêter attention aux signes avant-coureurs et développer une sensibilité accrue aux situations pouvant conduire à un conflit, y compris d'origine climatique. La prévention des conflits ne représente pas seulement une politique vertueuse, elle constitue également une stratégie profitable à bien des niveaux. Elle permet notamment d'investir des moyens dans des actions positives et porteuses d'avenir, plutôt que de devoir intervenir *a posteriori* par le biais d'opérations de maintien de la paix parfois plus coûteuses et moins efficaces.

Mon deuxième point concerne la manière dont le Conseil devrait aborder la problématique. Il est grand temps que les risques liés au climat se retrouvent dans les travaux réguliers du Conseil de sécurité. La Belgique attache une grande importance à l'intégration des risques climatiques dans les débats relatifs à des pays ou régions, y compris quand il s'agit du renouvellement de mandats d'opérations de maintien de la paix. Je salue les résolutions récentes qui ont déjà pris ce facteur en compte. Je pense notamment au Sahel, où des conflits entre éleveurs et agriculteurs ont éclaté à cause du manque d'eau. En Afghanistan également, où la sécheresse provoque des flux migratoires déstabilisateurs. Il est désormais évident que la prise en compte des risques climatiques n'est plus une option, mais une nécessité si l'on veut que le Conseil assume pleinement sa responsabilité et renforce ses capacités à prévenir les conflits.

Troisièmement, pour la Belgique, le temps est venu d'organiser davantage cette problématique au sein du système des Nations Unies, en regroupant l'expertise présente au sein des différentes agences et départements de l'ONU, afin de croiser les connaissances existantes et de les opérationnaliser. Un point focal institutionnel, une « clearing house », répondrait au besoin urgent de mettre à la disposition du Conseil des stratégies adéquates d'analyse et de gestion des risques pour les pays et les régions où c'est pertinent. Cela pourrait se faire au sein du Secrétariat ou à travers une formule qui y associe également les États Membres, comme c'est le cas avec les organes subsidiaires.

Un briefing thématique annuel serait un bon point de départ. Une analyse détaillée et un rapportage régulier de la part des représentants spéciaux du Secrétaire général et des opérations des paix dans les régions

concernées seraient également utiles, et la Belgique se félicite des cas où cela est déjà implémenté. Mais soyons clairs : il ne s'agit pas d'alourdir inutilement la machinerie institutionnelle, mais de trouver des moyens de rassembler le savoir-faire disponible, conformément à une approche unique et intégrée de l'ONU.

Dans la perspective du sommet sur le climat du Secrétaire général en septembre, 2019 sera à nouveau une année charnière en ce qui concerne notre réponse aux changements climatiques. Ses conséquences seront d'autant plus catastrophiques que nos ambitions seront faibles. Nous devons agir davantage pour atténuer les changements climatiques catastrophiques et appliquer pleinement l'Accord de Paris sur les changements climatiques, mais nous devons également nous adapter à un monde qui se réchauffe.

Les résultats de la vingt-quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Katowice, en Pologne, sont un pas important pour renforcer les capacités d'adaptation, accroître la résilience aux changements climatiques et réduire la vulnérabilité à ces changements. Le Conseil aussi doit participer à cet effort, en s'intéressant davantage au lien entre le climat et la sécurité, en y impliquant davantage le système des Nations Unies dans sa totalité. C'est la raison pour laquelle le débat d'aujourd'hui est crucial. Je suis convaincu qu'il se poursuivra ici comme ailleurs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie.

M^{me} Marsudi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. Nous remercions également tous les intervenants de leurs exposés éclairants.

Les changements climatiques sont une réalité et ils se produisent maintenant. Je suis née à Semarang, une ville côtière paisible de l'île de Java, en Indonésie, située dans un delta de faible altitude. Depuis la création de la ville au XVII^e siècle, sa zone côtière a toujours été sujette aux inondations par submersion marine pendant la saison des pluies. Les changements climatiques ont encore aggravé cette vulnérabilité, accroissant la prévalence de telles inondations. Selon les recherches du Fonds des Nations Unies pour la population, Semarang, ma ville natale, connaîtra une élévation du niveau de la mer liée aux changements climatiques de 40 à 80 centimètres au cours des 100 prochaines années, ce

qui augmentera de 1,7 à 3 kilomètres carrés la zone inondable potentielle à l'intérieur des terres. Ma ville natale montre clairement le caractère incontestable des menaces que représentent les changements climatiques pour la sécurité. Cependant, en tant que ville économiquement dynamique, Semarang a la capacité de s'adapter.

Toutefois, ce n'est certainement pas le cas de beaucoup d'autres endroits de par le monde. Lorsque la capacité d'adaptation fait défaut, les menaces potentielles pour la sécurité deviennent des menaces réelles, qui vont de la perte des moyens de subsistance aux migrations irrégulières, de la pénurie de nourriture à la perte de territoire, voire la survie même d'un pays. C'est pourquoi l'Indonésie partage véritablement les préoccupations des petits États insulaires en développement pour ce qui est de la survie de nos pays. La question qui se pose alors est la suivante : comment le Conseil de sécurité doit-il réagir à cette menace? Je voudrais souligner quelques points pertinents.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit redoubler d'efforts pour mieux faire face aux conséquences sécuritaires des changements climatiques – je le répète, les conséquences sécuritaires des changements climatiques, et non les changements climatiques eux-mêmes. Au cours de débats antérieurs, le Conseil de sécurité a reconnu les incidences négatives des changements climatiques sur la sécurité au Sahel et dans la Corne de l'Afrique. Nous pouvons faire fond sur nos réalisations passées. Une mesure concrète que nous pouvons prendre est de donner à nos soldats de la paix les moyens d'entreprendre des opérations militaires autres que la guerre, de mener non seulement des opérations de maintien de la paix mais aussi des missions de paix climatique. Dans ce contexte, les Casques bleus indonésiens sont prêts à partager leur expérience des opérations militaires autres que la guerre.

Deuxièmement, notre approche du maintien et de la consolidation de la paix doit – et je le répète, doit – assurer une synergie entre sécurité et développement. L'une ne peut exister sans l'autre. C'est pourquoi les efforts en faveur de la paix doivent tenir compte de l'aspect souvent négligé du développement durable.

Troisièmement, je tiens à réaffirmer que la responsabilité de faire face aux incidences sécuritaires des changements climatiques incombe aux pays concernés. Au lieu de nous ingérer dans leurs affaires, nous devons apporter notre aide en fonction de leurs besoins réels et de leurs priorités. L'Indonésie est prête

à apporter sa contribution. Nous avons fourni une assistance technique à la région Pacifique et à l'Afrique afin de renforcer leur capacité d'adaptation. Nous sommes déterminés à en faire plus.

Le rôle des organisations régionales ne doit pas être négligé, car les retombées se répercutent souvent sur les pays voisins. Dans notre région, nous sommes fiers que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ait renforcé la capacité de son centre d'aide humanitaire afin de fournir une réponse coordonnée : « One ASEAN, One Response ».

Enfin, notre mission au Conseil est de mieux définir ce qui relève du domaine des changements climatiques et ce qui constitue la dimension sécuritaire des effets liés au climat. Le système des Nations Unies doit travailler en synergie, en fonction des compétences et mandats respectifs de ses organes.

Pour l'Indonésie, si le Conseil de sécurité peut s'occuper de la dimension sécuritaire des changements climatiques, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques demeure la principale instance chargée d'examiner les changements climatiques. Le respect de l'Accord de Paris sur les changements climatiques est absolument primordial. Le Conseil de sécurité peut être assuré que l'Indonésie est prête à contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne.

M. Maas (Allemagne) (*parle en anglais*) : Les conflits font partie intégrante des activités quotidiennes du Conseil de sécurité, mais ce n'est pas souvent que nous n'avons pas l'occasion de faire un pas en arrière et d'examiner les causes de ces conflits. Aussi voudrais-je vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir invités à le faire aujourd'hui.

Je voudrais parler aux membres du Conseil de quelqu'un qui a fait non seulement un pas en arrière, mais près de 570 000. C'est du haut de la Station spatiale internationale que l'astronaute allemand Alexander Gerst a contemplé notre planète pendant six mois l'an dernier. Les images qu'il a renvoyées à la Terre ont choqué de nombreuses personnes en Europe. L'été le plus sec depuis le début des relevés a clairement laissé sa marque. C'était même visible de l'espace. Ce qui est habituellement un continent vert à cette période de l'année ressemblait à une steppe jaune-brun. J'ai apporté

quelques-unes de ces photos avec moi. Cette sécheresse a entraîné des pertes de récoltes se chiffrant en milliards, des incendies de forêt catastrophiques, même dans le nord de l'Europe, et dans certaines régions d'Allemagne, un début de pénurie de carburant, car le niveau de l'eau des rivières était trop bas pour permettre le passage des navires-citernes.

Je sais que tout cela semble anodin par rapport aux catastrophes causées dans d'autres parties du monde par les phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques. Au Sahel, le nombre de conflits augmente à cause de l'absence d'eau et de terres agricoles. Le lac Tchad s'amenuisant, les moyens de subsistance de groupes entiers de population disparaissent, ce qui constitue le terreau fertile idéal de l'extrémisme et du terrorisme. En Iraq, la pénurie d'eau mine les perspectives de la paix durable. En Afghanistan et au Yémen, la surface des nappes phréatiques s'est réduite de façon spectaculaire. Nous nous souvenons encore des incendies de forêt qui ont fait rage en Californie, et l'élévation du niveau des mers et les ouragans menacent l'existence même de plusieurs États insulaires, notamment dans votre région, Monsieur le Président.

Les changements climatiques sont bien réels. Ils ont des effets mondiaux et ils menacent de plus en plus la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi c'est ici au Conseil de sécurité que doit avoir lieu le débat sur les conséquences politiques des changements climatiques. Nous devons systématiquement prendre en compte le lien entre le climat et la sécurité dans toutes les situations de conflit. Nous devons nous concentrer sur trois aspects.

Premièrement, tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent avoir accès à des informations fiables et complètes. C'est pourquoi la présentation systématique de rapports du Secrétaire général sur les effets des changements climatiques liés à la sécurité est si importante.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité a besoin d'analyses de risque bien fondées et de prévisions assorties de recommandations claires sur les mesures à prendre. Nos amis suédois ont renforcé les capacités du système des Nations Unies à cette fin, et nous voulons avancer sur cette voie.

Troisièmement, nous devons œuvrer avec encore plus d'ardeur pour traduire nos connaissances relatives aux changements climatiques en politiques concrètes

dans le cadre des mandats des missions des Nations Unies et, surtout, dans l'action de l'Organisation sur le terrain. Il faut renforcer la capacité d'analyse de la situation sur le terrain de l'ONU. Nos partenaires, en particulier les organisations régionales, ont besoin de capacités d'alerte rapide, et nous devons soutenir grâce à des projets à effet rapide les régions les plus touchées par les changements climatiques.

Il s'agit là de priorités essentielles pour l'Allemagne en tant que membre du Conseil de sécurité. Je suis heureux que nous ne soyons pas les seuls ici. L'année dernière, nous avons créé avec Nauru et des partenaires du monde entier le Groupe des Amis sur le climat et la sécurité. Le Groupe est appuyé par un large réseau international d'experts. Ensemble, nous présenterons au Conseil de sécurité des propositions sur la façon dont nous pouvons améliorer nos réponses. Nous voulons approfondir nos discussions sur cette question à une conférence de haut niveau sur le climat et la sécurité, prévue le 4 juin à Berlin. Qu'il me soit permis d'inviter toutes les personnes ici présentes à nous rejoindre à la conférence.

Cent vingt-cinq ans après l'expédition polaire de Fridtjof Nansen, une nouvelle mission dans l'Arctique doit être lancée en septembre. Pendant une année, dont 150 jours pendant la nuit polaire, le navire de recherche allemand *RV Polarstern* naviguera dans les eaux glacées de la mer polaire. Environ 600 scientifiques de 17 pays seront à bord, notamment des femmes et des hommes venus de la Belgique, de la Chine, de la France, de la Pologne, de la Russie, des États-Unis et du Royaume-Uni. Ils seront tous unis par un objectif commun : mettre en garde l'humanité contre les pires conséquences des changements climatiques. Les changements climatiques sont bien réels. Ils ont des effets mondiaux, et c'est pourquoi ils ne doivent pas seulement rassembler des scientifiques à bord d'un navire, mais aussi nous rassembler ici, au Conseil de sécurité. L'Arctique est un système d'alerte rapide aux changements climatiques. Le Conseil de sécurité doit devenir un système d'alerte rapide pour la politique internationale. C'est notre responsabilité partagée.

M. Kurtyka (Pologne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier sincèrement la République dominicaine de m'avoir invité ici aujourd'hui pour présenter les vues de la Pologne sur la question des liens entre les changements climatiques et la sécurité. Je voudrais également saisir cette occasion, Monsieur

le Président, pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Avant de commencer mon intervention, je tiens aussi à remercier de leurs contributions à notre débat les auteurs des exposés, à savoir M^{me} Rosemary DiCarlo, M. Achim Steiner, M. Pavel Kabat et M^{me} Lindsay Getschel.

Le débat d'aujourd'hui, axé sur la menace existentielle que représentent les catastrophes naturelles pour les petits États insulaires en développement, nous encourage, au Conseil, à examiner cette menace du point de vue de la prévention et de la sécurité, afin de lutter contre ladite menace de façon efficace et novatrice. Je ne m'adresse pas au Conseil seulement en tant que Secrétaire d'État au Ministère polonais de l'environnement. En 2018, j'ai aussi eu le privilège de présider à Katowice la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Je voudrais remercier les auteurs d'exposés qui ont mentionné Katowice comme étant un jalon important sur la voie à suivre.

Je vais aborder trois questions. Premièrement, j'expliquerai au Conseil pourquoi nous pensons que la question des liens entre les changements climatiques et la sécurité est pertinente; deuxièmement, je dirai quels instruments pourraient être utilisés afin d'aborder comme il convient ces liens; et troisièmement, je donnerai quelques informations sur l'instrument mondial adopté récemment pour lutter contre les changements climatiques dans le monde, « L'ensemble des directives de Katowice sur le climat ».

Premièrement, la question du « pourquoi ». Les changements climatiques se produisent dans le monde entier. Je suis sûr que je n'ai pas besoin de convaincre quiconque ici de l'urgence et de la gravité du problème. Il s'agit d'une menace existentielle. Généralement, les événements liés au climat sont de nature très localisée, mais de tels événements locaux ont un effet papillon. Ils ont des incidences sur les moyens de subsistance et la sécurité des personnes et sur leurs capacités de fournir, de produire et de fonctionner, et, de ce fait, ils créent un cadre de tensions dans lequel un conflit peut éventuellement éclater. Nous n'avons pas besoin de chercher bien loin des exemples de conflits induits par les changements climatiques, qui déstabilisent, parfois contre toute attente, des régions tout entières, par exemple, comme cela a été dit à maintes reprises, le bassin du lac Tchad et la région du Sahel. La lutte

contre ce problème n'est donc pas seulement notre responsabilité, c'est aussi dans notre propre intérêt.

S'agissant des instruments, l'on pourrait demander : que peut faire le Conseil de sécurité à ce sujet? Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur deux aspects.

Premièrement, pour créer un monde plus sûr pour tous, il ne suffit pas de réagir. Il faut aussi anticiper et prévenir. Comme mes collègues de la Belgique et de l'Allemagne l'ont dit, tous les pays potentiellement touchés par de telles menaces doivent être dotés d'un système précis d'alerte rapide et de collecte d'informations, qui nous préviendrait des risques de tension et de conflit causés par les changements climatiques. Cet objectif peut être atteint en exécutant au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 les activités visant à renforcer la résilience des États exposés aux risques. Tous les États et toutes les organisations doivent exploiter pleinement le potentiel de leurs bureaux et missions sur le terrain pour recueillir et partager de telles informations.

Deuxièmement, la question des changements climatiques et de la sécurité devrait prendre de l'importance au Conseil de sécurité grâce à des discussions et débats réguliers, outils de prévention axés sur les solutions et le suivi. Le Conseil de sécurité doit être régulièrement informé des menaces et des progrès accomplis dans le cadre de la lutte contre les incidences des changements climatiques sur la sécurité mondiale et de l'atténuation de leurs effets.

Troisièmement, je voudrais passer à la réponse mondiale et appeler l'attention des représentants sur les résultats du sommet des Nations Unies sur le climat qui s'est tenu à Katowice en décembre. Je remercie à nouveau le représentant du Koweït et les nombreux autres orateurs qui ont évoqué cette importante manifestation. J'ai eu le privilège de présider cette conférence mondiale sur le climat, connue sous le nom de COP24.

Les effets tangibles des changements climatiques peuvent être locaux, mais la solution qui doit être trouvée est clairement mondiale. C'est pourquoi la seule façon de s'attaquer au problème à sa source doit être mise en œuvre dans le cadre d'un effort mondial concerté. Après de longues négociations, nous avons adopté un document appelé le Règlement de Katowice, qui rend l'Accord de Paris opérationnel. C'est important pour les raisons suivantes. Premièrement, il clarifie comment, quand et selon quelle formule tous les pays du monde doivent agir.

Deuxièmement, il oriente le monde vers un système de transparence concret et unique. Troisièmement, il crée un cadre très spécifique concernant la fourniture d'un financement climatique et d'autres formes d'aide aux pays qui en ont besoin.

En assurant pour la quatrième fois la présidence du processus mondial sur le climat, la Pologne contribue à renforcer la réponse mondiale aux changements climatiques. Nous avons une grande expérience et une grande compréhension des problèmes auxquels les pays sont confrontés et de l'ampleur du problème dont nous sommes saisis. Les menaces liées au climat nous obligent à être réactifs et responsables.

Aujourd'hui, en tant que Président de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et membre du Conseil de sécurité, la Pologne tient à souligner une fois de plus que les changements climatiques sont une force déstabilisatrice dans notre monde et méritent l'attention et l'action du Conseil de sécurité si l'objectif est d'instaurer une paix durable sur notre planète, la Terre.

Lord Ahmad (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :
Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir programmé ce débat aujourd'hui et d'avoir donné au Conseil de sécurité l'occasion d'examiner plus avant la menace que représentent les changements climatiques pour la paix et la sécurité internationales. L'expérience de la République dominicaine vous a encouragé à être un ardent défenseur de cette question et un chef de file dans ce domaine. Je suis sûr que je parle au nom de tous en disant que nous attendons avec impatience vos remarques plus tard au cours de ce débat. Je tiens également à remercier tous les intervenants, mais j'ai été particulièrement frappé par la contribution de M^{me} Lindsay Getschel. En attirant l'attention sur le défi des changements climatiques et sur l'importance de la prise en compte des jeunes, elle a souligné la nécessité pour tous les pays de reconnaître que nous devons non seulement faire participer les jeunes, mais aussi les impliquer dans la recherche des solutions. Du point de vue de mon gouvernement, et je suis sûr que je parle au nom de nombreuses personnes dans cette salle et ailleurs, c'est certainement un engagement que je prends, car il est important que nous travaillions ensemble pour trouver des solutions communes, et les jeunes ont un rôle important à jouer.

C'est également une question extrêmement importante pour le Royaume-Uni. En effet, nous avons

été le premier pays à soulever la question au Conseil de sécurité, en 2007 (voir S/PV.5663). Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, dont près de 60 % des membres du Commonwealth, qui sont confrontés à une menace existentielle liée aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles connexes.

La Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, a évoqué la dévastation provoquée par l'ouragan Irma en 2017. Moi aussi, je me suis rendu dans les Caraïbes à la suite de l'ouragan Irma, où la dévastation, mais surtout la détermination du peuple, m'ont profondément et durablement marqué. Notre Première Ministre, M^{me} May, a déclaré qu'il existe un impératif moral clair pour les économies développées d'aider celles qui ont le plus à perdre face aux conséquences des changements climatiques causés par l'homme. Grâce au Fonds international pour le climat, nous soutenons une croissance économique plus propre et avons aidé plus de 21 millions de personnes à se préparer au risque de sécheresses et d'inondations accrues. Entre 2016 et 2020, nous nous sommes engagés à verser au moins 7 milliards de dollars au Fonds, et nous visons un équilibre dans nos dépenses d'adaptation et d'atténuation. Nous avons également cherché à renforcer notre travail dans la région des Caraïbes pour renforcer la résilience en rassemblant les ressources, les capacités, les actifs et l'expertise pour apporter une réponse collaborative et renforcée au défi posé par les phénomènes météorologiques extrêmes.

Nous reconnaissons tous que les changements climatiques ne constituent pas un risque abstrait et théorique, mais un danger bien réel et bien présent. Comme on l'a souvent dit, les phénomènes météorologiques violents qui se produisaient une fois par siècle se produisent maintenant deux ou trois fois en une décennie, parfois plus souvent. Ils ont un impact sur les ressources essentielles et obligent les gens à quitter leur foyer. Ils menacent le développement durable, y compris notre capacité à atteindre les objectifs du développement durable et à faire du commerce, et ils exacerbent les conflits et l'instabilité. La situation est en fait beaucoup plus grave qu'on ne le pensait. Les recherches menées par la Commission indépendante du Royaume-Uni sur les changements climatiques, en collaboration avec le Groupe d'experts sur les changements climatiques de la Chine, ont récemment conclu que nous avons considérablement sous-estimé le risque social et, en fait, économique des changements climatiques.

Ce risque, bien sûr, nous menace tous. Il est donc important que nous contribuions tous à la solution, y compris par le biais de discussions telles que celle que nous menons actuellement. En 2015, à Paris, la communauté internationale s'est mobilisée pour trouver une solution commune à ce problème commun. Comme l'a dit la Première Ministre britannique, l'Accord de Paris est un pilier essentiel du système international fondé sur des règles. Nous devons maintenant accélérer l'action mondiale pour respecter les engagements que nous avons pris, et nous devons tenir compte de l'appel lancé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour accroître notre ambition. Cela comprend les partenariats que nous avons déjà établis. Par exemple, en avril dernier à Londres, la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth a réaffirmé son attachement à l'Accord de Paris et à la poursuite des efforts visant à limiter la hausse des températures moyennes mondiales à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. Je rends également hommage aux dirigeants polonais à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Dans le même ordre d'idées, nous saluons vivement les efforts déployés par le Secrétaire général pour recentrer les activités de l'ONU sur la nécessité urgente de faire face aux changements climatiques. À notre avis, l'ONU doit améliorer son approche en matière de sécurité climatique de trois façons importantes.

Premièrement, en ce qui concerne le partage de l'information, nous devons mieux utiliser les données sur les risques climatiques disponibles dans le secteur privé et, surtout, dans la société civile. Nous devons intégrer ces données dans le processus décisionnel au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons considérer tous les risques, y compris les risques liés au climat, de manière holistique et lors de la planification et de la mise en œuvre de solutions aux problèmes de paix et, en fait, de sécurité. Comme l'a mentionné M. Heiko Maas, Ministre allemand des affaires étrangères, le Conseil de sécurité a commencé à en tenir compte dans ses récentes résolutions, en particulier – je suis d'accord avec lui – sur les celles portant sur le lac Tchad, la Somalie, le Sahel, le Mali et le Darfour. Il s'agit maintenant d'assurer une mise en œuvre efficace et, surtout, une intégration dans nos activités de développement, de consolidation de la paix et d'aide humanitaire. Le Royaume-Uni se félicite de la mise à l'essai d'un mini-mécanisme visant à faire

en sorte que l'ONU dispose des informations nécessaires pour établir ses rapports, mais celui-ci devrait étudier les moyens d'aller plus loin, par exemple en améliorant la coordination et l'intégration des organismes et missions des Nations Unies qui gèrent sur le terrain les risques liés au climat.

Enfin, nous devons investir dans la résilience. Dans l'optique du sommet du Secrétaire général sur le climat, qui aura lieu cette année, le Royaume-Uni va prendre la tête des efforts visant à accroître la résilience, en collaborant avec une série d'acteurs pour lancer ce que nous espérons être des actions véritablement porteuses de transformation. Là encore, je voudrais dire à M^{me} Getschel que je suis certain que ses suggestions nous incitent tous à réfléchir et, en ce qui concerne le Commonwealth, étant donné que j'aurai la chance d'accueillir de jeunes ambassadeurs du Commonwealth à Londres la semaine prochaine, je ne manquerai pas d'étudier très sérieusement ses suggestions et recommandations au cours des prochains jours.

Cela fait sens, ne serait-ce qu'en termes économiques. Investir et se préparer à réagir réduit en moyenne de moitié – j'ai bien dit de moitié – le coût du déploiement de l'aide humanitaire au lendemain d'une catastrophe, et cela peut aussi faire gagner jusqu'à deux semaines de temps. La résilience offre également une immense occasion de soutenir l'emploi et de diffuser la prospérité, ce qui, bien sûr, accélère le développement et, au bout du compte, renforce la sécurité. Par l'intermédiaire du Centre for Global Disaster Protection, que le Royaume-Uni dirige, nous travaillons avec les pays en développement pour les aider à mieux se préparer aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, et à mieux résister à leurs effets.

En conclusion, il ne fait aucun doute que les problèmes de sécurité liés au climat sont réels; ils sont là et bien présents. Nous devons œuvrer ensemble pour faire en sorte que le système des Nations Unies soit en mesure d'examiner de manière globale les risques climatiques au moment de la prise de décisions et, surtout, de les intégrer dans la planification des missions et, en fin de compte, dans leur mise en œuvre.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine vous souhaite la bienvenue à New York, Monsieur le Ministre, et vous remercie de présider la séance d'aujourd'hui. La Chine se félicite vivement de l'initiative de la République dominicaine d'organiser ce débat public. Je remercie la Secrétaire générale

adjointe DiCarlo, l'Administrateur Steiner, M. Kabat et M^{me} Getschel de leurs exposés.

Les changements climatiques sont un défi majeur qui affecte l'avenir et la destinée de toute l'humanité. Ils provoquent des catastrophes naturelles, font des ravages dans de nombreuses régions du monde et menacent gravement la sécurité alimentaire, les ressources en eau, la biodiversité, l'énergie, la vie humaine et les biens. Dans certaines régions, ces questions sont même devenues des facteurs perturbateurs qui sapent la paix et la stabilité.

Atténuer les effets des catastrophes liées aux changements climatiques sert évidemment la stabilité mondiale. Face à ce défi mondial, la communauté internationale doit intensifier sa coopération et réagir de manière unie. À cet égard, et vu sous l'angle du maintien de la paix et de la sécurité internationales, je voudrais partager avec ceux qui sont présents aujourd'hui les trois observations suivantes.

Premièrement, il faut impérativement défendre le multilatéralisme et encourager le sentiment de communauté de destin de l'humanité. Face aux changements climatiques, aucun pays ne peut gérer le problème seul. Les pays doivent renforcer leurs échanges et la coopération en matière de changements climatiques, adhérer aux mécanismes multilatéraux et s'acquitter sérieusement de leurs obligations internationales. Il importe d'accroître le financement et l'appui technique aux pays en développement pour les aider à faire face aux changements climatiques et à améliorer leur capacité d'adaptation. Les organismes compétents des Nations Unies doivent dûment s'attaquer et répondre aux problèmes liés aux changements climatiques, en respectant la répartition des tâches et leurs fonctions respectives.

Deuxièmement, nous devons envisager des moyens de réaliser la transition écologique et d'adopter des modes de production et de consommation durables à faible émission de carbone qui soient adaptés aux spécificités de chaque pays. La paix et le développement sont liés et se renforcent mutuellement. La communauté internationale doit adopter une vision de la gouvernance mondiale fondée sur la consultation, la contribution de chacun et le partage des avantages, et faire progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans tous les domaines, en donnant la priorité à la réduction de la pauvreté et en s'attaquant aux inégalités de développement et au sous-développement. Nous devons rechercher le développement durable et

nous efforcer, par le développement de tous, de régler les problèmes liés aux changements climatiques tels que l'insécurité alimentaire, les crises humanitaires et les migrations massives.

Troisièmement, nous devons reconnaître et respecter les différences qui existent entre les pays, en particulier les pays en développement, et prendre au sérieux les défis redoutables auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. La communauté internationale doit mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques avec sérieux, et défendre les principes d'équité, de responsabilités communes mais différenciées et de capacités propres à chacun. Les pays développés doivent continuer de jouer un rôle de premier plan dans la réduction des émissions et aider les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, à renforcer leurs capacités d'adaptation, d'atténuation, de gestion et de financement.

La Chine est activement engagée dans la riposte mondiale aux changements climatiques. Nous nous impliquons dans cette cause. Nous nous sommes acquittés en toute bonne foi de nos obligations internationales au titre, entre autres, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, en contribuant activement à la lutte mondiale contre les changements climatiques dans la mesure de nos moyens et sur la base de nos circonstances nationales. La Chine continuera d'honorer ses engagements en matière de coopération Sud-Sud dans le domaine des changements climatiques et d'aider les pays en développement à relever les défis connexes. La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale pour construire un monde de paix durable, de sécurité universelle, de prospérité commune et d'ouverture dont personne n'est exclu - un monde propre et beau.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier toutes les personnes qui ont présenté un exposé aujourd'hui.

La position de la Fédération de Russie en ce qui concerne les effets des changements climatiques sur la sécurité est bien connue. Nous estimons qu'il est excessif, voire contre-productif, d'examiner la question des changements climatiques au Conseil de sécurité, dont le mandat principal, en vertu de la Charte des Nations Unies, est de réagir rapidement aux menaces graves à la paix et à la sécurité internationales. Nous estimons que cette pratique va à l'encontre de la réparation des tâches en vigueur au sein des Nations Unies.

Oui, le climat change. Mais, les changements climatiques ne constituent pas un problème universel au regard de la sécurité internationale. En conséquence, ils doivent être examinés au cas par cas, ce que la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, a confirmé dans son exposé.

Dans certaines situations, comme Achim Steiner l'a souligné, les changements climatiques peuvent être un facteur de risque supplémentaire dans certains pays et certaines régions. Mais faire du lien entre la question des changements climatiques et la paix une généralité peut conduire à l'hypothèse erronée que les problèmes environnementaux mènent nécessairement et irrémédiablement à des conflits. En outre, si l'on prend, par exemple, la région du Sahel, évoquée dans la note de cadrage (S/2019/1, annexe), il ne faudrait pas que nous nous focalisions sur le climat et les sécheresses aux dépens des véritables causes premières du conflit, parmi lesquelles les interventions aventuristes d'un certain nombre de pays qui ont entraîné un changement de régime en Libye et les terribles effets des frappes aériennes de l'OTAN, notamment sur les infrastructures pétrolières et les champs de pétrole du pays. Aujourd'hui même, dans une autre région cette fois, nous sommes une fois de plus témoins de provocations extérieures visant à exacerber des crises intérieures pour servir des objectifs ambitieux précis, ainsi que de violations du droit international. Voilà ce dont le Conseil de sécurité devrait s'occuper.

Pour en revenir au climat, je voudrais souligner que personne ne nie que les défis dans ce domaine nécessitent une approche globale. Toutes les possibilités de développer pleinement de telles approches sont offertes par les organes spécialisés du système des Nations Unies, où des efforts concrets, et non uniquement de pure forme, sont menés à cette fin au niveau des experts.

La Fédération de Russie a toujours préconisé l'expansion de la coopération internationale pour réduire les risques de catastrophes et renforcer la résilience face à ces dernières. Nous appuyons le rôle charnière de l'Organisation à cet égard. Nous estimons que, en gage d'efficacité, nous devons ouvrir un dialogue professionnel fondé sur une expertise approfondie et des connaissances pertinentes, avant tout dans le cadre de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe.

Nous pensons que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en

Afrique, adopté à la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et entériné par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/283, est le principal mécanisme de partage des expériences et des meilleures pratiques pour renforcer l'architecture mondiale de coopération internationale en matière de réduction des risques de catastrophe.

Il est important de promouvoir la coopération au niveau régional en exploitant le potentiel des commissions économiques régionales. Suite à la décision prise par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur l'application au développement durable des techniques spatiales, la région de l'Asie et du Pacifique a été la première à bénéficier d'un développement pratique des hautes technologies dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la commission régionale de l'Organisation, et la poursuite de ce développement a suscité un très grand intérêt.

Nous exhortons le Conseil à privilégier l'apport d'une assistance technique et le renforcement du potentiel des pays en développement, qui sont les plus vulnérables aux catastrophes naturelles, du fait des difficultés multifformes auxquelles ils se heurtent dans le domaine socioéconomique. La Fédération de Russie fournit une assistance aux petits États insulaires en développement du Pacifique Sud afin de promouvoir leur viabilité en cas de catastrophe. Nous le faisons par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement, de divers autres programmes, fonds et organismes spécialisés, ainsi que par le biais de l'Organisation internationale de protection civile.

Des projets d'assistance technique sont en cours, pour renforcer les mesures prises pour prévenir les catastrophes naturelles et intervenir lorsqu'elles se produisent, dans les pays de la Communauté d'États indépendants, et pour prendre en charge les conséquences des catastrophes naturelles dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie et du Moyen-Orient. Il importe que tous les États qui sont en mesure de le faire fournissent une assistance complète aux pays qui en ont besoin, afin de renforcer l'ensemble du potentiel que recèle la réduction des risques de catastrophe.

Quant aux problèmes liés aux changements climatiques, nous estimons que la difficulté la plus pertinente pour la communauté internationale est d'assurer le plein respect des règles relatives à l'application, dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du document global

approuvé en décembre, à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Nous devons nous concentrer sur des mesures spécifiques prises aux niveaux mondial et national qui sont en train de contribuer grandement à prévenir l'augmentation de la température, à réduire le risque d'une fréquence accrue de catastrophes naturelles toujours plus destructrices et à atténuer leurs effets et leur incidence socioéconomique négative sur les pays et régions les plus vulnérables. Les risques climatiques doivent également être pris en considération, non pas de manière générique, mais dans le cadre de l'examen des situations spécifiques et concrètes inscrites à l'ordre du jour du Conseil - s'ils existent et s'ils sont réels.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire remercie la présidence dominicaine du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat public sur l'impact des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales, qui est d'une importance vitale. Ma délégation félicite M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe, ainsi que les autres orateurs qui se sont succédé, pour la qualité de leurs présentations.

Elle tient à exprimer son adhésion à la déclaration qui sera faite par S. E. M^{me} Fatima Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La problématique de l'impact des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales occupe une place prépondérante dans les préoccupations sécuritaires actuelles de notre monde. Mon pays note en effet que la fréquence et l'intensité croissante des catastrophes naturelles et leur impact direct ou indirect sur la paix et la sécurité des régions affectées sont sans précédent dans l'histoire moderne. Cette évolution est liée, entre autres, à la conjugaison de l'accroissement de la population mondiale avec les changements climatiques. Si, jusqu'au début des années 90, l'on comptait moins de 300 catastrophes par an dans le monde, les experts en comptabilisent annuellement plus de 500 depuis le début des années 2000. En outre, ils estiment que plus de la moitié de la population des pays en développement devrait être exposée aux risques d'inondations et/ou de tempêtes d'ici à 2025.

De même que la multiplication des catastrophes naturelles résulte en partie de l'aggravation des phénomènes climatiques, les dégâts matériels et humains causés par celles-ci sont liés à la croissance urbaine

et à la concentration des populations dans des zones à risque, notamment les régions côtières. En Afrique subsaharienne, par exemple, 700 000 personnes vivaient dans des zones côtières inondables en 2000. Elles seront 5 millions en 2030 et jusqu'à 25 millions en 2060, selon les prévisions les plus pessimistes.

Dans un environnement marqué par une démographie galopante, couplée avec la raréfaction des terres cultivables et des ressources en eau, les catastrophes naturelles pourraient constituer des facteurs déclencheurs ou aggravants de tensions sociales qui peuvent dégénérer en conflits ouverts. De même, dans un contexte où les mécanismes d'alerte précoce et les dispositifs sanitaires de réponse ne permettent pas de circonscrire l'ampleur des désastres, ces catastrophes peuvent favoriser la propagation des maladies hydriques ou à transmission vectorielle.

L'Afrique est aujourd'hui l'une des régions les plus exposées aux effets du changement climatique sur la paix et la sécurité. Le cas de la Côte d'Ivoire en est une illustration parfaite. Classée cent-quarante-septième sur 178 parmi les plus vulnérables aux changements climatiques, mon pays connaît, à l'instar de nombreux autres, les effets négatifs de ces dérèglements, avec des conséquences néfastes dans les secteurs forestier et agricole et sur la sécurité alimentaire, ainsi que des épisodes de conflits communautaires, notamment entre agriculteurs et éleveurs nomades.

Face à cette situation, mon pays a adopté un programme national de lutte contre le changement climatique qui vise, entre autres, à atténuer ses émissions de gaz à effet de serre de 28 % et à augmenter de 16 % la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique d'ici à 2030. Pour répondre aux catastrophes naturelles, la Côte d'Ivoire a créé l'Office national de protection civile, afin d'apporter une assistance rapide aux populations affectées. Ma délégation voudrait ici souligner la nécessité pour les Nations Unies et les partenaires internationaux d'œuvrer au renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre les changements climatiques et de gestion des catastrophes naturelles.

La Côte d'Ivoire est d'avis que la lutte contre les impacts des catastrophes naturelles liées au changement climatique sur la paix et la sécurité ne saurait s'appréhender dans le cadre unique des stratégies nationales. Pour être efficaces, celles-ci doivent nécessairement être en cohérence avec les cadres continentaux et internationaux existants. C'est pourquoi

mon pays souscrit aux recommandations pertinentes de la 774^e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue le 21 mai 2018 à Addis-Abeba, sur le lien entre les changements climatiques et les conflits en Afrique et les conséquences pour la sécurité. Il s'agit notamment d'élaborer un cadre continental pour réagir de manière proactive aux menaces réelles et potentielles pour la sécurité que représentent les changements climatiques pour le continent; de rechercher activement des approches intégrées pour renforcer la résilience aux changements climatiques; d'améliorer la communication sur le phénomène des changements climatiques en vue de garantir efficacement la préparation aux catastrophes et la réduction des risques du niveau local au niveau continental; et, enfin, d'accélérer la mise en œuvre de tous les engagements internationaux et régionaux existants, relatifs à l'atténuation des effets néfastes des changements climatiques, notamment l'Accord de Paris, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Pour la Côte d'Ivoire, la lutte contre les changements climatiques doit demeurer un des maillons essentiels de notre engagement commun à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Aussi exhorte-t-elle l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, à prendre leur part dans cette démarche commune.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, d'avoir convoqué et de présider la présente séance et saluons une nouvelle fois votre présence, de même que celle des autres représentants de haut niveau qui nous accompagnent pour ce débat public consacré à un thème très intéressant et ô combien d'actualité. De la même manière, nous remercions de leurs précieux exposés les intervenants de ce matin – M. Achim Steiner, M^{me} Rosemary DiCarlo, M. Pavel Kabat et M^{me} Lindsay Getschel.

Le présent débat nous permet de délibérer de l'action et des compétences du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le contexte d'une approche multidimensionnelle large de la sécurité. Dans ce contexte, nous estimons qu'il est important de lutter contre les risques climatiques qui ont une incidence sur la sécurité humaine et qui, selon les données scientifiques, vont s'aggraver du fait du réchauffement mondial et des changements climatiques. Ces risques pourraient déclencher des crises humanitaires, des

conflits et des catastrophes dont les effets pourraient se transformer en menaces pour la paix et la sécurité internationales. Ces conséquences dépassent clairement le cadre du mandat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et pourraient nécessiter une action de la part du Conseil de sécurité, conformément aux responsabilités qui lui incombent en matière de prévention et de règlement des conflits.

Nous nous félicitons qu'au cours des derniers mois, le Conseil de sécurité ait reconnu les effets néfastes des changements climatiques dans le contexte des situations de conflit dans diverses régions, en particulier en Afrique, dans la région du lac Tchad, en Somalie, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, au Mali et au Darfour. De même, il convient de rappeler que le Conseil est capable d'intervenir rapidement en cas de catastrophe naturelle, comme il l'a fait après le séisme qui a frappé Haïti en 2010 en augmentant les effectifs de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti afin de faire face à cette situation d'urgence.

D'un autre côté, nous tenons à signaler que la Commission du droit international a décidé d'inscrire à son ordre du jour la question de l'élévation du niveau des mers dans le contexte du droit international. Nous soulignons l'importance particulière de cette question, compte tenu de ses graves conséquences et de ses incidences juridiques, pour les États insulaires en développement, tel votre pays, Monsieur le Président. Nous espérons que ces pas dans la bonne direction aboutiront à des actions concrètes de la communauté internationale, en particulier le Conseil, fondées sur une évaluation adéquate des risques, ainsi qu'à la mise en place de stratégies pour gérer ces risques, conformément aux réformes lancées par le Secrétaire général et à l'attention croissante portée à la prévention des conflits et à la promotion d'une paix durable. Nous estimons que les fonctions visées doivent être remplies en tenant compte des compétences et des mandats des diverses entités du système, et c'est pourquoi il nous semble nécessaire de créer des synergies entre le Conseil, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi qu'avec les organes et organismes compétents du système, afin de créer des systèmes d'alerte rapide qui prennent en compte les risques climatiques et d'autres menaces multidimensionnelles.

Le Pérou est un pays extrêmement vulnérable aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. La fonte des glaciers tropicaux andins et les sécheresses et inondations de plus en plus fréquentes entraînent une

insécurité alimentaire, qui compromet notre programme de développement et la pérennisation de la paix. Les changements et les catastrophes climatiques provoquent également des déplacements massifs de population qui peuvent générer une instabilité et créer des besoins et des problèmes nouveaux.

Pour terminer, nous soulignons la nécessité de collaborer sur ces sujets avec les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile dans le cadre de stratégies globales, cohérentes et efficaces, notamment la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

M^{me} Gueguen (France) : Je voudrais féliciter la présidence dominicaine du Conseil pour l'organisation de ce débat. Votre pays, Monsieur le Président, est sur la ligne de front du dérèglement climatique, et vous avez justement fait de cette thématique une priorité de votre mandat au Conseil. Je tiens également à remercier les intervenants pour la grande qualité de leurs exposés. La mobilisation des jeunes, présentée par M^{me} Getschel, est un gage important d'espoir que nous ne devons pas décevoir.

Le niveau de participation à ce débat démontre, si besoin était, une prise de conscience large que les impacts du dérèglement climatique sur la paix et la sécurité internationales doivent être mieux appréhendés par l'ONU, et plus spécifiquement par le Conseil de sécurité. Les conséquences des changements climatiques sur la sécurité sont considérables. Les incidences des catastrophes climatiques sur la situation humanitaire, sur la sécurité alimentaire et sanitaire, et plus globalement sur les équilibres économiques, démographiques et sociaux d'une communauté humaine peuvent être telles qu'elles contribuent à des crises internes, elles-mêmes susceptibles de déboucher sur des crises régionales et internationales ou d'aggraver des conflits existants.

Les risques ne connaissent pas de frontières. Nous partageons donc la responsabilité de les gérer collectivement. L'Accord de Paris sur les changements climatiques nous fixe le cap - limiter le réchauffement climatique à 2°C, si possible 1,5°C - et nous appelle à accroître la capacité d'adaptation et de résilience aux changements climatiques, notamment dans les pays les plus vulnérables, et à rendre les flux financiers compatibles avec une telle limitation de la hausse globale des températures. L'Accord de Paris est désormais doté de règles d'application, et je tiens à saluer à cet égard le rôle de la présidence polonaise de la vingt-quatrième session

de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Il est désormais indispensable de rehausser collectivement nos ambitions. Le Sommet sur le climat du 23 septembre prochain arrive à point nommé pour créer les conditions d'une telle hausse de nos ambitions. La France y prendra toute sa part puisque lui a été confiée la tâche, avec la Jamaïque, de travailler sur la finance et le financement de l'action climatique. Je suis certaine que ce sommet enverra aussi un message fort au Conseil, qui doit s'emparer de la question des risques que les effets des changements climatiques représentent pour notre paix et notre sécurité communes. C'est pour anticiper, prévenir et limiter ces effets que nous devons agir. Dans ce cadre, je voudrais faire part de trois convictions de la France.

La première, c'est que les risques pour la sécurité internationale des effets des changements climatiques doivent devenir un élément central du programme de prévention des conflits. Nous devons mettre en place une diplomatie préventive qui intègre l'ensemble des facteurs déstabilisateurs, y compris ceux liés aux changements climatiques et à l'effondrement de la biodiversité. La seconde, c'est qu'une analyse rigoureuse et régulière de ces risques est nécessaire et d'intérêt public international. L'ONU, et en son sein le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, doivent jouer un rôle pivot à cet égard. La troisième conviction, c'est que cette analyse des risques doit s'accompagner de mesures de prévention qui seront mises en œuvre par les gouvernements nationaux, les organisations régionales, les partenaires de développement et les organismes des Nations Unies. Forte de ces convictions, la France souhaite travailler avec tous les États Membres sur plusieurs propositions qu'elle a partagées, dont deux principales.

La première proposition vise à nous doter d'un outil collectif d'analyse et d'alerte précoce concernant les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité mondiales. Les données et les outils d'analyse existent, mais ils sont dispersés dans des groupes de réflexion, entre les États et au sein même du système des Nations Unies, entre ses différents organismes. Il s'agit de les rassembler en un point central et de leur donner un écho. Ce qui manque en effet, c'est une sentinelle garante du message scientifique et pouvant cristalliser un consensus sur les liens entre climat et sécurité. La France souhaite que le Secrétaire général joue ce rôle en présentant chaque année à l'Assemblée générale et au

Conseil de sécurité un rapport qui fasse un état des lieux des risques que font peser les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité dans toutes les régions du monde, et à différents horizons de temps.

Il est également important de pleinement mettre en œuvre la demande formulée par le Conseil dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2011/15, de juillet 2011, adoptée à l'initiative de l'Allemagne, que les rapports du Secrétaire général sur les conflits dont est saisi le Conseil contiennent une information contextualisée concernant les répercussions des changements climatiques dans le contexte de ces conflits. C'est ainsi que nous pourrions anticiper et mettre en place des réponses appropriées face à des menaces pour la paix et la sécurité qui sont déjà présentes dans certaines régions, comme au Sahel ou dans les États insulaires, mais aussi parfois moins immédiates, comme en Afrique australe, en Amérique centrale ou en Asie du Sud-Est, mais qui, le moment venu, pourraient avoir des conséquences tout aussi dévastatrices sur la sécurité. À titre national, la France a engagé des programmes de recherche pour élaborer une typologie des crises pour les régions les plus vulnérables, notamment dans l'espace méditerranéen et dans le Pacifique. Ces travaux pourront nourrir les analyses de l'ONU.

La deuxième proposition de la France porte sur le rôle de l'ONU dans l'élaboration de recommandations d'actions concrètes pour prévenir les conflits. Face à ces risques pour la sécurité, nous devons mobiliser une large palette d'outils, de l'aide d'urgence à des politiques de développement. Dans certains cas, comme après un événement climatique extrême, il faudra des mesures d'urgence humanitaire. Dans d'autres cas, il faudra aider des communautés à s'adapter face à la montée inéluctable des eaux, à la sécheresse et à la dégradation des sols. Parfois, il faudra anticiper en dotant par exemple les petits producteurs de mécanismes d'assurance qui leur permettront de redémarrer une activité économique rapidement après une catastrophe climatique plutôt que de devoir migrer vers d'autres zones. L'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle important dans l'élaboration de ces recommandations, puis dans la coordination des efforts qui devront être mis en œuvre.

À titre national, les pays bailleurs de fonds comme la France doivent adapter leurs politiques de développement. À cet égard, la France a engagé plusieurs projets, dont l'initiative Risques climatiques et systèmes d'alerte précoce avec l'Organisation météorologique mondiale, le Dispositif mondial de réduction des effets

des catastrophes et de relèvement et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes qui vise à renforcer les capacités des systèmes d'alerte précoce dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement face aux événements climatiques extrêmes. À ce stade, près de 40 millions d'euros sur 100 millions ont déjà été versés, permettant le financement de cinq projets nationaux, trois projets régionaux multi-pays, aux Caraïbes, en Afrique de l'Ouest et dans le Pacifique, ainsi qu'une étude post-désastre dans les Caraïbes.

Face à ces risques certains, nous ne pouvons pas nous réfugier dans le déni ou la désinformation. Nous pouvons anticiper et répondre à ces risques et prévenir des conflits. C'est le rôle de l'Organisation des Nations Unies, et c'est le rôle du Conseil. La France s'engage à travailler sans relâche, avec tous ceux dans cette salle, pour faire vivre cet objectif dans les prochains mois.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je salue la présence parmi nous aujourd'hui de nombreux ministres. Je voudrais également remercier l'Administrateur Steiner, la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, M. Kabat et M^{me} Getschel pour leurs contributions et leur cadrage utile du débat d'aujourd'hui.

Un grand nombre de nos pays ont connu ces dernières années des catastrophes naturelles dévastatrices, des ouragans aux inondations et à la sécheresse, qui ont touché 2 milliards de personnes à travers le monde au cours de la dernière décennie. Ces événements entraînent des pertes en vies humaines, la destruction de biens et des déplacements de population. Ils augmentent le risque d'insécurité alimentaire et d'épidémies.

Au cours de l'année écoulée, les États-Unis ont connu l'incendie de forêt le plus meurtrier de l'histoire de mon État natal, la Californie, et l'un des ouragans les plus violents jamais enregistrés sur le continent américain. Nous avons été témoins d'inondations soudaines dévastatrices dans le Maryland et de coulées de boue destructrices sur la côte ouest. À Porto Rico, la National Oceanic and Atmospheric Administration estime que l'ouragan Maria a été l'ouragan le plus destructeur qui ait frappé l'île dans les temps modernes. Cet ouragan catastrophique a causé des pertes en vies humaines et plus de 90 milliards de dollars de dégâts.

Nous avons vu comment les catastrophes naturelles peuvent exacerber les vulnérabilités existantes, menaçant

les infrastructures critiques dont dépendent les citoyens pour un approvisionnement fiable en nourriture, en eau et en abris à la suite de tels événements. Cela rend les choses plus difficiles pour tout le monde, des secouristes aux forces de police en passant par les forces armées nationales qui tentent d'accéder à des zones reculées, d'approvisionner leurs équipes et de fournir les services nécessaires. Les catastrophes naturelles entraînent aussi souvent des ruptures dans l'ordre social et des pics de criminalité, de violence et d'instabilité.

Au fil du temps, un rétablissement incomplet à la suite de catastrophes naturelles graves et répétées érode et entrave le développement, notamment des infrastructures et des institutions critiques. Cela peut créer des conditions propices à l'émergence d'activités illicites, en particulier dans les communautés ayant des antécédents de conflit ou de violence civile.

Les États-Unis ont pour politique de fournir une aide humanitaire et des secours pour aider les pays à faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles.

La côte est des États-Unis et nos voisins des Caraïbes, au sud, ont toujours été victimes d'ouragans dévastateurs et, depuis des générations, les États-Unis ont connu des tremblements de terre, des ouragans, des tornades, des sécheresses, des inondations et d'autres catastrophes écologiques. Nous apprenons constamment de nouvelles et de meilleures façons d'atténuer leurs effets et de protéger les vies et les biens. Lorsque cela est possible, l'adoption de bonnes lois sur l'occupation des sols dans les zones de feu, les plaines inondables ou les zones vulnérables aux ondes de tempête côtières ainsi que de bons codes du bâtiment peut réduire considérablement les pertes. Les alertes rapides ont sauvé d'innombrables vies. Les États-Unis partagent et continueront de partager les meilleures pratiques avec leurs voisins et amis qui se heurtent à des problèmes environnementaux extrêmes.

L'Amérique centrale et les Caraïbes ont beaucoup souffert des retombées des catastrophes naturelles. Les ouragans ont eu des répercussions sur l'économie des pays et créé d'énormes besoins en matière de relèvement. Les récentes sécheresses ont exacerbé l'insécurité alimentaire et hydrique et contribué à de nouveaux flux migratoires dans la région. En réponse à l'ouragan Matthew en Haïti, les États-Unis ont répondu aux besoins de relèvement par une aide de 100 millions de dollars, notamment en matière de gouvernance, de santé, d'abris et d'aide alimentaire pour plus de 1,8 million de personnes, ainsi qu'avec des dons en espèces pour relancer les fermes détruites et rétablir

les moyens de subsistance. En réponse à la sécheresse en Amérique centrale, les États-Unis travaillent avec des partenaires pour soutenir les nouvelles technologies agricoles et améliorer le climat des affaires pour les petits exploitants, afin d'augmenter la productivité, les revenus et la résilience.

Au-delà de la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale, les États-Unis travaillent en partenariat avec les gouvernements et les organisations régionales pour secourir ceux qui en ont le plus besoin et contribuer à la préparation aux catastrophes. C'est la bonne chose à faire, et cela aide aussi à maintenir l'ordre, à préserver les services de base aux populations soudainement dans le besoin et à atténuer la menace d'instabilité après une catastrophe naturelle. Chaque nation doit jouer son rôle, mais nous pensons que le Conseil de sécurité et les États Membres peuvent et doivent jouer un rôle particulièrement important dans cet effort commun pour contribuer à la préparation et à la réponse aux catastrophes.

À l'instar d'autres orateurs, nous encourageons les États Membres du Conseil de sécurité et les organismes des Nations Unies à accroître le partage de l'information et à identifier les meilleures pratiques pour le relèvement après une catastrophe. Nous nous concentrons chacun sur une petite partie de ce défi, et l'agrégation des données améliorera notre compréhension globale.

Comme Lindsay Getschel et d'autres orateurs l'ont suggéré, nous aimerions également que les membres du Conseil de sécurité étudient la façon dont les missions politiques spéciales des Nations Unies pourraient mettre davantage l'accent sur la résistance aux catastrophes. Les États-Unis évalueront la meilleure façon d'intégrer ces travaux dans les mandats pertinents, et nous encourageons nos amis autour de cette table à faire de même.

Mr. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Notre déclaration s'aligne sur celle que prononcera ultérieurement l'Observatrice permanente de la mission d'observation de l'Union africaine, M^{me} Fatima Kyari Mohammed.

La participation d'un grand nombre de personnalités de haut niveau à ce débat témoigne de l'importance vitale de la question à l'examen. Nous sommes donc reconnaissants à S. E. M. Miguel Vargas Maldonado, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, et à la délégation dominicaine pour la tenue de ce débat sur une question aussi alarmante que les effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales.

Nous nous félicitons également de la participation et de l'excellent exposé de M^{me} Rosemary DiCarlo, M. Achim Steiner, M. Pavel Kabat et M^{me} Lindsay Getschel qui ont fourni à cette salle les informations nécessaires pour aborder ce problème.

La République de Guinée équatoriale est consciente du fait que les changements climatiques sont un phénomène de portée mondiale, dont les effets constituent une menace directe et évidente à l'existence de l'humanité. Par conséquent, ils sont l'un des plus grands défis à relever dans les décennies à venir. À cet égard, notre délégation considère que ce phénomène n'est pas seulement une question environnementale, mais aussi un thème transversal qui touche de nombreux domaines, tant sur le plan économique que de la paix et de la sécurité internationales, entre autres. Nous ne le considérons pas comme une cause directe en soi, mais nous estimons que son impact environnemental est un multiplicateur de la menace qui pèse sur les domaines affectés, comme nous pouvons le comprendre dans le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Il ressort du même rapport que les effets du changement climatique sont plus évidents et plus prononcés dans les endroits les plus vulnérables, tels que les États insulaires, les pays en conflit ou ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour faire face à ce problème. Par conséquent, nous estimons que certaines des mesures de lutte contre ce phénomène devraient consister à élaborer des politiques visant à promouvoir le développement et à éliminer la pauvreté; créer un système d'assistance et de coopération mondiale en matière d'environnement pour une gestion efficace et durable des ressources naturelles, lié à un système politique, économique et social tout aussi durable qui profite aussi, avant tout, aux zones les plus vulnérables et les moins dotées en ressources; et établir des stratégies de mise en œuvre aux niveaux national et mondial pour lutter contre les changements climatiques.

À cet égard, nous pensons que l'ONU doit jouer un rôle pertinent dans l'élaboration et la mise en œuvre efficaces et rapides de ces mesures, notamment en fournissant l'assistance technique, juridique et politique nécessaire pour prévenir, combattre et résoudre les crises causées par les effets néfastes des changements climatiques. Nous sommes intéressés par la réflexion menée par le Conseil de sécurité sur l'expansion des conflits, qui doit le pousser à jouer un rôle dans

la sensibilisation au problème et la promotion de ces mesures.

Bien qu'elle soit l'une des régions où les émissions de gaz à effet de serre sont les plus faibles, l'Afrique est probablement le continent le plus vulnérable aux changements climatiques car ceux-ci y ont des répercussions sur la sécurité et la paix. Malgré cela, elle continue à consolider ses efforts pour mettre en œuvre des mesures visant au développement durable, qui se traduisent en mesures d'action climatique à long terme basées sur des processus promus au niveau national, conformément à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Au niveau national, en République de Guinée équatoriale, il n'y a aucun doute quant à la véracité des données qui démontrent clairement que la température mondiale augmente à un rythme inquiétant, ce qui aura des conséquences négatives considérables sur l'accès à l'eau potable, et provoquera la réduction de la productivité agricole, la perte des moyens de subsistance et l'émigration. C'est pourquoi notre gouvernement a pris un certain nombre de mesures visant à réduire les risques posés par les changements climatiques en intégrant des mesures de lutte contre les dérèglements climatiques dans les politiques nationales et les processus de planification aux niveaux national, régional et local. Il a également mis en œuvre des stratégies d'atténuation des risques et d'adaptation, et renforcé les capacités techniques pour faire face aux risques climatiques dans la gestion des zones les plus sensibles.

Tout cela démontre la détermination sans faille du continent africain dans sa lutte contre les changements climatiques, une menace qui affecte généralement l'ensemble de la planète et exige une action multilatérale conjointe et rapide de tous, sans exception, avec une série de mesures convenues au niveau mondial, transparentes et efficaces pour garantir un avenir aux générations futures.

Nous devons garder à l'esprit qu'aucun État ne peut lutter contre ce phénomène sans les outils et les ressources nécessaires. C'est pour cette raison qu'il faut souligner l'importance de la coopération et de l'unité dans ce contexte. Une action commune est nécessaire, en particulier de la part des pays les plus polluants, faute de quoi la riposte aux changements climatiques ne sera pas efficace.

Je termine en disant que le monde dispose déjà des outils nécessaires pour faire face à cette menace, il suffit maintenant d'une volonté politique déterminée de la part de tous pour commencer la lutte contre ce phénomène.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous sommes honorés, Monsieur le Président, de vous voir présider le débat public d'aujourd'hui. Nous remercions la République dominicaine d'avoir organisé cette importante séance consacrée aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales. Nous sommes également honorés par la présence dans la salle du Conseil aujourd'hui de nombreux ministres, et nous les saluons.

Nous tenons également à remercier les nombreux intervenants pour les informations qu'ils ont fournies au Conseil. Nous avons pris note des remarques faites par M^{me} Getschel et amplifiée par Lord Ahmad de Wimbledon en ce qui concerne le rôle de la jeunesse dans ce débat.

Nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée par M^{me} Fatima Kyari Mohammed au nom de l'Union africaine.

L'Afrique du Sud partage pleinement les vues exprimées par le Secrétaire général à vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue à Katowice, en Pologne, en décembre 2018, où il a déclaré que

« le changement climatique est le problème le plus important auquel l'humanité est confrontée. Il affecte tous nos plans en faveur du développement durable et d'un monde sûr, sécurisé et prospère ».

Le Secrétaire général a mis en garde contre le fait que le temps presse pour s'attaquer aux changements climatiques. Cette mise en garde repose sur les conclusions claires de la communauté scientifique internationale, ainsi que sur la nouvelle réalité des catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes et extrêmes. Le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à de 1,5 °C (*Global Warming of 1.5 °C*) confirme que nous constatons déjà les conséquences du changement climatique sur la nature et sur les populations et leurs moyens de subsistance, et que le pire est encore à venir.

Nous notons avec une vive inquiétude la nature erratique et la férocité des catastrophes naturelles qui ont frappé les Caraïbes et de nombreuses îles, y compris celles du Pacifique, comme les ouragans; les tsunamis répétés en Indonésie et au Japon; les feux de forêt dévastateurs en Australie et aux États-Unis d'Amérique; les inondations et les fortes chutes de neige en Europe; et la sécheresse en Afrique, entre autres. Ces catastrophes naturelles ont causé des souffrances humaines indicibles, détruit les moyens de subsistance de millions de personnes et entraîné le déplacement de centaines de millions d'autres.

L'Afrique est particulièrement vulnérable aux changements climatiques qui constituent la menace la plus grave pesant sur son développement et sa prospérité. L'Afrique du Sud a connu des événements météorologiques dévastateurs ces dernières années, plusieurs régions du pays ayant connu leur pire sécheresse depuis des décennies. L'Afrique est donc pleinement solidaire des autres régions également touchées par des catastrophes naturelles, comme celles qui sont mises en relief dans la note de cadrage établie par la République dominicaine (S/2019/1, annexe). Nous restons fermement résolus à lutter contre les changements climatiques et à réagir aux catastrophes naturelles aux niveaux national, régional et international.

Il est clair pour nous que le changement climatique est un défi mondial de développement durable qui ne peut être relevé de manière réaliste que si nous le faisons collectivement, au moyen d'un régime multilatéral régleménté et fondé sur la science, l'équité et une différenciation en termes d'action et de soutien entre des pays aux situations nationales très différentes. L'action en faveur du climat doit être considérablement intensifiée tout en protégeant et en favorisant les acquis des pays en développement en matière de développement et en éradiquant la pauvreté.

Nous disposons déjà de bases solides pour cette solution multilatérale sous la forme du Programme de développement durable à l'horizon 2030, renforcé par des programmes de développement régionaux tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Nous attendons de la CCNUCC, de son Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris qu'ils orientent et dirigent les politiques sur les changements climatiques, et nous nous référons également au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Dans les situations de sécurité relevant de la compétence du Conseil de sécurité où les changements

climatiques sont considérés comme un facteur important contribuant à l'insécurité, comme au Sahel et en Somalie, il importe que le Conseil souligne les changements climatiques comme un facteur auquel doit remédier la communauté internationale. En ajoutant sa voix au débat, le Conseil de sécurité sensibilisera davantage au problème, ce qui, espérons-le, contribuera à mobiliser une action mondiale et à fournir des moyens de mise en œuvre et un appui aux pays en développement. Le Conseil peut également contribuer à l'élaboration de stratégies d'atténuation des risques adaptées au contexte et qui s'attaquent à tous les facteurs d'insécurité. Toutefois, comme l'ont montré le GIEC et d'autres études fondées sur des données probantes, il est souvent difficile de déterminer un lien de causalité direct entre les changements climatiques et les catastrophes naturelles, d'une part, et les menaces à la paix et à la sécurité internationales, d'autre part. Dans certaines circonstances, ils peuvent constituer un facteur aggravant ou un multiplicateur de menace pour les causes profondes plus directes et spécifiques d'un conflit. Cette réalité a été reconnue en Afrique, où la feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques à mettre en œuvre pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 identifie un certain nombre de domaines clefs qui constituent de graves menaces pour le programme africain pour la paix et la sécurité, notamment, potentiellement, les changements climatiques.

La véritable nature de la menace que représentent les changements climatiques est existentielle et mondiale. Nous avons donc besoin d'une réponse multilatérale qui donne la parole à la représentation la plus large possible des États et qui accorde un rôle important à toutes les autres parties prenantes. Comme le Secrétaire général l'a souvent dit, la solution passe par une transformation de l'économie mondiale. Cette démarche « exige la participation de tous, car tout le monde est concerné par les changements climatiques ». À cet égard, nous devons être conscients que la composition limitée du Conseil de sécurité et l'importance particulière qu'il accorde à la paix et à la sécurité font qu'il n'est peut-être pas l'instance appropriée pour aborder la question des changements climatiques. Par conséquent, nous devons nous garder de faire double emploi avec les efforts d'autres organes du système des Nations Unies qui sont mieux placés pour traiter cette question. Toutefois, nous restons ouverts à d'autres discussions sur la question.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

C'est un honneur de présider ce débat sur les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement et leur impact sur le développement, la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais remercier tous les participants au débat pour le grand intérêt qu'ils portent à ce sujet. De même, je tiens à me féliciter de la présence de mes collègues ministres des affaires étrangères dans cette salle et à les saluer très chaleureusement. Nous nous félicitons également de la contribution de tous les intervenants qui ont présenté de précieux exposés aujourd'hui : M^{me} Rosemary DiCarlo, M. Achim Steiner, M. Pavel Kabat et M^{me} Lindsay Getschel.

L'examen du lien entre les effets des changements climatiques et la sécurité est une très haute priorité pour la République dominicaine. Au cours des dernières années, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes naturels extrêmes dans les Caraïbes a été un signal d'alarme clair pour notre pays et notre région. Ne pas reconnaître cette vulnérabilité et ne pas y remédier en temps opportun aura de graves conséquences pour nos pays, ainsi que pour ceux d'autres régions également exposées.

Je tiens à souligner d'emblée que l'attention que nous accordons au lien entre environnement et sécurité est, de notre point de vue, conforme aux efforts que nous déployons avec d'autres membres de la communauté internationale pour mettre en place une architecture institutionnelle visant à faire face aux multiples problèmes posés par la dégradation de l'environnement. L'Organisation des Nations Unies et ses organes subsidiaires ont accompli des progrès importants dans l'examen de cette problématique du point de vue de son impact sur le développement. Les accords conclus au cours de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Katowice (Pologne), concernant les règles qui permettront de mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques, sont un pas important dans cette direction.

Pendant ce temps, le lien entre les changements climatiques et la sécurité fait l'objet d'un examen intermittent au Conseil de sécurité depuis plus d'une décennie. Le regain d'intérêt suscité par le débat organisé par la Suède en 2018 (voir S/PV.8307), l'initiative que

nous présidons aujourd'hui et les projets annoncés par d'autres membres, comme l'Allemagne et la Belgique, dans le cadre de leur mandat de membres non permanents du Conseil de sécurité, ne nous semblent pas être une coïncidence. Cela va de pair avec la prise de conscience de l'urgence des problèmes posés par la dégradation de l'environnement et de ses conséquences négatives.

Nous savons tous que les changements climatiques sont le plus grand défi auquel est confrontée l'humanité dans son ensemble, et qu'une action collective est nécessaire pour faire face à toutes leurs dimensions. En ce qui concerne le lien entre l'environnement et la sécurité, le Conseil de sécurité a déjà créé des précédents en reconnaissant que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement sont des facteurs de risque dans plusieurs zones exposées à des conflits et que les effets négatifs des changements climatiques peuvent contribuer à la déstabilisation. Dans les cas spécifiques du lac Tchad et du Sahel, le Conseil a clairement indiqué que certains effets des changements climatiques, combinés à d'autres facteurs, aggravent la situation.

Toutes les données disponibles donnent à penser que les effets des changements climatiques se feront sentir de manière plus aiguë au niveau mondial dans les années à venir. Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat indique que, si les tendances actuelles se poursuivent, le réchauffement de la planète se traduira à partir de 2030 par des risques accrus pour la santé, la vie humaine, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et la croissance économique. Cette tendance implique la nécessité d'éviter que ces effets négatifs ne deviennent des causes profondes de conflits. Nous pensons donc qu'il est essentiel de prêter attention au lien entre la dégradation de l'environnement et la sécurité et de créer les mécanismes permettant de traiter adéquatement ce lien au sein de l'organe chargé de garantir la paix et la sécurité dans le monde.

Nous devons doter le Conseil de sécurité des outils nécessaires pour évaluer systématiquement les liens entre les effets des changements climatiques et les risques classiques, en particulier dans les zones vulnérables. À cet égard, il y a déjà un certain nombre d'idées sur la table qu'il nous faudra examiner avec soin pour prendre les meilleures décisions. C'est le bon moment pour prendre ces mesures et nous espérons que le présent débat apportera une contribution positive dans cette direction. Le lien entre les effets néfastes des

changements climatiques est peut-être plus évident du point de vue des pays en développement, et en particulier des petits États insulaires en développement ou des pays extrêmement vulnérables, y compris ceux de l'isthme d'Amérique centrale.

Nos pays vivent déjà une nouvelle réalité, qui se caractérise notamment par des catastrophes naturelles de plus en plus graves et l'émergence progressive de nouveaux risques, tels que les déplacements humains, l'insécurité alimentaire et les défaillances récurrentes et imprévisibles des infrastructures critiques.

Nous remercions M. Steiner d'avoir illustré l'impact énorme des catastrophes naturelles et l'importance d'améliorer les arrangements institutionnels afin de mieux coordonner nos capacités en matière de prévention et d'intervention.

La République dominicaine porte ici la voix des pays qui souffrent le plus intensément des effets des catastrophes naturelles en conséquence des changements climatiques, du fait à la fois de leur emplacement géographique et de leurs vulnérabilités institutionnelles ou économiques. Pour cette raison, nous estimons qu'il est particulièrement urgent pour le Conseil de sécurité de réunir un consensus sur la meilleure manière d'inclure les effets relatifs au climat dans ses travaux concernant la sécurité. Nous sommes aux prises avec une menace inhabituelle, qui suppose que le Conseil réfléchisse plus avant sur son rôle dans la prévention des conflits. C'est une réalité qui est présente sur le terrain et que nous ne pouvons ignorer. Notre action doit consister à s'y adapter et à actualiser la façon dont le Conseil aborde la sécurité afin d'accroître ses compétences analytiques pour recenser puis prévenir les causes des conflits.

À cet égard, M^{me} DiCarlo a expliqué avec beaucoup d'éloquence comment l'examen de l'instabilité et des conflits, qui naissent au croisement entre les changements climatiques et les facteurs sociaux, économiques, démographiques et politiques, relevait du travail du Conseil. M. Kabat nous a également montré les conséquences des phénomènes climatiques extrêmes, tels qu'inondations et sécheresses, sur les zones densément peuplées et les régions particulièrement exposées.

Comme d'autres membres l'ont dit, il n'est pas approprié, et nous ne devrions pas nous donner pour objectif, de dupliquer les efforts d'autres organes de l'ONU; il nous faudrait plutôt étudier des moyens par lesquels ces organes pourraient se compléter, œuvrant chacun dans le cadre de son mandat propre. En créant

un espace institutionnel de réflexion sur les liens entre les changements climatiques, nous contribuerions aux connaissances du Conseil et le doterions des mécanismes dont il a besoin pour assurer la pertinence de ses analyses des risques et des causes et, partant, de son action de promotion de la paix.

Il est de la plus haute importance que le Conseil dispose des informations requises pour prendre des décisions stratégiques, compte tenu de l'incidence de phénomènes inhabituellement violents sur les objectifs de développement durable, et pour assumer ce rôle et répondre à l'aspiration de millions de personnes, principalement des jeunes, à vivre dans un monde meilleur, dans un environnement durable, résilient et pacifique. La République dominicaine propose que toutes les propositions ici abordées soient compilées en un rapport à l'attention du Secrétaire général.

Nous exhortons les membres à appuyer des mesures concrètes qui nous permettent d'avancer sur la voie d'un consensus englobant cette nouvelle dimension de nos travaux, pour à la fois améliorer notre compréhension des conflits d'aujourd'hui et prévenir les conflits à l'avenir.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je rappelle aux orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux dans les meilleurs délais. Les délégations qui ont de longues déclarations à faire sont donc invitées à les distribuer sous forme imprimée et à en prononcer une version abrégée en salle du Conseil.

J'informe toutes les personnes concernées que nous poursuivrons le débat public pendant l'heure du déjeuner, vu le grand nombre d'orateurs inscrits.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des relations extérieures de la République du Guatemala.

M^{me} Jovel Polanco (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala félicite la République dominicaine de son élection au Conseil de sécurité, événement historique de grande importance quand on pense que ce pays, pourtant membre fondateur de l'Organisation, siège pour la première fois au Conseil, en l'occurrence en qualité de Président. Le rôle de chef de file de la région est par conséquent renforcé du fait que la République dominicaine crée un espace de dialogue essentiel sur les changements climatiques et leurs incidences et sur

la vulnérabilité des nations en développement face aux effets négatifs de ce phénomène.

Je remercie tous les orateurs qui nous ont donné une plus large vue d'ensemble de la portée des changements climatiques et de leurs effets sur des aspects comme les migrations, les conflits et la sécurité internationale dans son ensemble.

En effet, l'Organisation a été créée pour maintenir la paix et la sécurité internationales, et c'est pourquoi le Guatemala estime que l'ONU doit à ses États Membres d'agir dans leur intérêt supérieur, sans traitement préférentiel ni considération partisane, et dans le respect de leur souveraineté.

Ces 20 dernières années, le Guatemala a été l'un des pays les plus touchés par les gaz à effet de serre, et nous sommes donc conscients de la réalité et de la gravité des changements climatiques. Il s'ensuit que nous ne devons pas ignorer les impacts des phénomènes naturels, notamment s'ils sont causés par les changements climatiques, afin de prendre des décisions plus efficaces et effectives pour les empêcher.

Il faut aussi tenir compte du fait que des pays comme le mien sont plus vulnérables quand les conditions de vie de la population s'aggravent, en particulier les personnes qui vivent dans la pauvreté et l'extrême pauvreté, en raison non seulement du manque de moyens institutionnels pour disposer d'un système de réaction rapide permettant d'atténuer les dégâts et de s'adapter aux nouvelles conditions, mais aussi des déplacements humains et des vicissitudes qui touchent les victimes de ces événements d'origine humaine.

Nous avons subi les ravages causés par l'ouragan Mitch en 1998, de l'ouragan Stan en 2005, de la tempête tropicale Agatha en 2010 et des sécheresses de 2008 et 2009, 2014 et 2015, entre autres phénomènes. Tous nous ont montré le niveau sans équivoque d'exposition et de vulnérabilité à quoi mon pays et la région ont dû faire face, entraînant des pertes en vies humaines et des retombées négatives sur les possibilités en matière d'économie et de développement.

Par conséquent, mon pays a identifié et défini des mesures stratégiques pour la réhabilitation, la conservation et la gestion durable des ressources naturelles, ainsi que pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets. Il s'agit notamment de consolider nos institutions et notre législation nationale. À cette fin, nous avons une loi, une politique et un plan d'action concernant les changements climatiques. En

outre, l'aménagement du territoire est lié à la planification du développement et accorde une attention particulière aux zones rurales, à la réduction des risques et à la croissance urbaine ordonnée.

De même, nous avons renforcé le bureau du coordonnateur national de la réduction des catastrophes, qui est l'institution chargée de s'occuper immédiatement et efficacement de la coordination interinstitutions. Nous avons mis en place une table ronde sur les changements climatiques, à l'échelle nationale, et leur impact sur l'environnement, dont les travaux sont axés sur l'inversion des indicateurs de dégradation de l'environnement. Par ailleurs, nous augmentons l'investissement dans la reforestation et la remise en état des forêts, sachant que 33 % de notre territoire sont protégés, que 70 % de notre mélange énergétique viennent des énergies renouvelables et que la foresterie est le principal secteur du pays.

Néanmoins, compte tenu de son emplacement et de ses particularités géographiques, le Guatemala est hautement vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques, bien qu'il soit l'un des pays qui émettent le moins de gaz à effet de serre. Ces circonstances menacent et limitent le développement en raison de la perte d'infrastructures, de la hausse de l'insécurité alimentaire, de la réduction de la disponibilité et de la qualité de l'eau, de la transmission des maladies et de la dégradation des sols.

Les changements climatiques donnent aussi lieu à des migrations forcées qui voient les populations de nos pays contraintes de chercher de meilleures conditions de vie, ce qui rend le problème d'autant plus central. Il faut dès lors trouver des solutions globales qui tiennent compte du cycle migratoire.

Nous sommes à un tournant où il est de la responsabilité de chaque dirigeant mondial de préserver les écosystèmes, sachant qu'il est question non seulement de développement durable mais aussi de maintien de la paix et de la sécurité internationales pour les générations futures. Nous devons donc tous soutenir les décisions adoptées dans les instances importantes, comme le Conseil de sécurité et la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et mettre en œuvre les accords fondamentaux qui y figurent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Hongrie.

M. Szijjártó (Hongrie) (*parle en anglais*) : Nous apprécions l'invitation qui nous a été adressée par la République dominicaine pour nous exprimer à la séance publique de ce jour et sommes heureux que les membres du Conseil de sécurité souhaitent entendre aussi des pays non membres sur la question, sachant qu'il ne fait aucun doute que les changements climatiques sont au nombre des défis les plus importants qui se posent à la communauté internationale, et qu'il faut s'en saisir comme il convient. Les changements climatiques donneront clairement lieu à des luttes pour les ressources à mesure que l'accès à celles-ci se fera plus difficile. C'est pourquoi nous estimons que les changements climatiques sont un problème de sécurité, comme le Président l'a dit très succinctement dans sa déclaration.

La raréfaction de l'eau, l'élévation du niveau des mers, la désertification, la baisse de productivité des terres arables et l'explosion démographique dans certaines régions déboucheront irrémédiablement sur de nouveaux flux migratoires en masse, même au niveau intercontinental, ainsi que la Ministre des relations extérieures du Guatemala l'a déclaré il y a quelques instants. Selon les estimations et les prévisions, d'ici à 2050, quelque 200 millions de migrants auront pris la route pour des raisons liées à l'environnement. Nous avons déjà fait cette expérience en Europe. Au cours de la période 2015-2017, soit trois ans, 3,3 millions de personnes ont déposé des demandes d'asile, dont 90 % venaient de 34 pays. Dans ces 34 pays, les populations croîtront de 26 % ces 10 prochaines années, ce qui signifie qu'il faudra compter avec 640 millions de personnes de plus. Cela donne une idée des futurs flux migratoires. Malheureusement, ces dernières années ont montré que les migrations posent d'énormes problèmes de sécurité pour les pays d'origine, de transit et de destination. C'est pourquoi, sur la base de notre expérience, nous considérons que l'ONU et toutes les organisations internationales ne devraient pas adopter de décision ou de document susceptible d'encourager de nouvelles vagues migratoires ou propres à présenter la migration comme un droit de l'homme ou une démarche ne présentant que des avantages.

Au lieu d'encourager de nouveaux flux migratoires et de mettre sous pression les pays qui n'acceptent pas d'accueillir ce phénomène, la communauté internationale devrait faire tout son possible pour s'attaquer aux causes profondes des migrations, que ces causes soient politiques, liées à la sécurité, économiques ou environnementales. Il s'ensuit que nous ne souscrivons pas au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et

régulières ni à l'idée que cet instrument aurait valeur de modèle selon lequel tous les pays devraient servir et serviraient de pays d'origine, de transit ou de destination pour les migrations. Nous n'acceptons pas cela, et tous les pays devraient d'après nous avoir le droit de décider s'ils veulent ou non être un pays d'origine, de transit ou de destination, avec qui ils voudraient vivre et qui ils entendent accueillir sur leur territoire. De ce fait, la protection des frontières sera le facteur le plus important pour assurer la sécurité à l'avenir. Si ces droits nationaux ne sont pas respectés, ils peuvent être la cause de nouveaux conflits et risques de sécurité. Nous serons en proie, à l'avenir, à d'énormes risques de sécurité dus à l'environnement et aux changements climatiques, comme le Président l'a souligné plus tôt, et nous ferions mieux d'éviter autant de conflits que possibles dans le futur.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Philippines.

M. Locsin (Philippines) (*parle en anglais*) : L'humanité est face au défi ultime lancé à la vie de la planète et, juste avant cela, au défi lancé à sa propre survie – la perspective d'un effondrement écologique imminent. Ce ne sera pas un nouvel âge de glace dans l'histoire de la nature, mais une certitude mortelle entièrement due à l'activité et à l'inaction des êtres humains. La science le prouve. L'expérience le prouve. La férocité croissante des tempêtes est la preuve que la catastrophe arrive. Il n'y a que les bonimenteurs pour soutenir le contraire. Les effets dévastateurs des changements climatiques frappent le plus durement les pays particulièrement vulnérables comme le mien. Le niveau de la mer s'est élevé de 60 centimètres, soit plus de trois fois la moyenne mondiale, qui s'établit à 19 centimètres. Nous comptons 7 107 îles magnifiques. Nous en aurons beaucoup moins.

On ne regrettera pas forcément toutes ces pertes. Nous avons tellement d'îles et de ressources maritimes que nous ne pouvons pas toutes les surveiller efficacement par des patrouilles. Certaines offrent des sanctuaires pour le trafic de stupéfiants en masse – fléau de l'humanité et mort des nations – comme le montre la fuite désespérée des populations fuyant les États inféodés aux narcotrafiquants. Si l'on n'arrête pas le réchauffement planétaire, 98 % de nos récifs coralliens – des champs riches pour les pêches – seront mourants d'ici au mitan du siècle et éteints avant le prochain. Bien sûr, nous nous réjouissons de la fin des litiges territoriaux quand les récifs dont ils sont l'objet auraient complètement disparu

de la mer, et avec eux les structures bâties dessus, par l'effet de l'élévation des océans. À toute chose malheur est bon. Comme le typhon Haiyan l'a montré avec force, les ondes de tempête balaient des communautés côtières en quelques minutes, effaçant des décennies de progrès économiques et d'améliorations sociales et laissant dans leur sillage une misère durable. L'indice mondial de risque climatique de 2018 fait apparaître que notre pays a perdu en moyenne 1 % de son produit intérieur brut chaque année au cours des deux décennies écoulées. Les changements climatiques déclenchent des troubles civils et des guerres entre États. Ce sera pire encore, et ces problèmes se multiplieront. Un nouvel âge sombre, comme jamais auparavant, s'abattra sur la majeure partie de la planète. Contrairement à ce qu'on a connu, l'obscurité ne se dissipera jamais. Il n'y succèdera aucune aube. La vie humaine ne vaudra pas la peine d'être vécue, sauf pour les brutes, et il y en a déjà quelques-unes dans les pays qui nient les changements climatiques et refusent d'admettre les problèmes qui se posent.

Pour les pays moins développés dont les privations trouvent leur origine dans les déprédations des pays développés, ce sera une rétribution autodestructive. Si toute l'humanité ne peut pas jouir de cette planète sur un pied d'égalité, aucune partie de l'humanité ne devrait le pouvoir. La misère cherche très naturellement de la compagnie. C'est une forme de justice. Nous devons mettre au point de meilleures mesures d'évaluation et d'atténuation des risques pour les catastrophes liées au climat. Bien qu'elles n'émettent que moins de 0,5 % du gaz carbonique mondial, les Philippines se sont lancées résolument sur la voie d'un développement à faible émission de carbone. Des sociétés nettement mieux loties ne le feront pas, par avidité et par ignorance égoïste, mais les Philippines sont différents. Quelle que soit la meilleure chose à faire pour tous, les Philippines le feront, même si personne d'autre ne le fait. Nous avons adopté, continuons de perfectionner et appliquons effectivement un plan national global de réduction et de gestion des risques de catastrophe, mais les changements climatiques ne connaissent pas de frontière. Chacun d'entre nous est à la merci des agissements et de l'inaction qui ont cours au-delà de nos frontières.

Par conséquent, il est impératif de développer des synergies plus solides entre États et une coopération internationale plus approfondie. Le Centre d'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a renforcé sa coopération conformément à l'approche « One ASEAN, One Response ». À l'échelle mondiale, nous sommes attachés au Cadre

de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030) et, surtout, à l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous ne verrons jamais de raison de dénoncer ce dernier. Nous partageons l'intelligence de tous ceux qui continuent d'y adhérer.

Les conflits et les mouvements désespérés de population en masse que nous voyons aujourd'hui par l'effet des changements climatiques sont un échantillon de ce que nous verrons demain. Aucun pays n'est à l'abri. Certains peuvent se réfugier derrière des murs, mais alors ils ne seront pas en mesure de s'aventurer au-delà de ces murs. Tôt ou tard, le chaos aura raison de tous les murs. Les pays riches et puissants bénéficieront peut-être d'un bref répit avant la catastrophe finale, mais leur vie sera extrêmement diminuée. Toutefois, ceux qui ont l'intelligence et la bonté de vouloir faire quelque chose au sujet des changements climatiques ne devraient pas mendier la coopération de ceux qui n'ont ni l'une ni l'autre. À la fin, nous aurons la satisfaction triste et réelle d'un destin commun. Nous pourrions néanmoins suggérer que le Conseil de sécurité grave le défi des changements climatiques dans le marbre comme sa première, principale et dernière préoccupation de sécurité. Quand la fin sera vraiment là et que tous les liens sociaux auront été tranchés, tous les conflits ressembleront à des compétitions sportives, en comparaison, et cela inclut les deux premières décennies du XXI^e siècle, tellement plus horribles, où l'on n'aura pas plus plaider l'ignorance, avec les horreurs du XX^e siècle encore fraîches dans nos esprits.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Maldives.

M. Shahid (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la République dominicaine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, d'avoir organisé cet important débat. Je voudrais également remercier les éminents experts de nous avoir fait part de leurs précieux points de vue dans leurs exposés ce matin. Je saisis également cette occasion pour féliciter les membres nouvellement élus du Conseil, à savoir la Belgique, la République dominicaine, l'Allemagne, l'Indonésie et l'Afrique du Sud, qui sont devenus membres du Conseil ce mois-ci.

En quittant les Maldives pour venir ici, j'ai rencontré une petite fille de cinq ans, Aïsha, à l'aéroport international de Malé. Elle m'a demandé où j'allais et je lui ai dit que je me rendais à New York pour parler des changements climatiques au Conseil de sécurité. Nous

avons eu une brève discussion et elle m'a serré dans ses bras et m'a fait au revoir de la main alors que je m'éloignais pour embarquer dans l'avion.

Pendant mon très long vol pour New York, je n'ai cessé de penser à la petite fille qui m'avait pris dans ses bras, à l'éclat brillant de ses yeux et à l'innocence joyeuse de son sourire, cette petite fille qui ne se doutait pas du genre d'avenir qui l'attendait peut-être. Je me suis demandé : puis-je vraiment faire quelque chose d'utile pour cette petite fille? Pouvons-nous tous ensemble l'aider à réaliser les espoirs et les rêves qu'elle porte en elle? Pouvons-nous lui offrir l'avenir auquel elle aspire et qu'elle mérite – un avenir sûr et sain? Au vu de la situation actuelle dans le monde, je suis contraint de répondre que non.

Les changements climatiques détruisent notre petit pays insulaire depuis des années. Ils érodent nos plages, tuent les récifs coralliens qui protègent nos îles et contaminent notre eau douce avec de l'eau de mer, et nous perdons nos stocks halieutiques. Mais, surtout, les changements climatiques vont nous enlever nos foyers.

Le 17 avril 2007, lorsque le Conseil de sécurité a tenu son tout premier débat sur les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité, j'ai pris la parole dans cette même salle sur cette même question (voir S/PV.5663). Ce jour-là, j'ai rappelé au Conseil que les changements climatiques n'étaient pas seulement une réalité quotidienne pour les Maldiviens, mais également une menace existentielle. J'ai rappelé au Conseil qu'une montée moyenne de deux mètres du niveau de la mer suffirait pour pratiquement submerger toutes les Maldives. Cela se traduirait par la mort d'une nation.

Pourtant, aujourd'hui, 12 ans plus tard, je répète toujours le même message au Conseil. Nos perspectives d'avenir sont bien pires que ce que nous avons imaginé. Alors que nous tentons encore de décider quelle instance des Nations Unies doit se pencher sur quel aspect des changements climatiques, dans nos pays à travers le monde, les lacs se tarissent, privant des dizaines de millions de personnes d'eau douce. Les sécheresses anormalement sévères font des millions de sans abri. La faim et les déplacements entraînent des conflits, et des nations entières s'enfoncent sous l'eau. Existe-t-il une plus grande menace pour la sécurité?

Nous jugeons encourageant l'Accord de Paris, qui vise à lutter contre les changements climatiques et à accélérer et intensifier les mesures et les investissements nécessaires à cette fin. Nous espérons également

que le Règlement de Katowice contribuera à consolider notre ambition collective de tenir nos engagements et de maintenir le réchauffement climatique bien en deçà de 2°C, ou si possible d'1,5°C, au-dessus des niveaux préindustriels. Cependant, pour les Maldives, attendre et espérer ne suffisent pas. Nous devons inverser radicalement les tendances actuellement observées en matière de changements climatiques pour assurer un avenir à des petites filles comme Aïsha et ses amies.

Nous avons besoin de solutions fondées sur les principes de justice et de responsabilités communes mais différenciées, dans les limites de leurs capacités respectives, et qui sont le fruit d'un consensus et d'une appropriation nationale. Les solutions que nous cherchons doivent réduire l'écart entre l'adaptation et l'atténuation. Une grande partie des fonds doit être réservée à l'adaptation. Cela permettra aux pays de mettre en place des infrastructures pour atténuer les risques de catastrophes climatiques, comme le prévoient le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les solutions que nous cherchons doivent également viser à renforcer la capacité du système des Nations Unies d'identifier les risques climatiques potentiels dans les conflits et de prendre rapidement des mesures d'atténuation. Nous sommes d'avis que les exposés du Secrétariat au Conseil doivent inclure des analyses d'experts sur les risques climatiques et sur la manière dont ces risques alimentent les conflits.

Les pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques, comme les Maldives, ne peuvent se permettre d'attendre. Nous ne pouvons attendre jusqu'à ce que nous soyons tous d'accord avec les faits sur le terrain : les changements climatiques constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous ne pouvons attendre que les effets des catastrophes climatiques détruisent nos économies et nos moyens de subsistance. Nous ne pouvons attendre que les changements climatiques nous forcent à abandonner notre identité et à perdre nos foyers. Nous avons besoin d'actions qui soient conformes aux engagements que nous avons déjà pris. Si nous n'agissons pas, nous éteindrions l'étincelle qui brille dans les yeux d'Aïsha et de millions d'enfants comme elle.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bocchit Edmond, Ministre des affaires étrangères d'Haïti.

M. Edmond (Haïti) : Je tiens, en premier lieu, au nom du Président de la République d'Haïti,

S. E. M. Jovenel Moïse, et en mon nom propre, à souhaiter plein succès à l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Belgique, l'Indonésie et la République dominicaine, qui remplissent un mandat de membres non permanents du Conseil de sécurité pour la période 2019-2020. Je voudrais ensuite féliciter la République dominicaine, qui assure la présidence tournante du Conseil, pour l'organisation de ce débat public sur le thème « Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales », dans le but de centrer l'attention de tous sur l'impérieuse nécessité de réduire durablement les risques liés à la vulnérabilité climatique.

Le Gouvernement de la République d'Haïti considère comme essentielles la reconnaissance, par la communauté internationale, de l'importance que revêtent les catastrophes climatiques pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'action solidaire permettant de contrer les menaces qui en découlent.

Ce débat public se tient à point nommé, car l'année 2019 sera fortement marquée par d'importants processus visant à promouvoir les trois piliers et les valeurs fondamentales de l'Organisation des Nations Unies, par le suivi intégré des engagements pris au cours des grandes conférences et réunions des dernières années. Au centre de ces processus, nous trouvons les efforts destinés à la mise en œuvre adéquate et universelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le débat sur les risques liés aux changements climatiques s'inscrit en droite ligne avec les priorités énoncées récemment, tant par la Présidente de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale que par le Secrétaire général de l'Organisation.

La République d'Haïti continuera d'apporter sa meilleure contribution à tous ces processus, car il y va, tout compte fait, de l'amélioration des conditions de vie et du respect de la dignité de tous les êtres humains, en gardant à l'esprit le leitmotiv « No one should be left behind » (Il ne faut laisser personne de côté).

Les catastrophes climatiques récurrentes constituent un obstacle majeur aux efforts de développement durable et une véritable menace à la survie de beaucoup de pays, notamment des petits États insulaires en développement, d'où l'intérêt accru de tous ces États pour les discussions en cours et à venir sur les questions climatiques. Je souscris pleinement à la déclaration qui sera prononcée par la représentante du Belize, en sa qualité de Présidente de l'Alliance des petits États insulaires.

Ces dernières années, des cyclones de forte intensité ont infligé d'indicibles souffrances humaines et des dégâts matériels considérables dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Amérique centrale et dans les petits États insulaires de la Caraïbe. D'une façon générale, les besoins en termes de redressement et de reconstruction ont souvent dépassé les capacités nationales de la plupart des pays affectés.

Mon pays a maintes fois été frappé par de sévères catastrophes naturelles, tel le cyclone Matthew, qui, en octobre 2016, a pratiquement détruit tous les moyens de subsistance des populations rurales et mis à mal les efforts déployés par le Gouvernement de la République. Force est de reconnaître la part des catastrophes climatiques qui ont frappé de plein fouet l'économie d'Haïti, anéantissant une part importante des infrastructures, accentuant les vulnérabilités structurelles du pays, grevant lourdement les efforts de relance économique, aggravant les retards cumulés et différant, année après année, les perspectives d'atteinte des objectifs de développement durable du pays.

Aujourd'hui, le gouvernement de la République, avec l'appui de toutes les parties prenantes, cherche à investir davantage dans la prévention de ces risques. En quête de solutions rapides et durables à ce phénomène, le Président de la République, S. E. M. Jovenel Moïse, a, dès son accession au pouvoir, lancé plusieurs initiatives novatrices, dont la caravane du changement. Ces initiatives n'ont malheureusement pas encore bénéficié d'un appui financier soutenu de la communauté internationale.

L'objectif prioritaire du Président et du Gouvernement de la République d'Haïti consiste à consolider les institutions démocratiques, à renforcer les infrastructures essentielles, à attirer des investissements créateurs d'emplois et, d'une façon générale, à améliorer les conditions de vie de toutes les couches de la population haïtienne. Nous ne saurions, malheureusement, cautionner certaines assertions de la note de cadrage relatives à la situation d'Haïti, en particulier la référence contestable à une « recrudescence depuis 2009 du paludisme qui trouve son origine en Haïti » (*S/2019/1, annexe, par. 11*).

J'encourage vivement tous les États, ainsi que tous les organes pertinents et agences spécialisées des Nations Unies, à œuvrer de façon constructive pour une prise en compte encore plus responsable des effets néfastes des changements climatiques. La République d'Haïti s'engage à prendre toute sa part dans cette action

climatique collective. Elle réitère son plein appui à tous les efforts qui doivent aboutir à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'au suivi des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes.

Je dirai, pour conclure, que deux éléments demeurent cruciaux pour une prise en compte responsable et durable des effets destructeurs des changements climatiques : d'une part, la volonté politique des tous les États et la collaboration de toutes les parties prenantes, et, d'autre part, la mobilisation de ressources financières adéquates.

Le Président (*parle espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de l'environnement et du climat du Canada.

M^{me} McKenna (Canada) : , Tout d'abord, je veux vous remercier, Monsieur le Président, pour votre invitation à discuter de l'impact des changements climatiques sur la sécurité de notre planète. Voilà une discussion urgente et essentielle. Merci à la République dominicaine d'assumer ce leadership important.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Le changement climatique est le problème essentiel de notre époque. C'est un problème écologique et il a des conséquences économiques. Et c'est clairement, l'un des défis les plus importants du XXI^e siècle, qui menace la vie et les moyens de subsistance des habitants de la planète. Comme de nombreux autres pays présents ici aujourd'hui, le Canada œuvre d'arrache-pied aussi bien pour atténuer les risques du changement climatiques que pour s'adapter à ses effets. Pour les Canadiens, les catastrophes naturelles dues au climat, les incendies de forêt, la chaleur extrême, les sécheresses, la hausse du niveau des mers, la fonte des glaciers et le dégel du pergélisol dans le nord du Canada ne sont pas source de désagréments seulement, mais ils constituent aussi des menaces existentielles, en particulier pour certains des plus vulnérables d'entre nous, notamment les autochtones qui vivent dans l'Arctique et dans les communautés rurales reculées. Le plus haut responsable militaire canadien a affirmé dernièrement que l'une des plus grandes menaces à la sécurité du Canada n'est militaire, mais celle que pose les catastrophes naturelles, au Canada et dans le monde entier.

Et les pays de la planète, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en

développement, en ressentent grandement les effets, qui menacent leur survie même. Que ce soit la désertification dans certaines régions de l'Afrique, la migration forcée de personnes vulnérables qui créent des migrants climatiques, les conflits dus à la raréfaction de l'eau, ou la hausse du niveau des mers et les tempêtes tropicales pour les petits États insulaires, les répercussions des changements climatiques sur la sécurité sont une menace imminente et présente.

Comme la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed l'a souligné, les changements climatiques doivent être considérés comme un problème dans un faisceau de facteurs pouvant mener au conflit. Comme beaucoup l'ont souligné, pour la troisième année d'affilée, dans son *Global Risks Report*, le Forum économique mondial a conclu que les dirigeants mondiaux estiment que les changements climatiques et les risques qui y sont liés représentent la menace la plus sérieuse qui pèse sur le monde, devant les cyberattaques à grande échelle ou le terrorisme.

Il importe de souligner que examiner les changements climatiques sous le prisme de la paix et de la sécurité ne sape pas l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les engagements des pays du monde de prendre des mesures ambitieuses au niveau national pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, mais le complète en en élargissant le cadre pour reconnaître que les changements climatiques ne sont pas qu'un problème environnemental.

C'est pourquoi le Canada est fermement convaincu que la question des liens entre changements climatiques et sécurité doit occuper une bonne place dans les délibérations du Conseil. Nous saluons le leadership dont fait montre le Conseil via les résolutions qu'il a adoptées ces dernières années, par lesquelles il reconnaît les répercussions négatives des changements climatiques sur la stabilité et la sécurité de régions, notamment la région celle du bassin du lac Tchad et le Sahel.

Pour que le Conseil de sécurité puisse continuer à jouer un rôle de chef de file, et comme l'a recommandé la représentante des jeunes ce matin, le Canada appuie la création d'un poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour le climat et la sécurité, ainsi que la création d'une entité dédiée à ce thème au sein du système des Nations Unies. Il est crucial que le Conseil de sécurité ait une meilleure compréhension des effets des changements climatiques sur la sécurité et qu'il fasse rapport sur les risques climatiques lorsqu'il analyse un conflit ou une région.

Les problèmes complexes requièrent des solutions collectives. Et les changements climatiques sont peut-être l'un de nos problèmes les plus complexes. Il nous faut agir ensemble. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que le Canada, qui est candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2021-2022, continuera de plaider en faveur de solutions basées sur des résultats en ce qui concerne le lien entre climat et paix et sécurité, et en tant que porte-parole des pays les plus affectés par les changements climatiques, notamment nos partenaires panaméricains dans les Caraïbes, et tous les petits États insulaires en développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de la justice, de l'économie, de la fonction publique, des communications et du changement climatique des Fidji.

M. Sayed-Khaiyum (Fidji) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que d'être ici aujourd'hui pour faire cette déclaration au nom du Premier Ministre des Fidji, M. Josaia Voreqe Bainimarama, qui n'a pu faire le déplacement en raison d'engagements nationaux pressants.

Nous remercions la République dominicaine d'avoir organisé le présent débat public du Conseil de sécurité consacré au défi principal de notre époque – préparer la communauté internationale à faire face aux répercussions qu'ont de plus en plus sur la sécurité les catastrophes naturelles causées par les changements climatiques. Les changements climatiques ont transformé notre monde naturel. Les phénomènes météorologiques extrêmes et leur fréquence, tels les inondations catastrophiques, les sécheresses prolongées, les vagues de chaleur qui battent des records et les super cyclones, nous disent que le monde naturel a fondamentalement changé. Des phénomènes météorologiques extrêmes qui surviennent d'habitude une fois tous les 100 ans frappent maintenant tous les 10 ans. L'écart entre les phénomènes météorologiques extrêmes se réduit de plus en plus. Et un seul phénomène météorologique extrême, comme le cyclone tropical Winston qui a frappé les Fidji en 2016 et dont nous nous relevons encore car ayant anéanti un tiers de la valeur de notre produit intérieur brut, peut aussi annuler les progrès que nous avons accomplis dans la réalisation des objectifs convenus au niveau international. Pendant la présidence fidjienne de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notre Premier Ministre a attiré l'attention à

plusieurs reprises sur les graves conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes aux Fidji et dans le monde entier.

L'élévation inexorable du niveau de la mer fait peser une menace de plus en plus grave sur nos économies et nos sociétés. En 2014, le Gouvernement fidjien a réinstallé pour la première fois, une de nos communautés côtières dans un endroit plus sûr. Depuis lors, nous avons réinstallé deux autres communautés. Malheureusement, nous ne sommes qu'au début de ce processus, car 43 autres collectivités côtières devront être réinstallées. Nous gérerons ces réinstallations du mieux que nous le pourrons. Je tenais toutefois à saisir cette occasion pour appeler l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que ces processus de réinstallation ne seront pas menés seulement au niveau national, mais aussi à travers les frontières.

J'insiste sur ce point devant les membres du Conseil de sécurité, non pas pour présenter un argument moral, mais pour attirer l'attention sur le fait que nous approchons dangereusement d'un point de basculement. Nous sommes encore dans une phase où ces réinstallations, tant au niveau national qu'entre nos pays, peuvent être effectuées volontairement, les Fidji ayant offert d'accueillir certains de nos voisins. Néanmoins, elles se transformeront sous peu en migrations forcées d'une ampleur telle qu'elles vont exercer de graves pressions sur les sociétés et les accords internationaux.

Les changements climatiques ont pour conséquences la perte de terres arables et la délocalisation de populations, des phénomènes qui vont s'accroître et conduire à la désertification, à des problèmes d'insécurité alimentaire et sanitaire et à l'épuisement de nos stocks de poissons et de nos ressources marines. Cela va provoquer des conflits. Bien entendu, les effets des changements climatiques, qui, à l'heure actuelle, se font sentir plus à certains endroits qu'à d'autres, finiront par devenir un problème qui nous touchera tous. Nous sommes tous vulnérables.

Les effets des changements climatiques constituent une menace pour tout le monde, partout dans le monde – de la disparition des côtes du Bangladesh à la chaleur accablante qui dessèche les terres en Afrique subsaharienne, en passant par les inondations de plus en plus graves qui frappent les villes de faible altitude aux États-Unis. Il ne s'agit pas d'un problème qui concerne seulement le Pacifique. Tous ces effets exerceront de plus en plus des pressions sur les individus, les communautés

et les États-nations en concurrence pour des ressources de plus en plus rares.

Les phénomènes météorologiques extrêmes fragilisent nos économies et nos sociétés. Comme nous avons pu le constater à maintes reprises, lorsque les économies et les sociétés se fragilisent, nos institutions en pâttissent – elles risquent d'être manipulées plus facilement par les extrémistes, les réseaux criminels internationaux et les opportunistes géopolitiques. Cela rend nos frontières plus poreuses.

Nous demandons au Conseil de sécurité et à l'ensemble de la famille des Nations Unies de prendre conscience du fait que les catastrophes provoquées par les changements climatiques sont et seront un défi majeur pour les institutions de gouvernance nationale, régionale et mondiale. Nous demandons en outre à l'ONU de diriger et d'appuyer les efforts nationaux et régionaux visant à relever les défis croissants en matière de sécurité liés aux changements climatiques.

Les Fidji sont fières de leur participation de longue date aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui a permis à notre pays de bénéficier d'une grande visibilité et d'une excellente formation. Nous tenons à remercier tous les membres permanents du Conseil de sécurité – les États-Unis, la Russie, la Chine, la France et le Royaume-Uni – d'avoir contribué à développer nos compétences en matière de maintien de la paix. Notre Premier Ministre a donné son feu vert pour que cette expertise soit mise à profit pour mettre sur pied ce qui est peut-être la première unité d'intervention au monde capable d'intervenir rapidement, avec agilité et avec les connaissances voulues en cas de catastrophe d'origine climatique, en plus de mener des activités de maintien de la paix. Nous remercions le Gouvernement australien de son concours à cet égard.

Je remercie le Conseil de m'avoir donné l'occasion de présenter le point de vue des Fidji. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération avec le Conseil de sécurité pour nous attaquer aux conséquences de plus en plus graves que les changements climatiques ont sur la sécurité régionale et internationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nicaragua.

M. Oquist Kelley (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais vous présenter nos

félicitations, Monsieur le Président, pour l'élection de votre pays au Conseil de sécurité. C'est un plaisir pour nous de voir cette République sœur, membre comme nous du Système d'intégration de l'Amérique centrale, présider la présente séance. Nous voudrions également féliciter la Belgique, l'Allemagne, l'Indonésie et l'Afrique du Sud, nouveaux membres non permanents du Conseil.

Les catastrophes liées aux changements climatiques ont déjà conduit à l'effondrement d'États et même de sociétés. Cela s'est produit par le passé et se produit aujourd'hui. En outre, les projections sont catastrophiques en ce qui concerne l'avenir, si des mesures ne sont pas prises de toute urgence.

Par le passé, il y a 4 200 ans, les grandes civilisations de l'âge du bronze se sont effondrées du fait de sécheresses qui ont duré plus de 100 ans, et jusqu'à 300 ans dans certains cas. Ce fut le cas de l'empire akkadien en Mésopotamie, de l'ancien royaume d'Égypte et de la première civilisation minoenne en Crète. Je me demande si notre civilisation actuelle pourrait survivre à une sécheresse de 300 ans ou de 100 ans.

Actuellement, la progression du désert du Sahara détruit les moyens de subsistance des éleveurs et des agriculteurs en conflit, en même temps que sévit une guerre islamiste. Cela a donné lieu à une crise alimentaire touchant 15,6 millions de personnes au Sahel et à une dangereuse migration massive vers le nord. Le lac Tchad est à 95 % asséché, ce qui a des conséquences négatives sur les populations de quatre pays qui sont confrontées à la fois à une crise due aux changements climatiques et à une crise résultant des activités de Boko Haram. Dans le même temps, les Chabab font des ravages parmi des dizaines de milliers de réfugiés et de déplacés en Somalie.

Pour ce qui est de l'avenir, si les économies agricoles de subsistance continuent de s'effondrer, selon les estimations, il y aura 20 millions de réfugiés d'ici à 2050, en provenance du Sahel uniquement. Si l'Europe ne sait pas quoi faire avec un million de réfugiés, il faut se demander ce qu'elle va faire avec 20 millions.

L'Amérique centrale et les Caraïbes font partie des régions les plus vulnérables du monde face aux changements climatiques. En Méso-Amérique, dans le sud du Mexique et en Amérique centrale, il y a une zone sèche qui devient de plus en plus aride, avec une population de 3,6 millions de personnes. Ces familles vivent de l'agriculture de subsistance. Si cette économie s'effondre en

raison des changements climatiques, quelque 18 millions de personnes viendront grossir le nombre des habitants des bidonvilles de la région ou se mettront en marche vers le nord pour escalader, percer ou franchir tout mur qu'elles trouveront sur leur passage.

Le plus grand obstacle est la volonté politique. L'un des indicateurs à cet égard est le financement de la lutte contre les changements climatiques. En matière d'atténuation et d'adaptation, le véritable test sera la reconstitution des ressources du Fonds vert pour le climat en 2019. En ce qui concerne les pertes et les dommages, le seul moyen scientifique, juste et éthique d'y remédier est que les pays qui ont causé ce phénomène doivent indemniser les pays qui en subissent les conséquences en tenant compte de leurs responsabilités historiques et actuelles, comme l'a proposé le Président nicaraguayen, le commandant Daniel Ortega Saavedra, dans son message à l'Assemblée générale en 2015 (voir A/70/PV.23). Je voudrais rappeler à ceux qui estiment que cette approche est trop radicale que la notion d'indemnisation fait partie de tous les systèmes juridiques et éthiques du monde depuis l'antiquité. Bien entendu, il y en a ceux qui estiment que cette notion est obsolète parce qu'ils pensent que la survie est trop coûteuse. Si les petits États insulaires dont l'avenir est en train d'être détruit ne sont pas indemnisés, cela signifie qu'il n'y aura pas de justice climatique dans le monde.

Pour protéger la paix et la sécurité internationales face aux effets des changements climatiques, nous devons décider sur quoi vont reposer nos politiques : la science ou la cupidité; privilégier le bien commun de l'humanité et de la planète à long terme ou les avantages économiques nationaux à court terme; défendre les populations les plus vulnérables ou promouvoir une économie égoïste de croissance sans fin, sans limites et insensée de production, de consommation et d'accumulation du capital sur une planète aux ressources limitées.

Il nous reste 11 ans d'ici à 2030, pour prendre ces décisions. Quelques progrès ont été accomplis. Nous félicitons la Pologne pour la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Katowice. Toutefois, nous devons mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques en honorant les engagements visant à réduire les émissions et en mettant à disposition les financements nécessaires pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C. L'avenir de notre civilisation et des écosystèmes qui sont vitaux pour la vie sur la Terre

nourricière dépend de cet objectif de 1,5°C. Avec le sommet qui doit être convoqué par le Secrétaire général en septembre, nous avons la possibilité de lancer un mouvement véritable et efficace pour la préservation de la vie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Holte (Norvège) (*parle en anglais*) : Des changements urgents sans précédent sont nécessaires pour empêcher que les températures mondiales n'augmentent de plus de 1,5°C. Voilà ce qu'indique le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat d'octobre 2018. Selon les propres mots du Secrétaire général António Guterres : « Les changements climatiques vont plus vite que nous. »

Je voudrais saluer le rôle de chef de file joué par la République dominicaine, représentante de l'une des régions les plus touchées par les catastrophes liées au climat.

La Norvège était présente au niveau ministériel à la réunion des Ministres des affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes, ainsi qu'au Sommet du Forum des îles du Pacifique à Nauru. Les messages de ces réunions étaient clairs : nous sommes en train d'être ravagés par les changements climatiques. L'importante Déclaration de Boe sur le climat est un document clef sur les menaces sécuritaires qui en découlent. Les preuves du réchauffement de la planète sont également évidentes dans ma propre région, l'Arctique. L'ampleur des changements dans l'Arctique est deux fois plus importante que ce qui se passe au niveau mondial, et ce phénomène aura des répercussions profondes aux niveaux local, régional et mondial.

La relation entre les changements climatiques, la paix et la sécurité est complexe. Les changements climatiques sont rarement une cause directe de conflit, mais agissent comme un multiplicateur des menaces. Chaque année, 26 millions de personnes sont déplacées par des catastrophes naturelles. Les pertes économiques mondiales dues aux phénomènes météorologiques extrêmes ont augmenté de 250 % au cours des 20 dernières années. D'ici à 2030, plus de 100 millions de personnes pourraient être plongées dans l'extrême pauvreté par les changements climatiques.

Les conséquences sont souvent différentes pour les femmes et pour les hommes. C'est pourquoi

notre réponse doit tenir compte de la problématique sexospécifique.

Les changements climatiques non seulement aggravent les tensions existantes et créent un terreau fertile pour les conflits. Ils peuvent également fortement déstabiliser les économies, nourrir l'extrémisme politique et, dans certains cas, menacer l'existence même d'un pays, en particulier les petits États insulaires en développement. Ils compromettent également gravement les efforts que nous déployons conjointement pour réaliser les objectifs du développement durable.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le lien entre climat et sécurité mérite, à notre avis, d'être inscrit en bonne place à l'ordre du jour du Conseil. C'est également une priorité pour la Norvège en tant que pays candidat à un siège non permanent au Conseil. La Norvège appuie également l'initiative visant à nommer un représentant spécial des Nations Unies pour le climat et la sécurité.

En ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, je vois trois grandes lignes de défense. L'Accord de Paris doit rester notre première ligne de défense. Le sommet du Secrétaire général sur le climat qui se tiendra en septembre de cette année doit viser à en renforcer les ambitions. Deuxièmement, aider les pays vulnérables à améliorer leur résilience face aux catastrophes naturelles et à s'adapter aux effets des changements climatiques doit être notre deuxième ligne de défense, un point sur lequel nous devons nous concentrer davantage. Notre troisième ligne de défense doit consister à intégrer le lien entre climat et sécurité dans les politiques de développement et de sécurité.

L'action climatique constitue peut-être l'argument indéniable en faveur du multilatéralisme. Nous ne pouvons agir seuls. Ce n'est tout simplement pas une option. C'est pourquoi nous saluons chaleureusement l'initiative prise conjointement par l'Allemagne et Nauru de créer le Groupe des Amis sur le climat et la sécurité.

Toute difficulté recèle une possibilité. Les estimations montrent qu'une action audacieuse contre les changements climatiques pourrait générer des gains économiques directs à hauteur de 26 000 milliards de dollars d'ici à 2030, par rapport au statu quo. Qui plus est, la transition en cours vers les énergies renouvelables, ou devrais-je dire la révolution, est susceptible de réduire le nombre de conflits liés à l'énergie.

Les 10-15 années à venir constituent un moment charnière sans précédent dans l'histoire. L'urgence est grande. En période de crise, le temps est toujours notre ennemi. Partenaire indéfectible, la Norvège est déterminée à apporter sa pierre à l'édifice de notre avenir commun.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Teesalu (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier très sincèrement la République dominicaine, Présidente du Conseil de sécurité ce mois-ci, d'avoir organisé un débat public sur un sujet aussi pertinent.

L'Estonie s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

Les changements climatiques ont de graves répercussions sur la sécurité. Nous voyons clairement la menace existentielle qu'ils représentent pour la survie même de nombreux petits États insulaires en développement. Nous savons depuis 1990 que les petits États insulaires en développement et d'autres zones côtières de faible élévation sont menacés par ce phénomène, mais nous n'avons pas encore pris de mesures concrètes pour modifier le cours des choses. L'accumulation des effets des catastrophes liées au climat aura inévitablement une incidence directe sur les moyens d'existence des populations, incidence qui sera particulièrement dévastatrice dans les zones déjà fragiles.

Si l'élévation du niveau de la mer peut sembler, du fait de sa lenteur, relever d'un avenir lointain, les conséquences dévastatrices des changements climatiques se font déjà sentir aujourd'hui. Par exemple, dans le bassin du lac Tchad et dans la région du Sahel, les conséquences des changements climatiques ont un effet multiplicateur sur la pauvreté, l'instabilité, la faim et la violence.

Des données scientifiques récentes montrent que les effets des changements climatiques se produisent beaucoup plus rapidement que prévu. Les plus grands climatologues du monde ont averti que nous n'avons plus qu'une dizaine d'années pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C au maximum. Si nous voulons lutter efficacement contre les menaces sécuritaires, nous devons renforcer la résilience face au climat, la préparation aux catastrophes et la réponse à y apporter. Cela ne peut se faire que par une action coordonnée tant au niveau national qu'au niveau international.

Mon pays, l'Estonie, n'a jamais été sur la ligne de front des grandes catastrophes climatiques, mais les changements climatiques ont récemment eu une incidence considérable sur nos secteurs agricole et forestier. C'est pourquoi nous développons des compétences en matière de lutte contre les incendies de forêt et soutenons des projets similaires dans la région. Même si de tels projets de coopération ne sont que des exemples à petite échelle, ils montrent très bien comment l'expérience que nous acquérons en augmentant notre résilience face aux effets des changements climatiques peut aider nos partenaires à améliorer leur propre résilience.

Il est indéniable que les changements climatiques et leurs effets sont extrêmement complexes, ce qui veut dire que nous devons nous efforcer d'adopter une approche holistique et une planification stratégique globale pour nous y préparer. Nous devons systématiquement nous attacher à intégrer les changements climatiques dans notre planification nationale et régionale. Si nous voulons garantir l'appropriation et la mise en œuvre intégrale de ces plans, tous les groupes d'intérêt de la société doivent être associés au processus, y compris et surtout les femmes et les jeunes.

En outre, les liens entre les changements climatiques et la pauvreté, la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau et de l'énergie, les migrations et les conflits doivent être rendus plus explicites afin d'influer sur les programmes politiques nationaux. À cet égard, le Conseil de sécurité peut et doit adopter une approche plus systématique concernant l'examen des changements climatiques en tant que cause de conflit et facteur aggravant dans ces situations. L'Estonie appuie pleinement le Secrétaire général, qui a fait de la prévention des conflits une priorité. À cet égard, tenir compte des effets négatifs des changements climatiques et mettre l'accent sur cet aspect dans les missions mandatées par le Conseil de sécurité peut changer la donne quant au résultat des processus de règlement des conflits.

Enfin, l'Estonie étant à la pointe de l'innovation et de la numérisation de la société, nous estimons que la résilience face aux changements climatiques est un domaine où les outils de la technologie moderne peuvent être exploités, comme l'attestent les systèmes d'alerte rapide. Notre stratégie à long terme prévoit de favoriser le développement de technologies, produits et services novateurs qui permettent de réduire les émissions. Nous avons l'intention d'investir davantage dans la mise au point de solutions nouvelles favorisant l'avènement d'un monde caractérisé par une faible émission de carbone,

un meilleur rendement énergétique et une résilience accrue face aux changements climatiques. Nos efforts de coopération portent tout particulièrement sur la situation des pays les plus menacés, à savoir, les pays les moins avancés. Nous sommes également fiers de contribuer à des projets qui améliorent la capacité de réaction et d'adaptation aux changements climatiques des petits États insulaires en développement du Pacifique.

Pour terminer, je voudrais assurer le Conseil que l'Estonie est pleinement engagée dans la lutte contre les changements climatiques au niveau mondial. Cette question sera également une des priorités de l'Estonie si nous sommes élus au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021. Nous sommes résolument convaincus qu'il est de notre responsabilité de prendre des mesures efficaces pour lutter contre les changements climatiques, y compris leurs incidences directes sur la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le présent débat public jette un coup de projecteur nécessaire sur la question capitale de notre époque. Depuis la première fois où cette question a été abordée dans cette salle, en 2007 (voir S/PV.5663), les États Membres sont devenus de plus en plus conscients du fait que les changements climatiques constituent un facteur d'insécurité, un multiplicateur de risque en matière de conflits et une menace pour notre sécurité collective.

Bien qu'il existe d'autres organes de l'ONU compétents pour aborder la question des changements climatiques, notamment le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, il est essentiel que le Conseil se mobilise pour faire face à la menace internationale et transnationale que les changements climatiques représentent pour la paix et la sécurité. On ne peut pas s'attaquer pleinement aux causes profondes des conflits ni mettre l'accent sur la prévention, comme l'a souligné le Secrétaire général, sans tenir compte des changements climatiques.

Nous nous félicitons que l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ait été invité à faire un exposé au Conseil aujourd'hui et à encourager le renforcement de la coordination avec les autres organes de l'ONU chargés de la lutte contre les changements climatiques. Nous espérons également que le Conseil continuera de plaider en faveur

d'une meilleure analyse et d'une information améliorée concernant les questions climatiques.

Il nous plaît de constater que le Conseil de sécurité a commencé à intégrer les questions climatiques dans ses travaux propres à un pays ou une région donnés, en s'appuyant sur le précédent créé par la résolution 2349 (2017) sur l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Dans des régions comme le bassin du lac Tchad, où 90 % de l'économie repose sur l'agriculture et le pastoralisme, il est évident qu'une détérioration du climat aura des effets négatifs sur la paix et la sécurité, exacerbant la vulnérabilité que des acteurs malveillants peuvent exploiter et entraînant des déplacements massifs.

Nous nous félicitons également, que pour les questions relatives au climat, le Conseil utilise désormais une formulation similaire dans ses résolutions concernant le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Mali, la Somalie et le Darfour. Cependant, il est possible de faire davantage sur ces questions : en plus de charger les gouvernements et l'ONU de s'attaquer aux effets des changements climatiques, le Conseil doit également promouvoir des mesures visant à prévenir et à atténuer ces effets, considérés alors comme une cause profonde des conflits. Le Conseil de sécurité doit également s'intéresser de manière spécifique aux groupes marginalisés tels que les femmes et les jeunes, qui seront particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, notamment en raison du manque de possibilités d'éducation et d'emploi.

Dans des situations comme celles de la Libye, du Soudan du Sud, du Yémen et de la Syrie, les changements climatiques ont aggravé des conflits causés par l'homme en augmentant la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes. Nous espérons que le Conseil sera en mesure de tenir compte de la question du climat dans ses résolutions tout en continuant de mettre l'accent sur la responsabilité de ceux qui causent ces conflits et les entretiennent.

En ce qui concerne l'avenir, nous sommes également conscients que les changements climatiques peuvent créer des conditions propices aux conflits dans des régions qui, jusqu'à présent, ont été pacifiques. La fonte des glaces de l'Arctique pendant l'été favorise l'exacerbation des rivalités pour le contrôle des ressources, dont l'extraction accentuera les changements climatiques et accélérera la dégradation de l'environnement arctique. Le regain d'intérêt que suscite la région pose des défis aux institutions régionales, notamment au Conseil de l'Arctique. Il convient également de

mentionner l'impact de la concurrence pour les ressources sur les peuples autochtones de la région arctique, dont la relation avec leurs terres, territoires et ressources historiques doit être respectée.

Pour de nombreux États Membres de l'ONU, en particulier les petits États insulaires en développement, les changements climatiques constituent une menace existentielle. Ses effets – déplacements massifs de population et perte de l'habitat et des moyens de subsistance – amplifient les conséquences des conflits armés que le Conseil de sécurité s'emploie à régler jour après jour. Compte tenu de cette réalité, le Conseil doit considérer les changements climatiques comme une menace directe pour notre sécurité collective mondiale.

Enfin, toute action concernant les changements climatiques doit s'appuyer sur l'engagement résolu des États en faveur du multilatéralisme, incarné par l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous devons faire progresser l'esprit de cet accord et travailler ensemble, avec ambition, pour mettre au point des solutions efficaces et durables.

Le Président (*parle en espagnol*) : Étant donné qu'il reste 51 orateurs inscrits sur la liste, je saisis cette occasion pour rappeler aux représentants de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois ou quatre minutes.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Je remercie également tous les intervenants de leurs précieuses contributions.

Durant sa présidence du Conseil de sécurité en décembre 2017, le Japon a organisé un débat sur les défis contemporains complexes, y compris les changements climatiques et les risques naturels, qui menacent la paix et la sécurité internationales (voir S/PV.8144).

Comme nous l'avions dit au cours de ce débat, pour que le Conseil de sécurité puisse relever plus efficacement des défis complexes, il doit mettre davantage l'accent sur l'ensemble du cycle des conflits, autrement dit prévenir leur déclenchement, leur escalade, leur poursuite et leur reprise.

Dans le même temps, il faut également tenir compte du fait que la paix et la sécurité, le développement, les droits de l'homme et les éléments humanitaires sont étroitement liés. Les risques climatiques, y

compris les catastrophes naturelles, qui peuvent constituer un multiplicateur de risque, augmentent dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, entre autres. Le Japon a lui-même connu des pluies torrentielles sans précédent en juillet dernier, comme M. Kabat l'a rappelé dans son exposé.

Par conséquent, l'importance des mesures d'adaptation augmente également. Dans cette perspective, le Japon dirige le débat sur l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du Groupe des Vingt. Nous avons également contribué de manière directe à l'édification de sociétés résilientes face aux risques liés au climat en continuant d'aider les pays en développement, notamment par des études d'impact des changements climatiques et la collecte de données sur les risques climatiques.

Le Japon, qui est lui-même un pays sujet à des catastrophes, s'est engagé à faire en sorte que la réduction des risques de catastrophe soit systématiquement prise en compte sur la scène internationale, notamment en dirigeant l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et en apportant diverses formes d'assistance matérielle et immatérielle dans le cadre de l'Initiative de coopération de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Dans ce contexte, le plus important est que chaque gouvernement fasse de la réduction des risques de catastrophe une priorité politique, tienne compte de cet aspect dans toutes les politiques de développement et augmente les investissements dans ce domaine. Les efforts collectifs déployés dans le cadre de ces politiques, notamment la poursuite des débats, la mobilisation des ressources, la planification et la mise en œuvre de mesures pour faire face aux risques émergents, peuvent conduire à la création d'une société résiliente.

Nous pensons que ces efforts, favorisés par la sensibilisation mondiale à la question de la réduction des risques de catastrophe, peuvent contribuer à terme à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, nous nous félicitons du débat d'aujourd'hui. Qu'il me soit permis d'exprimer notre engagement constant à contribuer au débat sur ces questions connexes, notamment à l'ONU, d'une manière positive et constructive.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

M^{me} Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le

Président, d'avoir organisé ce débat extrêmement pertinent et opportun.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne et tient à ajouter les observations suivantes.

Les données scientifiques les plus récentes suggèrent que les changements climatiques représentent pour les écosystèmes naturels, la santé humaine, la sécurité alimentaire et le développement économique des risques qui augmentent rapidement. En effet, leurs incidences ne sont plus une éventualité lointaine, mais une réalité actuelle. Dans mon propre pays, la Grèce, et dans l'ensemble de la région méditerranéenne, les incendies de forêt catastrophiques, la diminution des ressources en eau et les inondations saisonnières de plus en plus longues constituent une grave menace pour les industries essentielles que sont l'agriculture, la pêche et le tourisme. L'ampleur et la fréquence croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes non seulement créent de nouvelles menaces, mais aggravent également les tensions sociales et transfrontalières existantes. Il est clair qu'aucun pays n'est à l'abri des conséquences directes et indirectes des changements climatiques, et leur atténuation nécessite donc une coopération multilatérale renforcée. Dans cet esprit, la Grèce a signé et ratifié toutes les conventions importantes portant sur les changements climatiques et l'environnement. Dans le même temps, nous participons activement aux négociations en cours et soutenons les efforts ambitieux déployés par l'Union européenne pour faire face aux conséquences à long terme des changements climatiques sur la sécurité.

Nous pensons que l'architecture souple et récemment réformée de l'ONU, qui met l'accent sur l'analyse à long terme, les effets transversaux et une approche nouvelle et holistique en matière de sécurité internationale, est particulièrement bien outillée pour relever ces défis. La première chose à faire doit être d'améliorer le partage des connaissances et l'appréciation de la situation en ce qui concerne les risques de sécurité liés au climat, avant de les prendre systématiquement en compte dans nos mécanismes d'alerte rapide et de prévention des conflits. Le renforcement et l'alignement de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 peuvent constituer un premier pas crucial dans ce sens.

À l'avenir, notre capacité de prévoir les menaces à la sécurité découlant des changements climatiques et de nous y adapter pourrait être tout aussi importante

que nos efforts à long terme pour y remédier. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général, qui se tiendra cette année. L'inaction n'est pas une option.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

M. Pildegovičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je remercie la République dominicaine, qui assume la présidence du Conseil de sécurité, d'avoir organisé le présent débat. Le point de vue de votre pays, Monsieur le Président, suscite en nous un sentiment d'urgence particulier, car il est directement affecté par les changements climatiques. Je remercie également tous les intervenants pour leurs rapports utiles à cet égard.

La Lettonie s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Les changements climatiques représentent l'un des plus grands défis de notre temps, auxquels tous les pays sont confrontés. Sans aucun doute, ils affectent également la stabilité et la sécurité géopolitiques, tout en agissant comme un multiplicateur de menace, en particulier dans les régions les plus vulnérables, exacerbant les conflits dans certains cas. Les catastrophes liées au climat menacent des populations et la stabilité de régions entières, notamment celle des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, ainsi que d'Asie du Sud, du Centre et du Sud-Est. Nous sommes parfaitement conscients de la vulnérabilité particulière de nombreux petits États insulaires en développement aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer.

La Lettonie se félicite vivement du fait que le Conseil de sécurité discute de cette question. Nous pensons que les risques de sécurité liés aux changements climatiques doivent être intégrés dans les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix du Conseil. En améliorant notre compréhension des incidences des changements climatiques sur la sécurité internationale, nous aiderons les pays et les individus à intensifier leur action climatique. Nous félicitons également le Secrétaire général de son ferme engagement à placer les changements climatiques au premier rang des priorités de l'ONU, en particulier cette année, en prévision du sommet des Nations Unies sur le climat, qui se tiendra en septembre.

Les effets des changements climatiques sont de plus en plus évidents et graves. L'été dernier, nous avons de nouveau été témoins d'une chaleur sans précédent partout dans le monde. Comme d'autres pays,

la Lettonie subit les effets des changements climatiques. Les relevés de la température moyenne de l'air en Lettonie montrent une tendance à long terme au réchauffement. Chaque tempête provoque des inondations et une grande détresse chez les habitants des régions côtières. De plus, la menace de l'érosion côtière le long de la mer Baltique pourrait s'intensifier à l'avenir. C'est uniquement par une coopération et des efforts multilatéraux communs qu'il sera possible de lutter contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en renforçant la résilience et en se préparant mieux aux effets négatifs des changements climatiques, notamment aux catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes.

L'action climatique est clairement liée à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Lettonie est fermement convaincue que la réalisation des objectifs de développement durable est le programme de prévention par excellence, car ces objectifs s'attaquent aux facteurs et aux causes profondes de l'instabilité et des conflits. Par conséquent, investir dans la dignité humaine, éliminer la pauvreté, favoriser la résilience aux changements climatiques et promouvoir le progrès socioéconomique permettront de réduire l'incidence des conflits, de l'instabilité et du désespoir.

L'Accord de Paris sur les changements climatiques fournit des orientations claires sur ce que nous devons faire avant qu'il ne soit trop tard. La Lettonie est pleinement attachée à la réalisation des objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Elle aura l'obligation de mettre en œuvre l'engagement pris par les pays de l'Union européenne, de réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici à 2030 par rapport à 1990, comme elle s'y est engagée dans sa contribution déterminée au niveau national. La Lettonie met actuellement au point sa stratégie nationale de développement à long terme à faible intensité de carbone d'ici à 2050 et à son plan national d'adaptation aux changements climatiques d'ici à 2030. De plus, elle élabore actuellement un plan énergétique et climatique national détaillé pour la période 2021-2030. Au niveau régional, la Lettonie assume actuellement la présidence du Conseil des États de la mer Baltique et accorde la priorité au dialogue et à la coopération dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et du développement à faibles émissions de carbone. Nous encourageons la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris dans ce cadre. Nous mettrons par ailleurs l'accent sur les problèmes de pollution en mer Baltique. La pollution chimique et les déchets plastiques sont devenus l'une

des menaces croissantes qui pèsent sur l'écosystème du bassin de la mer Baltique depuis une dizaine d'années et qui requièrent une solution immédiate.

La Lettonie est convaincue que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, en particulier la recherche de solutions concrètes, est une responsabilité commune à tous les niveaux. Toutefois, il est indispensable d'instaurer la confiance entre les diverses parties prenantes, notamment pour envoyer un signal fort au secteur privé, dans le but d'encourager l'innovation et l'investissement dans l'économie verte. Cela nécessitera de nombreux changements dans les politiques sectorielles et, surtout, dans l'état d'esprit des citoyens.

En décembre dernier, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Katowice, en Pologne, a adopté une série de décisions équilibrées. Il est urgent que nous les appliquions pleinement afin de rendre opérationnel l'Accord de Paris. Aujourd'hui, en prévision du sommet des Nations Unies sur l'action climatique, pour citer le Secrétaire général, « nous sommes à un moment décisif ». Nous le sommes vraiment, et la survie de notre planète est en jeu. C'est un sujet qui devrait tous nous préoccuper vivement. Nous devons agir pour le bien des générations futures.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Stefanile (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie se félicite du débat d'aujourd'hui.

L'Italie s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Le débat d'aujourd'hui fait suite à une série de réunions de toutes sortes sur la relation entre climat et sécurité organisées par les membres du Conseil de sécurité depuis 2007. L'Italie a contribué de manière continue à cette dynamique en assistant régulièrement aux réunions et en favorisant, lors de son dernier mandat au Conseil en 2017, une réunion sur les incidences de la hausse des températures sur la sécurité, organisée selon la formule Arria. C'est pourquoi nous nous félicitons vivement de l'initiative de la République dominicaine, qui assure la continuité du débat et confirme qu'un nombre croissant d'États Membres sont déterminés à retenir l'attention du Conseil de sécurité sur une question de la plus haute importance.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, les changements climatiques sont l'enjeu déterminant de notre

époque et constituent une menace directe pour la survie de l'humanité et de notre planète. Nous assistons déjà aux conséquences de plus en plus déstabilisatrices des changements climatiques et des catastrophes climatiques dans de vastes régions du monde : du Sahel à l'Amérique centrale et aux Caraïbes, de l'Asie du Sud-Est au Pacifique, ainsi que dans la région méditerranéenne. Les ouragans, les sécheresses, la hausse du niveau des mers et les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent être considérés comme de nouvelles formes de menaces hybrides naturelles pour la sécurité mondiale en raison de leurs effets catastrophiques sur l'accès à l'eau et aux vivres, sur les conditions sanitaires et sur le développement socioéconomique dans un nombre croissant de pays.

Certains membres de la communauté internationale, comme les pays du Sahel, ceux du bassin du lac Tchad et les petits États insulaires en développement, sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques, et donc plus exposés aux risques liés à la vulnérabilité climatique. Mais, les conséquences des catastrophes climatiques en termes de crises humanitaires, de déstabilisation, de conflits liés motivés par le contrôle des ressources naturelles, de déplacements forcés et de flux migratoires ont une incidence immédiate et directe sur la sécurité de la planète entière.

Le premier élément de l'intervention de la communauté internationale porte évidemment sur la prévention et l'atténuation. L'atténuation des effets des catastrophes climatiques est largement tributaire de notre capacité à maintenir les émissions mondiales dans les limites prescrites dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Malgré les progrès accomplis à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Katowice, en Pologne, il reste beaucoup à faire pour atteindre cet objectif crucial. La réunion de haut niveau convoquée par la Présidente de l'Assemblée générale, qui se tiendra le 28 mars, et le Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général pour le 23 septembre contribueront à intensifier et à accélérer l'action internationale à tous les niveaux.

Dans le même temps, il est essentiel de multiplier les efforts mondiaux en termes d'adaptation, de prévention des catastrophes et de préparation aux situations d'urgence. Le principal document d'orientation dans ce domaine est le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et le Gouvernement italien s'emploie activement à appuyer sa mise en œuvre effective.

L'Italie est elle-même un pays à haut risque, exposé à de fréquents tremblements de terre, inondations, glissements de terrain, éruptions volcaniques et autres événements tragiques. Compte tenu de cette grande vulnérabilité, l'Italie a développé un savoir-faire solide dans les activités de protection civile. Nous sommes impatients de partager ces connaissances spécialisées et nous nous employons activement à aider les partenaires locaux et internationaux à constituer et à développer les capacités nationales d'intervention en cas de catastrophe naturelle.

En ce qui concerne l'Afrique, nous avons réagi à El Niño en Éthiopie, au Mozambique, au Malawi, à Eswatini et au Zimbabwe. Dans la région du Sahel, l'Italie appuie fermement la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Lundi prochain, à Rome, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, nous inaugurerons le nouveau Centre africain pour le climat et le développement durable dans le but de faciliter les projets d'assistance en matière de sécurité alimentaire, d'accès à l'eau potable et d'énergie.

L'Italie a également noué des partenariats novateurs avec les petits États insulaires en développement du Pacifique, la Communauté des Caraïbes et les pays de l'Alliance des petits États insulaires, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités nationales relatives aux questions climatiques.

Tout en étant conscient du contenu et des caractéristiques de son mandat, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait également apporter sa contribution et tenir systématiquement compte des effets des phénomènes climatiques sur la sécurité dans son analyse et ses délibérations, notamment sur les situations propres à des pays donnés, en coordination avec l'ensemble du système des Nations Unies.

Nous sommes face à un défi mondial et multidimensionnel. Les institutions et acteurs internationaux concernés, ainsi que les autorités nationales et le secteur privé, doivent donc tous adopter une approche coordonnée et inclusive pour trouver la réponse la plus efficace.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Imran Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions tout particulièrement le Ministre des relations

extérieures, Miguel Vargas Maldonado, d'avoir présidé la séance. Je remercie également les intervenants de nous avoir éclairés sur cette question.

La séance d'aujourd'hui montre l'importance que nous attachons tous à la question des changements climatiques. Étant le plus grand défi auquel le monde est confronté aujourd'hui, les changements climatiques constituent en effet un enjeu majeur de notre époque. L'ampleur même du problème peut influencer dans le futur sur nos discussions, nos échanges commerciaux et financiers et, surtout, notre mode de vie.

Les changements climatiques constituent un multiplicateur de menace pour le Pakistan. Outre les coûts humains et matériels déplorables, les menaces liées au climat entravent notre capacité à concrétiser les priorités nationales, à promouvoir un développement et une croissance durables et à assurer la prospérité économique de notre peuple. Que ceux qui ont le moins contribué aux changements climatiques en souffrent le plus est aussi un dilemme propre à notre époque. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre par habitant du Pakistan sont parmi les plus faibles au monde, mais nous sommes le huitième pays le plus vulnérable du monde. Nous abritons l'une des plus anciennes civilisations du monde, qui s'est développée autour des grands fleuves, et pourtant, en tant qu'État riverain d'aval, nous souffrons d'un stress hydrique qui risque de détruire le grenier du Pakistan, mais aussi de toute l'Asie du Sud.

Les menaces que le climat fait peser sur la paix et la sécurité de notre planète ne sont un secret pour personne. Le Conseil en débat depuis 2007. Le rapport le plus récent du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat reconnaît également que les risques pour la sécurité humaine liés au climat augmenteront avec le réchauffement planétaire. La question est de savoir comment gérer cela pour éviter les conflits. Nous pensons que s'attaquer aux causes profondes des changements climatiques est la solution, car en soignant simplement les symptômes, nous ne pourrions pas guérir la maladie.

Au fil des décennies, nous avons élaboré des principes et des cadres fondés sur des preuves scientifiques. Le moment est venu de passer à l'acte. Les pays doivent travailler ensemble pour renforcer les échanges et la coopération face aux changements climatiques et fournir une assistance aux pays en développement grâce au transfert de technologie, au renforcement des capacités et au financement.

Nous pensons que les discussions sur les changements climatiques doivent tenir compte des principes établis de longue date en vertu des conventions pertinentes, dont la plus importante est la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Enfin, nous pensons également que les activités relatives à cette question devraient être menées dans le cadre des mandats des organes compétents.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie la présidence de la République dominicaine d'avoir organisé ce débat public sur le thème « Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales ». Le Secrétaire général a déclaré que les changements climatiques sont l'enjeu déterminant de notre époque et que nous sommes actuellement à un moment décisif de notre histoire. C'est pourquoi le présent débat est si opportun.

Les catastrophes climatiques touchent tous les pays, riches et pauvres. Nous sommes témoins des effets des conditions climatiques extrêmes dans le monde entier, des Caraïbes au Pacifique. Au cours de l'année écoulée, les habitants de différentes régions du monde, dont les Amériques, l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud, ont subi d'immenses souffrances causées notamment par de fortes pluies, des inondations, des incendies, des tremblements de terre et la sécheresse.

Abstraction faite des pertes tragiques en vies humaines causées par ces changements climatiques extrêmes et des coûts financiers massifs qu'entraînent de telles catastrophes, il faudra être plus sensible et plus proactif pour prévenir les conflits qui surviennent trop souvent lorsque la stabilité nationale et régionale est menacée par le manque d'accès aux vivres et à l'eau potable et son incidence inévitable sur le mouvement des populations, qui provoque parfois des déplacements forcés et prolongés.

Il suffit de rappeler comment les tensions augmentent à cause du phénomène saisonnier qu'est la transhumance, lorsque les différends entre agriculteurs et pasteurs qui se disputent des ressources limitées ou de moins en moins abondantes s'intensifient et deviennent dans certains cas un facteur supplémentaire d'instabilité. Par exemple, dans le bassin du lac Tchad qui a longtemps été une source de vie dans le désert pour des millions de personnes, en raison des conflits régionaux en cours et

de la menace d'expansion extrémiste, des réfugiés et des populations déplacées peinent à trouver de l'eau, sans parler des conséquences sur la pêche, ce qui augmente la pauvreté et laisse des populations déjà extrêmement vulnérables dans des conditions encore plus désespérées.

Certes, les catastrophes climatiques extrêmes frappent sans discrimination, mais ces exemples montrent que ce sont les plus pauvres qui en paient le prix le plus élevé. Selon des études récentes, les personnes vivant dans les pays les plus pauvres sont cinq fois plus susceptibles d'être déplacées à cause de conditions climatiques extrêmes que les personnes vivant dans des pays plus riches. Nous devons agir au plus vite.

Il faut agir immédiatement, non seulement pour prévenir les multiples conséquences de la hausse des températures dans notre maison commune, mais aussi pour protéger la paix et la sécurité des effets des catastrophes climatiques évitables. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la conversion écologique que le pape François encourage vivement la communauté internationale, et chacun d'entre nous, à entreprendre.

Le présent débat public est l'occasion d'examiner sérieusement certains de ces problèmes et de proposer des solutions ambitieuses, cohérentes et pragmatiques, dans le respect de la planète et le souci du développement intégral de tous. S'adressant aux diplomates accrédités auprès du Saint-Siège, au début de cette nouvelle année, le pape François a souhaité un engagement plus décidé de la part des États à renforcer la collaboration pour combattre avec urgence le phénomène préoccupant du réchauffement global.

À cet égard, l'appui de la communauté internationale est impératif pour favoriser le développement des infrastructures, de meilleures perspectives pour les générations futures et l'émancipation des groupes les plus vulnérables de la société, avant qu'ils ne soient contraints à se battre pour des denrées alimentaires et à faire la guerre pour avoir de l'eau, parce que nous avons été incapables d'agir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Park Chull-Joo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public de ce jour. Je tiens aussi à remercier les quatre personnes qui ont fait des exposés. S'agissant du thème

du débat public d'aujourd'hui, la République de Corée souhaite mettre l'accent sur les trois points suivants.

Premièrement, il est crucial que le Conseil de sécurité comprenne les implications des changements climatiques en matière de sécurité, de façon systématique et conformément à nos efforts visant à renforcer la diplomatie préventive. En effet, une approche globale des causes fondamentales des conflits est exactement au centre de la diplomatie préventive. Dans des pays comme les petits États insulaires en développement, les changements climatiques eux-mêmes font peser la plus grave des menaces sur la sécurité. Ailleurs, il est de plus en plus clair que les changements climatiques, en liaison avec d'autres facteurs, créent de l'instabilité régionale et l'exacerbent au point qu'elle débouche sur des conflits à proprement parler et des catastrophes humanitaires, comme dans des situations telles que celles du bassin du lac Tchad et du Sahel. Dans bien des cas, il y a des limites à l'élaboration de solutions essentielles à des situations de ce genre si l'on ne tient pas compte des conséquences des changements climatiques sur la sécurité.

Deuxièmement, pour empêcher que les changements climatiques ne s'aggravent dans des proportions telles qu'ils posent en viennent à poser des problèmes de sécurité, nous avons besoin d'une réponse générale de l'ONU dans son ensemble. Les changements climatiques sont la grande question transversale de notre époque. Cependant, l'actuel système des Nations Unies est fragmenté. Dès lors, il faut que les Nations Unies approfondissent leur collaboration et leur coopération dans leur traitement des aspects complexes des changements climatiques qui se rapportent à la sécurité. La semaine dernière, dans l'exposé qu'il a donné à l'Assemblée générale durant une séance officielle, le Secrétaire général a souligné à raison que les changements climatiques étaient l'une des principales priorités de l'Organisation cette année. Le Conseil de sécurité ne devrait pas faire exception dans cet effort à l'échelle du système. Ma délégation estime que la réunion conjointe de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil économique et social, tenue l'an dernier au sujet de l'impact des changements climatiques sur la sécurité dans la région du Sahel, a constitué une initiative importante en ce sens. La République de Corée, actuellement Présidente du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour la population et du Bureau des services d'appui aux projets, s'emploiera à renforcer la coopération avec d'autres acteurs afin de faciliter des échanges de vues intégrés sur le lien entre action humanitaire, développement et

paix. À ce propos, au Conseil exécutif, nous avons eu cette semaine un dialogue approfondi sur l'élimination de la pauvreté, y compris la pauvreté liée au climat, et les méthodes propres à consolider les liens entre développement et aide humanitaire.

Troisièmement, les discussions pertinentes du Conseil de sécurité devraient déboucher sur des résultats tangibles. Nous notons la déclaration présidentielle S/PRST/2011/15, de 2011, où le Secrétaire général est prié de faire figurer, dans ses rapports au Conseil de sécurité, des informations concernant les répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Nous appelons également l'attention du Conseil sur la déclaration présidentielle de l'an dernier, publiée sous la cote S/PRST/2018/3, où l'accent est mis sur la nécessité d'une analyse des risques climatiques et d'une stratégie de gestion de ces risques dans la région du Sahel. Nous espérons poursuivre nos débats sur des moyens concrets d'appliquer des mesures de suivi.

Afin d'éviter que les crises climatiques ne dégénèrent en menaces contre la paix et la sécurité, la coopération internationale et l'appui aux pays vulnérables revêtent un caractère crucial. Il est nécessaire d'apporter simultanément un soutien au développement et aux capacités de gouvernance, d'une part, et à l'adaptation climatique, d'autre part. À cette fin, la République de Corée continuera de participer activement à la coopération internationale et aux initiatives d'appui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique remercie la République dominicaine d'avoir organisé le présent débat public sur un thème de cette importance à l'ordre du jour international. Comme la Secrétaire exécutive de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques l'a récemment souligné, œuvrer à la lutte contre les changements climatiques est synonyme d'œuvrer à la préservation de l'espèce humaine.

Les preuves scientifiques figurant dans le rapport spécial de l'automne 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sont claires, irréfutables et alarmantes. Pour contrer le phénomène, nous devons impérativement faire preuve d'une détermination accrue, et nos efforts actuels sont insuffisants. Nous sommes très loin d'atteindre l'objectif de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Ces dernières années, la lutte contre les changements climatiques a

constamment été et continuera d'être une priorité nationale et internationale pour le Gouvernement mexicain. Depuis la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP16), organisée à Cancún, au Mexique, qui a posé les bases de toutes nos initiatives actuelles, nous avons opté pour un régime contraignant, ambitieux et dynamique, qui est aujourd'hui incarné dans l'Accord de Paris, avec la Convention-cadre comme principal forum intergouvernemental international pour négocier la réponse mondiale aux changements climatiques. À cet égard, le Mexique soutient le Secrétaire général et le remercie de la tenue cette année d'une réunion de haut niveau sur les changements climatiques.

Il importe de distinguer, sur le plan analytique, entre les causes et la portée du phénomène, pour identifier, dans le système des Nations Unies, les organismes compétents pour s'y attaquer et faire ainsi en sorte que nos efforts soient véritablement cohérents, coordonnés et efficaces. Il est impératif que le Conseil de sécurité donne à entendre sa préoccupation au sujet de cette question critique, et nous espérons qu'il réaffirmera à cet égard que la Convention-cadre est l'instance adaptée pour coordonner les actions visant à traiter des causes et des effets dans toutes les dimensions – atténuation, adaptation, pertes et préjudices, financement de l'action climatique, transfert de technologie et renforcement des capacités.

La meilleure façon d'écartier les risques associés aux changements climatiques consiste à lutter contre leurs causes structurelles et leurs facteurs de vulnérabilité. À cette fin, nous devons adhérer au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui se traduit par un renforcement de la résilience et une mobilisation de la coopération internationale. Les questions soulevées dans les discussions sur le lien entre changements climatiques et sécurité reflètent souvent les effets des premiers, dont beaucoup ont trait au Programme 2030, y compris des problèmes de développement comme les déplacements, les migrations, la sécurité alimentaire, la rareté de l'eau, la production d'énergie, les pandémies, et autres. Cela revient à dire que les effets indirects des changements climatiques sur les populations font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales et sont des facteurs de risque en ce qui concerne l'émergence et l'exacerbation des conflits. Nous devons toutefois reconnaître que, même si le phénomène accroît la vulnérabilité, il n'est pas la cause sous-jacente de la fragilité institutionnelle et structurelle que connaissent de nombreux pays. Il ne s'agit pas de reconfigurer une

approche de lutte contre les changements climatiques en une approche de maintien de la sécurité, mais de reconnaître les effets dévastateurs du problème, qui s'intensifient chaque jour et compromettent les relations et la sécurité internationales.

Le débat sur les liens entre les effets des changements climatiques et la sécurité doit toujours être fondé sur le contexte particulier de tel ou tel pays et d'une région donnée. Il nous semble par conséquent, pour leur accorder une attention globale et adéquate, que les changements climatiques doivent être pris en compte dans les analyses des risques effectuées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, au cas par cas, tout en conservant une approche incrémentielle basée sur le développement durable et la vulnérabilité.

Aucun endroit de la planète n'est à l'abri de l'impact des phénomènes climatiques extrêmes, d'où qu'il est capital d'améliorer les mécanismes et les méthodes pour gérer comme il convient les risques qu'ils représentent et les éviter. Heureusement, on a commencé à inclure de telles analyses dans les mandats de certaines opérations de maintien de la paix, où les effets des changements climatiques sont reconnus comme des facteurs de risque. L'application d'une telle approche serait bienvenue dans l'examen de divers conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil, pour devenir partie prenante des ressources analytiques éclairant le processus de prise de décisions du Conseil de sécurité et dans le domaine de la consolidation de la paix.

À cet égard, la conception touchant la pérennisation de la paix offre un changement de paradigme large, nécessaire et totalement pertinent quant à la manière d'aborder la question. C'est précisément la paix, non le conflit, qui doit être le point de référence de la prévention, et ce qui encourage à employer toutes les ressources et tous les outils disponibles pour faire advenir des sociétés pacifiques qui bénéficient du développement durable, y compris la résilience face aux changements climatiques. La meilleure façon de faire face aux incidences du phénomène consiste donc à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour obtenir un développement durable et inclusif qui ne laisse personne de côté.

Avant d'envisager l'inscription permanente de cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, nous devons disposer d'outils analytiques rigoureux et fiables qui éclairent et appuient les décisions du Conseil de sécurité et permettent ainsi d'incorporer une telle

perspective. Une répartition claire du travail au sein du système des Nations Unies est la meilleure voie à suivre pour remédier à l'impact des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales.

Compte tenu de tout ce que je viens de dire, il est crucial que le Conseil, en tant que l'un des principaux organes de l'Organisation, réaffirme son rôle de contribution aux efforts harmonisés de tout le système, plutôt qu'en tant qu'organe qui s'occupe seul ou isolément de ce lien. Dans la même veine, le travail du Conseil de sécurité devrait tirer avantage et faire un complément adapté des outils et processus d'examen des questions transversales qui figurent à l'ordre du jour de l'Organisation, telles que les migrations, la sécurité alimentaire et la réduction des risques de catastrophe, entre autres.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. Cheshire (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie la République dominicaine d'avoir organisé ce débat important. Tout d'abord, la Nouvelle-Zélande se rallie à la déclaration qui sera prononcée par la représentante de Nauru au nom du Forum des îles du Pacifique.

En septembre de l'an dernier, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont affirmé que les changements climatiques représentaient la plus grande entre toutes des menaces à la subsistance, à la sécurité et au bien-être des peuples du Pacifique. Nos dirigeants ont bien pesé leurs mots. Les changements climatiques ne sont pas un problème futur dont il faut débattre sans fin, mais une menace réelle et immédiate.

Le Conseil de sécurité a reconnu les liens avérés entre changements climatiques et sécurité. Lorsque les effets des changements climatiques croisent les défis environnementaux et sociaux, ils sont vecteurs d'instabilité et de conflits. Les points mis en évidence dans la note de cadrage établie pour le présent débat (S/2019/1, annexe) sont ancrés dans la réalité des États de notre région.

Dans le Pacifique, les catastrophes liées au climat se multiplient, et dans le monde entier aussi. Les cyclones, les ondes de tempête et les sécheresses aggravent la vulnérabilité des communautés dans toute la région et menacent un développement âprement obtenu.

Les États du Pacifique ressentent aussi déjà les effets des catastrophes à évolution lente. L'élévation du niveau des mers est le risque le plus évident pour

les pays-atolls de faible altitude, mais le réchauffement des océans, leur acidification et la pollution saline des réserves d'eau douce et des terres agricoles ne sont que quelques-uns des nombreux problèmes que les changements climatiques font peser sur notre région.

Les changements climatiques ont déjà poussé des gens à migrer, jusqu'à présent pour l'essentiel dans leur propre pays. Il n'y a pas de perspective de retour pour les communautés qui ont été forcées d'abandonner leurs terres en raison de la montée des eaux. Ces déplacements ne sont pas des anomalies; ils sont notre avenir collectif si les tendances actuelles se maintiennent.

Dans le cadre des efforts que le Conseil de sécurité déploie pour prévenir les conflits, il faudrait identifier les menaces à la paix et à la sécurité internationales qui sont causées par les changements climatiques et y répondre quand elles se font jour. La Nouvelle-Zélande souscrit fermement à l'action engagée par le Secrétaire général pour assurer une réaction plus coordonnée et intégrée face à l'impact des changements climatiques. Pour aider à ajouter de la coordination et de la concentration aux efforts entrepris à l'échelle du système des Nations Unies, nous appuyons sans réserve la proposition des petits États insulaires en développement du Pacifique de nommer un représentant de haut niveau chargé de la question des changements climatiques.

En outre, nous nous joignons à d'autres orateurs qui nous ont précédés aujourd'hui pour encourager le Secrétariat à donner au Conseil les moyens de contrer globalement ces menaces en intégrant, dans tous les rapports présentés au Conseil de sécurité, des analyses pertinentes et des estimations du risque concernant l'impact des changements climatiques. Comme le Secrétaire général l'a souligné, les changements climatiques sont le problème, majeur, qui définit notre époque. Ils menacent les moyens de subsistance, le bien-être et la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Les changements climatiques sont un défi sans précédent qui est lancé à la civilisation mondiale. Nous vous remercions donc, Monsieur le Président, de cette occasion d'exprimer nos vues sur des aspects précis de cette question générale. Nous remercions également les personnes qui ont fait des exposés de nous avoir fait part de leur point de vue.

L'Inde estime que l'action climatique devrait être un domaine prioritaire de la coopération internationale. Il faudrait que les institutions mondiales soient soucieuses des besoins humains, y compris la préparation aux catastrophes, ainsi que de la résilience et de la réponse aux catastrophes. Ces phénomènes tendent à menacer le bien-être des populations humaines. En outre, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, dans certains cas, comme par exemple lorsqu'il est question de l'élévation du niveau des mers, l'intégrité des États est en jeu, même en l'absence de violence et de conflit.

D'autre part, du point de vue des politiques et ainsi qu'il est résumé dans le chapitre consacré à la sécurité humaine du cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la preuve de l'effet de l'évolution et de la variation du climat sur la violence est contestée. Par conséquent, tandis que les risques climatiques sont évidents dans certains cas particuliers, les conclusions de recherche sur les liens généralisés entre catastrophes climatiques et sécurité restent ambiguës.

La relation qui existe entre changements climatiques et sécurité est complexe, contingente et toujours contestée. En tant que praticiens désireux de traiter de ces questions par la coopération internationale, nous sommes donc face à des dilemmes. Je mettrai l'accent sur trois des nombreuses questions agaçantes qui se posent à cet égard.

Premièrement, la sécurité climatique peut-elle être réalisée par la solution rapide qui consiste à ériger les changements climatiques en un problème uniquement relatif à la sécurité pour faire face aux catastrophes à caractère climatique? Les considérations de paix et de sécurité internationales font souvent de l'ombre à d'autres considérations. Le fait de définir un problème comme une préoccupation de sécurité a donc souvent pour effet d'accroître l'attention et les ressources qui lui sont consacrées. Pour les changements climatiques, cela peut aider à sensibiliser le public, mais la démarche ne va pas sans d'importants inconvénients. Une approche axée sur la sécurité comporte le risque de mettre les États en concurrence, alors que la coopération est clairement le moyen le plus productif de faire échec à cette menace. Penser en termes de sécurité débouche généralement sur des solutions trop militaires à des problèmes qui appellent intrinsèquement des réponses non militaires. En gros, cela amène les mauvais acteurs à la table. Comme le veut le proverbe, quand on n'a qu'un marteau, tout ressemble à un clou.

Deuxièmement, les catastrophes liées au climat se prêtent-elles à des processus et à des solutions servant à contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales? Pour le dire autrement, des stratégies d'atténuation et d'adaptation peuvent-elles être exécutées par des moyens répressifs? Ceux qui citent les mesures d'anti-terrorisme et de non-prolifération du Conseil comme la porte ouverte à des sanctions peuvent-ils expliquer qui sont les « autres » à blâmer pour les catastrophes climatiques? S'agira-t-il de ceux qui ne satisfont pas à leur contribution déterminée au niveau national en vertu de l'Accord de Paris? Ceux qui ne fournissent pas le financement climatique prévu seront-ils forcés de le fournir, ou fera-t-on l'impasse sur des vérités dérangeantes?

Troisièmement, les besoins de la justice climatique peuvent-ils être remplis en passant de la législation climatique inclusive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à des décisions prises par une organisation structurellement non représentative? Les retombées négatives d'un tel changement, opéré à la faveur d'une simple décision du Conseil, sur les processus de la CCNUCC et l'Accord de Paris, ainsi que sur les autres organes multilatéraux actuellement engagés dans la coopération relative aux changements climatiques, et sur l'élaboration de lois multilatérales, sont réelles.

Nous sommes en faveur d'une approche prudente face à ce sujet polémique. L'Inde soutient l'idée d'une méthode qui encourage la coopération pour atteindre notre objectif commun qui consiste à prévenir et combattre les graves catastrophes liées aux changements climatiques. Pour remédier à ces problèmes, nous devons collaborer dans le domaine de l'action climatique, dans l'esprit du principe de responsabilités communes mais différenciées.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Espagne.

M. Santos Maraver (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la République dominicaine, pays qui, en tant qu'État insulaire et comme pays des Caraïbes, est exposé à des catastrophes naturelles liées au climat, d'avoir organisé le présent débat. La République dominicaine a une longue et riche tradition en matière de politiques environnementales. Son expérience contribue donc à promouvoir la nécessité pour le Conseil de sécurité d'incorporer les aspects climatiques dans sa stratégie de paix et de sécurité, en particulier dans le contexte du renforcement de sa fonction préventive.

Les membres le savent bien, l'Espagne est un pays très vulnérable aux effets des changements climatiques. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à l'examen de leurs répercussions sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons encouragé ce débat durant notre récent mandat au Conseil de sécurité en 2015 et 2016, en coorganisant des réunions selon la formule Arria avec la Malaisie et l'Angola et en promouvant avec l'Égypte une séance d'information sur la désertification. C'est avec satisfaction que nous avons observé l'attention que le Conseil accorde à cette question depuis quelques années.

Les preuves scientifiques nous ont avertis à plusieurs reprises – par exemple, tout récemment, dans le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – des effets insupportables qu'aura la hausse des températures, effets qui prendront la forme de catastrophes naturelles incontrôlables, de sécheresses persistantes, d'une destruction irréparable des habitats naturels, ou d'une élévation souvent insurmontable du niveau des océans. Il s'agit de changements qui vont eux-mêmes gravement compromettre la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable et la santé de milliards de personnes – des changements susceptibles d'entraîner des mouvements migratoires massifs. En définitive, les changements climatiques pourraient avoir de graves répercussions politiques, économiques et sociales, lesquelles rejailliront inévitablement sur la paix et la stabilité internationales. Il est urgent d'agir, et il faut que nos mesures portent aussi sur la sécurité.

L'Espagne a fait de la lutte contre le changement climatique l'une de ses priorités nationales. La création d'un Ministère de la transition écologique traduit clairement notre ferme engagement vis-à-vis des effets des changements climatiques et la nécessité de transformer radicalement notre système pour l'adapter aux exigences d'un développement durable véritable. Dans ce contexte, le Président du Gouvernement espagnol a annoncé la semaine dernière un plan énergétique et climatique qui mobilisera 235 milliards d'euros sur les 10 prochaines années.

Mais nous sommes conscients que les efforts nationaux sont inutiles s'ils ne sont pas associés à une coopération internationale indispensable. C'est forte de cette conviction que l'Espagne a rejoint, ici-même, la Coalition pour la neutralité carbone, qui mise sur une élimination nette des émissions d'ici à 2050. Et c'est avec cette même conviction que nous attendons avec

impatience le sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général.

Nous sommes favorables à l'inclusion des questions climatiques dans les délibérations du Conseil de sécurité. Confiner les changements climatiques à la sphère du développement durable ou ne tenir aucun compte de leur effet multiplicateur des facteurs d'instabilité serait faire preuve d'une irresponsabilité grave. Il faut que le Conseil se dote d'un système d'évaluation des risques et de stratégies qui intègrent l'incidence des changements climatiques dans ses analyses et dans la prévention des conflits et le maintien de la paix.

L'Espagne a tenu compte du lien entre le climat et la stabilité dans sa stratégie nationale de sécurité, adoptée en 2017, qui dispose expressément que « les effets des changements climatiques (...) fonctionnent comme des causes structurelles de conflits armés ». En définitive, elle réaffirme la relation consubstantielle entre le climat et la sécurité. Si cette réalité a sa place au niveau national, il est d'autant plus justifié et urgent qu'elle s'inscrive dans l'espace multilatéral que représente le Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Parenti (*parle en anglais*) : L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, la Bosnie Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne salue l'initiative de la République dominicaine de tenir un débat public sur la question importante des effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales. En tant que présidente du Conseil, la République dominicaine, petit État insulaire en développement elle-même, insuffle à notre discussion une perspective très importante.

Comme M. Steiner l'a souligné ce matin, le Rapport 2019 sur les risques mondiaux (*Global Risks Report 2019*) du Forum économique mondial, publié récemment, révèle que les préoccupations environnementales et climatiques représentent trois des cinq principaux risques classés selon leur probabilité, et quatre lorsqu'ils sont classés selon leurs effets. Cela va dans le sens des conclusions du dernier rapport spécial sur l'objectif de 1,5 degré

publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, s'agissant de l'ampleur des défis auxquels la communauté internationale est confrontée : les incidences des changements climatiques et de la dégradation environnementale sur la sécurité alimentaire, les écosystèmes, les moyens de subsistance, l'approvisionnement en eau et certains secteurs clés de l'économie, comme l'agriculture, sont très lourdes dans de nombreuses régions du monde. Les changements climatiques ont un effet multiplicateur de menace, s'agissant aussi bien du risque de conflit, dans le but de défendre l'accès à des ressources de plus en plus rares, que du potentiel d'instabilité et des déplacements internes et internationaux. C'est particulièrement vrai dans les pays et régions vulnérables ou fragiles qui ne disposent pas des capacités nécessaires pour renforcer leur résilience et faire face aux catastrophes et à leurs contrecoups.

Du fait de la diversité des liens qui unissent les changements climatiques et la sécurité, ainsi que de l'éventail de mesures requises pour les prévenir, les atténuer et y remédier efficacement, il est impératif d'adopter une approche intégrée. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui associe des mesures de gouvernance, de sécurité et de résilience, en est un bon exemple. Nous nous félicitons que le climat et les risques environnementaux soient abordés dans le dernier rapport du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

Une évaluation des risques climatiques et environnementaux et de leur incidence potentielle sur la stabilité socioéconomique doit certes être réalisée dans tous les pays, mais elle doit être une priorité dans les situations les plus fragiles. Elle est indispensable pour promouvoir la résilience et la préparation, ce qui permettra de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Il faut procéder à des travaux supplémentaires pour veiller à ce que les risques climatiques et environnementaux pertinents soient dûment intégrés dans les évaluations des risques sur lesquelles le Conseil de sécurité se fonde pour prendre ses décisions, et ils doivent être inclus dans les systèmes d'alerte rapide, afin de renforcer le rôle du Conseil en matière de prévention des conflits. La coopération entre les différents piliers d'action est essentielle, et nous considérons à cet égard que le rôle consultatif croissant de la Commission de

consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité est très important.

Nous ne devons pas non plus oublier que, pendant et après les catastrophes, les femmes et les filles supportent des risques, des fardeaux et des effets néfastes plus importants, y compris un risque accru de violence sexiste lorsqu'elles tentent de se procurer de la nourriture et de répondre à d'autres besoins fondamentaux pour les membres de leur famille et pour elles-mêmes. Autonomiser les femmes est un des moteurs de la croissance économique et renforce la résilience de la société. Les mesures de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe doivent tenir compte des disparités entre les sexes et être respectueuses des systèmes de connaissances des peuples autochtones et des droits de l'homme.

Intégrer des facteurs liés à la sécurité climatique dans les cadres politiques stratégiques et les orientations pratiques aux niveaux national, régional et multilatéral, ainsi que dans les examens nationaux volontaires de l'application des objectifs de développement durable est une première étape. Une mesure à long terme essentielle pour réduire le risque de conflits internes ou internationaux connexes consiste à mettre en place une gestion durable des ressources naturelles et une coopération étroite entre les pays où ces ressources sont partagées.

Une action climatique ambitieuse conforme à l'Accord de Paris sur les changements climatiques notamment, comme par exemple le sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général en 2019, doit rester la pierre angulaire de notre engagement commun. L'Union européenne est convaincue que l'action et les partenariats multilatéraux, le traitement des causes et des symptômes et la promotion de la coopération sont cruciaux à cet égard. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires du monde entier pour renforcer notre capacité commune d'atténuer les changements climatiques et de favoriser l'adaptation à leurs effets, de lutter contre la dégradation environnementale, de gérer les catastrophes et de remédier aux incidences socioéconomiques plus globales.

Au moyen d'un large éventail de programmes, l'Union européenne soutient des mesures visant à renforcer, d'une manière intégrée, la résilience dans différentes régions du monde. Dans le cadre du programme EUROCLIMA+, nous encourageons par exemple un développement à l'épreuve des changements climatiques dans 18 pays d'Amérique latine, en mettant

l'accent sur les plus vulnérables. Notre nouvelle initiative pour le Pacifique, lancée avec nos partenaires lors du One Planet Summit organisé l'an dernier, vise en même temps à lutter contre les répercussions des changements climatiques et à renforcer la résilience de 19 pays et territoires d'outremer. Avec l'Alliance pour le Sahel, conçue autour de six secteurs prioritaires dont l'énergie et le climat, l'objectif est de renforcer la coordination entre les donateurs pour accroître la stabilité et le développement durable de la région. L'imagerie satellitaire du programme Copernicus de l'Union européenne a permis de mettre sur pied des interventions vitales et immédiates après des catastrophes liées à des événements météorologiques extrêmes, par exemple en guidant les secouristes porte à porte pour trouver des survivants, après le passage des ouragans Harvey et Irma en 2017. Elle oriente également les préparatifs à long terme pour faire face aux effets du climat qui menacent les moyens de subsistance, voire l'existence, des communautés côtières.

Nous sommes convaincus que, grâce à une action engagée et ciblée aux niveaux international, régional, national et local, nous pouvons réduire le risque de catastrophes climatiques et veiller à ce que leurs incidences soient mieux prises en charge. Ce faisant, nous éliminerions un risque majeur pour la paix et la sécurité dans de nombreuses régions du monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Barbade.

M^{me} Thompson (Barbade) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, j'ai l'honneur d'intervenir au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui s'associe à la déclaration que fera plus tard aujourd'hui la représentante du Belize au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

La CARICOM est fermement convaincue qu'il existe un lien entre la paix, la sécurité, le développement et la durabilité - un équilibre délicat qui est maintenant menacé par les changements climatiques. Cette menace, qui se pose à tous les pays, aussi bien développés qu'en développement, ne saurait rester sans réponse et elle exige une riposte stratégique globale aux niveaux national et multilatéral.

Nous tenons à signaler que, premièrement, la CARICOM souscrit au point de vue selon lequel la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit demeurer la principale instance des Nations Unies pour réagir au phénomène des

changements climatiques. Deuxièmement, tandis que la menace contre la paix et la sécurité de l'ensemble de l'humanité est bien réelle, les petits États insulaires en développement, notamment ceux de la sous-région des Caraïbes, sont aux prises avec une menace existentielle imminente, ce qui nécessite une action préventive comprenant l'évaluation des risques, la planification et le financement approprié de la résilience, et le renforcement des capacités. Troisièmement, l'examen de cette question par le Conseil de sécurité doit mettre l'accent sur la prise en considération de l'éventail complet des risques que les changements climatiques font peser sur la paix et la sécurité. En fait, une question très pertinente à se poser concerne la façon de coordonner au mieux l'ensemble des acteurs aux niveaux international et régional, afin d'appuyer les États dans l'atténuation de ces risques en matière de sécurité.

L'Accord de Paris sur les changements climatiques fut historique mais, comme le Secrétaire général nous l'a rappelé la semaine dernière, même si aucun revers n'a été subi à Katowice, la cause n'a pas véritablement avancé non plus. En conséquence, nous demandons aux pays développés d'honorer les engagements qu'ils ont pris en vertu de l'Accord de Paris, en matière de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologie, et d'œuvrer de façon assidue et urgente pour atteindre l'objectif des 1,5 ° C.

En juillet, les chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM ont adopté une déclaration sur les changements climatiques, dans laquelle ils ont appelé à un effort mondial pour combler le manque d'ambition en matière d'atténuation et pour mettre le monde sur la voie d'un développement sobre en carbone et résilient face aux changements climatiques. Ils ont aussi exhorté la communauté internationale à continuer de soutenir les Caraïbes dans les efforts qu'elles déploient actuellement pour contribuer à l'atténuation au niveau mondial, s'adapter aux effets des changements climatiques et renforcer la résilience de notre région, afin de réduire et de gérer le risque véritable de pertes et de dégâts irréparables, et d'aider la région dans son aspiration à devenir la première zone du monde adaptée aux changements climatiques.

La compréhension de la manière dont les changements climatiques menacent la paix et la sécurité et sont des facteurs de conflits doit être améliorée dans l'ensemble du système des Nations Unies. Ce n'est qu'alors que les politiques climatiques sous-tendent toutes les autres activités de planification du développement et les

initiatives en faveur de ce dernier. Nous ne pouvons pas nous plaindre des tendances de la migration en tant que menaces à la sécurité sans prendre en compte le facteur d'expulsion que sont les changements climatiques. Nous ne devons pas placer la gestion intégrée des ressources hydriques et la planification des ressources en général en dehors du contexte des changements climatiques. Nous ne devons pas ignorer les antécédents de la pénurie des ressources et son lien avec les conflits et les guerres. Nous ne devons pas nous hasarder à fermer les yeux face aux effets potentiels des inondations côtières dues à l'élévation du niveau des mers sur les frontières maritimes, ainsi qu'aux éventuels risques que cela pose en terme de conflits et de sécurité des États. Nous devons nous garder de parler de paix mondiale, de sécurité ou de durabilité lorsque les effets des changements climatiques mettent le développement hors de portée.

Il est absolument fondamental que les rapports périodiques, les évaluations des risques et les alertes rapides que le Secrétaire général présentent régulièrement contiennent des analyses pertinentes. Les États de la CARICOM notent donc avec intérêt l'appel lancé le 11 juillet 2018 par les petits États insulaires en développement du Pacifique pendant le débat public du Conseil de sécurité sur le thème Climat et sécurité : comprendre et prévenir les risques (voir S/PV.8307), en faveur de la nomination d'un représentant spécial sur le climat et la sécurité, qui n'étendrait pas le mandat du Conseil, mais qui, au service du Secrétaire général, comblerait une lacune critique au sein du système des Nations Unies et fournirait au Conseil les informations dont il a cruellement besoin. La CARICOM appuie également l'appel qui a été lancé pour que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes informent le Conseil des menaces à la sécurité liées aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

Pour terminer, la CARICOM remercie la République dominicaine d'avoir convoqué ce débat important sur la façon dont le Conseil de sécurité pourrait prendre en compte les risques climatiques dans un contexte de sécurité, si tant est qu'il doive le faire. Pour la CARICOM, c'est représente un puissant rappel supplémentaire du fait que nous devons agir tous ensemble et avec sérieux, afin de lutter contre les changements climatiques avant que leurs conséquences ne dépassent de loin toute capacité internationale d'y répondre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public, qui vient à point nommé.

Le Portugal s'associe pleinement à la déclaration que vient de faire l'observateur de l'Union européenne.

Nous avons entendu la mise en garde du Secrétaire général, selon lequel

« ce n'est autre que notre avenir et le sort de l'humanité qui dépendent de la manière dont nous relevons le défi climatique. »

Les changements climatiques constituent une menace existentielle directe pour la paix et la sécurité internationales, et elle ne peut être contrée qu'avec la participation et la coopération de tous les États Membres. Telle est la réalité qui nous incite à rechercher des mesures concrètes et nous encourage à faire en sorte que les changements climatiques soient mieux reflétés dans le travail du Conseil de sécurité.

Nous ne connaissons que trop bien les tendances inquiétantes auxquelles nous sommes confrontés : les coûts économiques sans précédent des catastrophes liées aux changements climatiques; les émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie, qui sont à des pics historiques; et des océans qui n'ont jamais été aussi chauds et aussi acides. Ces enjeux nécessitent une action urgente et ambitieuse. Nous saluons donc l'organisation en septembre 2019 du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général, ainsi que la réunion de haut niveau convoquée en mars prochain par la Présidente de l'Assemblée générale.

Ce qui nous rassemble aujourd'hui, c'est la prise de conscience que, entre autres nombreux effets, les changements climatiques ont également des incidences concrètes sur la paix et la sécurité internationales. Les changements climatiques sont un multiplicateur majeur des menaces, en particulier dans les régions déjà fragiles. Les tensions supplémentaires que suscite la concurrence pour des ressources naturelles qui s'amenuisent aggravent les conflits existants. Les vulnérabilités qui existent déjà sont amplifiées par la montée des eaux, les précipitations excessives et les sécheresses prolongées, augmentant ainsi l'instabilité socioéconomique qui incite souvent les personnes à partir en quête de conditions de vie meilleures. Ces préoccupations sont reflétées dans la Déclaration de La Haye sur la sécurité planétaire, de 2017, qui met un accent particulier sur la lutte contre la désertification dans la région du Sahel et sur l'optimisation des efforts de coordination internationale.

Au Portugal, notre concept stratégique de défense nationale, adopté en 2013, aborde aussi cette réalité en prenant en considération les menaces et les risques environnementaux et en préparant la voie pour le renforcement de notre aptitude à prévenir les problèmes de sécurité liés à l'environnement, à nous y adapter et à y réagir.

En novembre 2011, pendant la présidence portugaise du Conseil de sécurité, celui-ci a tenu une séance d'information de haut niveau sur les nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales (voir S/PV.6668), durant laquelle la question des effets des changements climatiques sur les réfugiés et les personnes déplacées a été examinée. Ce débat a évolué depuis lors, grâce aux efforts de nombreux États Membres qui se sont efforcés d'appeler l'attention sur cette question, notamment, et le plus récemment, la Suède, en 2018. Nous pensons que la situation actuelle est propice au renforcement de l'intégration des risques climatiques et environnementaux pertinents dans les évaluations de risque qui constituent la base des discussions au Conseil de sécurité, ce qui affermirait le rôle du Conseil en matière de prévention des conflits.

Pour conclure, il est essentiel que la communauté internationale mette en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques, conjugue ses efforts pour remédier aux effets des changements climatiques et assure un appui aux États qui y sont les plus vulnérables. Le Conseil de sécurité ne saurait méconnaître les nombreux liens entre changements climatiques et sécurité. Il doit être prêt à prendre les mesures nécessaires pour prévenir, réduire et combattre les risques existants. Pour relever ces défis, le Portugal soutient une démarche intégrée, fondée sur la coopération entre les différentes composantes et sur la collaboration interrégionale et visant à promouvoir la résilience et la préparation. Nous pensons que cette démarche est une étape nécessaire en vue de la pleine réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir porté une autre question critique à l'attention du Conseil de sécurité. Les changements climatiques constituent un enjeu existentiel et leurs effets néfastes et transfrontières sur l'économie, la santé et l'environnement posent des menaces majeures aux générations futures.

Ces dernières décennies, les catastrophes liées aux changements climatiques sont devenues une cause sous-jacente de l'instabilité sociale, en contribuant à des déplacements de grande ampleur. La dégradation de l'environnement et la course aux ressources continuent de jouer un rôle crucial dans les conflits dans de nombreuses régions. Elles entravent aussi les progrès en matière de sécurité, de stabilité et de développement. L'Organisation internationale pour les migrations estime à 200 millions le nombre de personnes qui pourraient être obligées de migrer d'ici à 2050 à cause de la dégradation de l'environnement. En 2017, les catastrophes liées aux changements climatiques ont fait des milliers de morts et causé des pertes à hauteur de 320 milliards de dollars. Il ne fait aucun doute que ces chiffres vont exercer des pressions supplémentaires sur les pays d'accueil des personnes déplacées et créer de nouvelles difficultés pour les cadres juridiques existants en matière de déplacements et de migrations. Ces faits nous obligent à réfléchir aux incidences conséquentes des changements climatiques sur l'économie et la sécurité.

Les régions des Caraïbes et du Pacifique sont de plus en plus fortement touchées par les changements climatiques et leurs conséquences sur la sécurité, en dépit du fait qu'elles n'ont presque pas contribué au réchauffement planétaire. Les dérèglements progressifs, tels que la hausse du niveau des mers et les catastrophes liées aux phénomènes météorologiques extrêmes, mettent en danger l'existence même des petits États insulaires en développement. Ces circonstances ont également des effets critiques sur les moyens de subsistance des populations qui se livrent principalement à la pêche, à la sylviculture ou à l'agriculture.

Il faut d'urgence adapter ou établir des outils systématiques et globaux de renforcement de la résilience pour ces pays. Ces mécanismes doivent prendre en compte les risques d'instabilité sociale et politique et de conflit qui découlent de l'interaction entre les changements climatiques et les facteurs sociopolitiques. Le transfert de technologie et de savoir-faire à ces pays constitue une nécessité pressante. Les capacités des populations locales et des gouvernements nationaux doivent être renforcées grâce à des politiques et stratégies qui leur permettront de mieux faire face aux effets dévastateurs des catastrophes liées aux changements climatiques. La Turquie est prête et disposée à contribuer à de tels efforts. La Turquie, par l'intermédiaire de ses organismes humanitaires et de développement, fait d'une priorité l'aide aux pays touchés de façon critique par des phénomènes météorologiques extrêmes

et des catastrophes qui grèvent lourdement les moyens de subsistance des populations, en leur acheminant des hôpitaux mobiles et des fournitures de secours et en déployant des équipes de recherche et de sauvetage.

La Turquie, elle aussi, est située dans une région vulnérable aux changements climatiques. La région est gravement touchée par le réchauffement planétaire, qui a provoqué une diminution des précipitations et un accroissement de la sécheresse et de la dégradation des sols. Sur les 44 dernières années, 2017 a été l'année la plus sèche. Il est donc prévu que la Turquie devienne d'ici à 2030 un pays en situation de stress hydrique. La Turquie a maintenu une position ferme sur les changements climatiques. Pour essayer d'assurer à ses citoyens un environnement à faible émission de carbone, la Turquie s'efforce d'intégrer les objectifs mondiaux liés aux changements climatiques dans ses politiques de développement, de généraliser l'utilisation rationnelle de l'énergie, d'augmenter l'utilisation de ressources énergétiques propres et renouvelables et de participer activement aux efforts internationaux de lutte contre les changements climatiques.

Comme le Secrétaire général nous en a fermement avertis, les changements climatiques sont l'enjeu déterminant de notre époque et ils avancent plus vite que nous. La lutte contre les changements climatiques et les catastrophes qui y sont liées requiert la coopération mondiale et le partage équitable du fardeau. L'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et l'approbation de l'ensemble des directives y relatives sont certainement de véritables réalisations. La Turquie a contribué activement aux négociations en vue de parvenir à un accord réussi. Néanmoins, l'Accord de Paris ne pourra être mis en œuvre avec succès que s'il se fonde sur les principes des responsabilités communes mais différenciées, des capacités respectives et de l'équité. La Turquie, en tant que pays confronté à des vulnérabilités critiques liées aux changements climatiques, reste attachée à l'application des mesures nécessaires pour protéger notre planète et surmonter les difficultés, sur un pied d'égalité avec les pays qui ont des niveaux de développement analogues.

Le débat d'aujourd'hui a confirmé de nouveau les divers liens entre les changements climatiques, d'un côté, et la paix et la sécurité, de l'autre. Aucune nation n'est à l'abri des défis qu'ils provoquent. Nous devons donc œuvrer dans l'unité pour les relever. Nous remercions la présidence de la République dominicaine de mettre l'accent sur cette question importante.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Favre (Suisse) : Nous remercions la République dominicaine d'avoir organisé ce débat sur un sujet crucial. La Suisse se félicite de l'occasion d'examiner au sein du Conseil de sécurité le lien entre les catastrophes liées au climat, la paix et la sécurité. Nous reconnaissons qu'il est urgent de prendre des mesures proactives pour limiter les effets du changement climatique sur la paix et la sécurité internationales.

Le débat public d'aujourd'hui démontre bien la dimension globale du changement climatique, dont les effets diffèrent selon les spécificités de chaque pays. La Suisse subit elle aussi de plus en plus les conséquences du changement climatique. Par exemple, lors de la canicule de 2018 dans notre région, la navigation sur le Rhin, qui revêt une importance stratégique pour l'économie de notre pays, a été fortement entravée par des températures élevées, des précipitations insuffisantes et, par conséquent, de faibles niveaux d'eau. Cela a interrompu le commerce d'importation et d'exportation, laissant la Suisse enclavée, avec un accès limité aux biens de première nécessité, tels que les carburants. Dans une économie mondiale globalisée, l'accélération du changement climatique aura toujours plus d'impact sur l'activité humaine et économique. De tels développements menacent la stabilité et la sécurité collectives.

Afin de se préparer à ces nouveaux défis, la Suisse a adopté une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique. En outre, la Suisse a commandé des études d'impact et une évaluation des mesures existantes dans le domaine du changement climatique et de la sécurité pour mettre en place les mesures d'adaptation nécessaires pour protéger sa population. Les préoccupations de la Suisse concernant les effets du changement climatique sur la paix et la sécurité se reflètent dans son engagement international. Par exemple, la Suisse a lancé en 2010 l'initiative « Blue Peace » (« Paix bleue »), qui vise à renforcer la coopération transfrontalière dans la gestion des ressources en eau.

Nous constatons que le changement climatique a également des effets sur la sécurité humaine, c'est-à-dire la sécurité matérielle et immatérielle des individus dans des domaines aussi divers que l'économie, la santé ou la culture. Afin d'en atténuer les effets, l'accent doit être mis sur la prévention. Cela exige que les systèmes d'alerte précoce identifient systématiquement les situations dans lesquelles le changement climatique agit

comme un multiplicateur de risque, afin d'élaborer des réponses adéquates.

Le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer dans ce contexte, notamment sur deux points. Premièrement, le Conseil doit intégrer systématiquement les risques climatiques dans les situations régionales ou de pays qui figurent à son ordre du jour. Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit pouvoir tirer parti des informations et des ressources existantes au sein du système des Nations Unies. Des collectes de données, des scénarios climatiques et des systèmes d'alerte précoce existent déjà et sont appliqués avec succès aujourd'hui. Il est donc vital d'échanger ces connaissances et d'utiliser les synergies au sein de l'ONU, y compris avec le Conseil de sécurité. Une coordination efficace devrait être établie pour que le thème du changement climatique et de la sécurité puisse être abordé et traité de manière appropriée.

Pour terminer, nous devons prendre des mesures proactives et systématiques, y compris au Conseil, afin d'assurer la paix et la sécurité internationales dans un contexte où les risques de fragilité climatique, les catastrophes extrêmes et les risques à évolution lente augmentent. Une autre excellente occasion d'aborder le changement climatique dans le contexte spécifique des catastrophes sera la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui se réunira en mai 2019 à Genève.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la tenue de cet important débat dont l'Australie se félicite.

Nous nous associons à la déclaration que va prononcer la représentante de Nauru au nom du Forum des îles du Pacifique.

Le réchauffement climatique, la montée du niveau des mers et d'autres événements climatiques extrêmes accentuent la pression sur les communautés et mettent à l'épreuve les ressources alimentaires, hydriques et énergétiques. Alors que les pressions environnementales s'accroissent, nous devons être prêts à lutter contre les menaces à la sécurité liées au climat. L'Australie s'est engagée à déboursier au moins 1 milliard de dollars dans les pays en développement au cours des cinq prochaines années afin de renforcer leur résilience face aux problèmes que posent les changements climatiques, notamment 300 millions de dollars qui seront versés

directement à la région du Pacifique. En tant que principal donateur bilatéral à la région du Pacifique, nous renforçons la résilience dans tous les secteurs de notre programme d'aide, notamment les infrastructures, la santé, l'éducation, ainsi que la sécurité des denrées alimentaires et des ressources en eau.

En septembre dernier, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont adopté la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale. La Déclaration reconnaît que les changements climatiques restent la principale menace aux moyens de subsistance, à la sécurité et au bien-être des peuples du Pacifique. Pour contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration de Boe, l'Australie travaille avec ses partenaires du Pacifique à la création d'un centre de fusion du Pacifique, qui améliorera le partage d'informations et l'analyse au niveau régional et s'appuiera sur les données liées au climat et l'analyse des catastrophes pour mettre au point des interventions communes contre les menaces à la sécurité. L'Australie est également en train de créer une facilité de financement de l'équipement qui sera dotée de 2 milliards de dollars pour la région du Pacifique. Cette facilité collaborera avec des partenaires du Pacifique à la création d'infrastructures clés dans des secteurs tels que l'énergie, l'eau et les transports. Nous ferons fond sur nos décennies d'expérience en matière d'appui à une observation de haute qualité du climat et du niveau des mers dans tout le Pacifique, ainsi que sur nos nombreuses interventions humanitaires à la suite de catastrophes.

L'Australie estime que nous devons adopter une perspective de développement à long terme pour réduire les risques de catastrophe, et nous sommes déterminés à aider les pays de la région d'Asie et du Pacifique à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. L'aide au développement que nous versons pour la réduction des risques de catastrophe dépasse systématiquement l'objectif de 1 % de l'aide publique au développement recommandé par la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en 2009. Dans le cadre de cet engagement, l'Australie se réjouit de coorganiser, avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la conférence ministérielle asiatique sur la prévention des catastrophes en 2020.

L'intégration de la réduction des risques de catastrophe à ses investissements en matière d'aide au développement est au cœur de la démarche de l'Australie. Nous procédons en évaluant le climat et les risques de catastrophes, en garantissant les nouveaux

investissements contre les aléas climatiques et les catastrophes ainsi qu'en élaborant des programmes qui garantissent l'obtention de résultats en matière de développement, même dans des conditions climatiques changeantes. Nous appliquons également des garanties obligatoires pour protéger l'environnement lorsque nous mettons en œuvre des programmes à l'étranger. Le Cadre de Sendai, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques sont complémentaires. Le défi consiste à mettre en pratique la cohérence politique entre ces trois cadres.

L'Australie reconnaît que les efforts mondiaux et nationaux visant à réduire les émissions et à limiter le réchauffement doivent être au centre de notre approche. L'adoption du règlement de l'Accord de Paris en Pologne l'année dernière a constitué une avancée importante. Celui-ci réaffirme la nécessité d'apporter des solutions mondiales aux problèmes mondiaux en s'appuyant sur l'ordre basé sur des règles et fournit un cadre en vue de donner vie à l'Accord de Paris. D'autres parties du système des Nations Unies doivent compléter des efforts mondiaux et nationaux et nous aider à mieux comprendre les incidences sécuritaires des changements climatiques et à y faire face. L'Australie aimerait aider les nombreuses composantes importantes du système des Nations Unies à s'unir dans une mobilisation collective contre ces problèmes pressants.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la République dominicaine, non seulement de son accession à la présidence du Conseil pour le présent mois, mais également d'avoir convoqué ce débat public au sujet d'un des problèmes les plus pressants de notre époque – les changements climatiques. En tant que pays insulaire gravement touché par les catastrophes naturelles, Sri Lanka comprend les problèmes auxquels sont confrontés tous les pays touchés par les changements climatiques. Nous remercions également tous les intervenants de leurs précieuses contributions ce matin.

L'Organisation météorologique mondiale a observé que les trois ou quatre dernières années ont été les plus chaudes de l'histoire. Le niveau de dioxyde de carbone dans l'atmosphère continue d'augmenter, ce qui accroît le risque de vagues de chaleur, d'inondations, de sécheresses et de feux de forêt. La montée du niveau des mers et la dégradation des zones côtières menacent la viabilité de l'habitat et des moyens de subsistance dans

les zones de faible élévation. La fréquence croissante des inondations et le risque de perte de territoires du fait de la montée du niveau des mers accentuent les déplacements, les migrations et les troubles sociaux. Les pays insulaires tels que Sri Lanka sont particulièrement vulnérables aux incidences des environnements océaniques et des changements climatiques. Au cours de la dernière décennie, Sri Lanka a été dévastée par des catastrophes naturelles, notamment des inondations, des glissements de terrain, le gigantesque tsunami de 2004 et d'autres catastrophes.

Pour Sri Lanka, l'océan et ses ressources sont inextricablement liés à la vie des populations. L'océan Indien, dans lequel nous nous situons, fournit des emplois, des vivres et des ouvertures commerciales. Nos importantes communautés côtières survivent au niveau de l'océan. Pour nous, la montée des eaux, la pollution des océans, l'épuisement des stocks de poissons et des bons écosystèmes marins ne sont pas abstraits, ils sont au cœur de notre existence.

Seule une vision mondiale mise en œuvre avec détermination et sur la base de la coopération multilatérale, dans le respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'unité nationale des États, permettra d'endiguer la dégradation de cette planète et de contrer la menace à la paix et à la sécurité que cela représente. En conséquence, la solidarité dans le cadre des relations internationales est essentielle, non seulement en vue de régler ce problème à tous les niveaux et à tous les stades – de la prévention à la gestion des conséquences des catastrophes – mais également pour fournir des secours en cas de catastrophe, que ce soit à court ou à long terme. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les objectifs de développement durable, entre autres instruments, constituent le cadre normatif fondamental pour lutter systématiquement contre les changements climatiques. Sri Lanka continue d'appuyer fermement l'Accord de Paris. Effectivement, nous appuyons tout accord environnemental international significatif. Nous espérons que les intérêts collectifs qu'incarnent ces instruments constitueront la base du consensus mondial sur les changements climatiques et leurs incidences mondiales.

Le lien entre les changements climatiques et la paix et la sécurité internationales devient évident dans plusieurs domaines. Une de ces manifestations est la multiplication des menaces. Les changements climatiques multiplient les menaces, car ils raréfient certaines

ressources naturelles essentielles. Si la résilience est faible, des communautés pourront avoir à se déplacer, aggravant le problème de l'exploitation par des éléments extrémistes. La tension que crée la concurrence pour des ressources naturelles en déclin pourrait alimenter les conflits en cours. S'agissant de l'augmentation des migrations, des déplacements de réfugiés et des changements démographiques internes, la dégradation de l'environnement conjuguée à l'insécurité politique, économique et sociale est un des principaux facteurs de migrations et de déplacements de réfugiés. Ce phénomène a semé la panique, poussant certains États à durcir leur rhétorique anti-immigration et à fermer leurs frontières, ce qui a exacerbé les tensions internationales. En ce qui concerne la concurrence locale pour les ressources, selon les médias, le réchauffement climatique tue environ 400 000 personnes par an dans le monde – un grand nombre de ces personnes étant victimes d'événements climatiques extrêmes, mais la plupart mourant de faim ou de maladies provoquées par les changements climatiques. La concurrence pour les ressources naturelles et les pénuries alimentaires peuvent contribuer à l'instabilité régionale ou aux conflits civils.

S'agissant de la réaction internationale face aux événements climatiques extrêmes et aux catastrophes, la manière dont les gouvernements et la communauté internationale réagissent lorsque se produit une catastrophe naturelle peut augmenter ou atténuer le risque de conflit. La nécessité de respecter la dignité intrinsèque de l'être humain et les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et de non-discrimination en fournissant des secours en cas de catastrophe incarne l'attitude que doivent adopter les pays tiers lorsqu'une catastrophe naturelle touche un autre État. L'abandon de ces principes pourrait provoquer des tensions internationales et donner naissance à des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Le principe d'impartialité est particulièrement important pour garantir que ceux qui fournissent des secours aux sinistrés mènent leurs activités avec pour seul souci de répondre à la catastrophe conformément aux principes humanitaires, et non dans le but de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'État touché.

Dans ce contexte, il est essentiel de garder à l'esprit que la coopération internationale ne doit pas affaiblir le rôle de chef de file que joue l'État touché dans la direction, le contrôle, la coordination et la supervision des secours. La coopération internationale doit toujours être complémentaire de l'obligation absolue qui incombe à l'État touché à l'égard des personnes relevant de sa

juridiction. Si ces principes ne sont pas respectés, dans le pire des cas, cela peut causer des frictions et accroître le risque de conflit, tandis que dans le meilleur des cas, l'action du gouvernement peut être un tremplin pour consolider la paix et renforcer la résilience.

Dans ce contexte, les travaux menés récemment par la Commission du droit international sur la question de la Protection des personnes en cas de catastrophe reflètent le juste équilibre qui doit être trouvé entre d'une part, le rôle principal de l'État touché s'agissant de fournir des secours à sa population, et d'autre part, l'importance de la solidarité et de la coopération internationales s'agissant de fournir des secours à un État touché en tant que véritable mesure humanitaire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. González (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la note de cadrage (S/2019/1, annexe) qui a été distribuée en appui à nos discussions, et nous remercions les intervenants de leurs précieuses contributions.

Le présent débat a lieu en une année décisive, au cours de laquelle nous tiendrons le Sommet sur le climat en présence des dirigeants mondiaux, dans le but de susciter un engagement international accru dans la lutte contre les changements climatiques. Cet effort se verra renforcé par le dialogue de haut niveau sur le climat et le développement durable convoqué par la présidence de l'Assemblée générale, ainsi que par le Forum politique de haut niveau, au cours duquel seront examinés les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 13 de développement durable relatif aux changements climatiques. Ces espaces favoriseront, outre l'échange de vues sur ce phénomène et sur sa relation étroite avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le renforcement de la réponse globale à la menace qui se pose dans ce domaine. La prochaine décennie sera décisive en matière d'action pour le climat. C'est pourquoi si nous n'agissons pas maintenant et si nous ne nous attaquons pas à ce phénomène de manière résolue et coordonnée, il sera presque impossible d'atteindre les objectifs fixés pour 2030.

Les données scientifiques montrent clairement que les actuelles contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris ne sont pas suffisantes pour limiter la hausse de la température à 1,5°C d'ici 2030, et que les pays situés dans les régions

tropicales et subtropicales de l'hémisphère Sud seront ceux dont la croissance économique pâtira le plus des changements climatiques.

Comme le mentionne la note de cadrage préparée pour ce débat, les changements climatiques et les risques de catastrophe qu'ils entraînent sont divers mais mondiaux. La région de l'Amérique latine, y compris la Colombie, est hautement vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques. Dans le cas de notre pays, cela est dû à sa grande biodiversité, à sa situation géographique et aux défis particuliers auxquels il se heurte en matière de développement. Les phénomènes El Niño et La Niña, toujours plus intenses et plus fréquents, qui ont causé d'énormes pertes humaines, économiques et environnementales, en témoignent. Entre 2010 et 2011, le phénomène La Niña a coûté au pays environ 2,2 % de son produit intérieur brut. Ensuite, en 2015 et 2016, nous avons subi le phénomène El Niño, qui a été le deuxième plus violent de l'histoire, avec des effets catastrophiques qui ont provoqué des incendies de forêt et des pénuries d'eau, et causé des dommages à des milliers d'hectares de terrains agricoles, entraînant une augmentation spectaculaire des prix alimentaires.

C'est pour cette raison que l'adaptation aux changements climatiques est une priorité pour mon pays et pour la région, car c'est le seul moyen de réduire notre vulnérabilité. Cependant, pour limiter les conséquences de ce phénomène, une réduction sensible des émissions de gaz à effet de serre est indispensable. De même, il est crucial de renforcer les moyens de mise en œuvre : fourniture et mobilisation des ressources financières, transfert de technologie et renforcement des capacités dans les pays en développement, afin d'améliorer les réponses et les solutions d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers.

Mon pays saisit cette occasion pour réaffirmer l'importance qu'il attache aux efforts du Conseil de sécurité pour maintenir la stabilité et la paix mondiales. Mais nous considérons également que l'Assemblée générale est l'espace naturel pour engager des débats et prendre des décisions sur les causes et les effets des changements climatiques, en plus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris. Cet organe universel ne garantit pas seulement une approche inclusive et globale ainsi que la participation de tous les États Membres, il tient également compte de la relation intrinsèque entre les changements climatiques et la dimension socioéconomique.

Enfin, qu'il me soit permis de réaffirmer la détermination totale de mon pays à suivre de manière exhaustive toutes les questions relatives aux changements climatiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle Guinée.

M. Rai (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Les petits États insulaires en développement, qui sont souverains et égaux à l'Organisation des Nations Unies, méritent un siège au Conseil de sécurité sur une base régulière et constante. Par conséquent, ma délégation se félicite que la République dominicaine, qui est elle aussi un petit État insulaire en développement, ait été très justement reconnue et se soit vu donner la possibilité de jouer un rôle au Conseil. Nous félicitons le Ministre des relations extérieures, S. E. M. Miguel Vargas Maldonado, du rôle moteur joué par la République dominicaine dans le présent débat public qui porte sur une question d'actualité très pertinente et opportune, et qui constitue une excellente manière d'entamer son mandat au Conseil.

Je voudrais aligner ces observations sur celles qui seront faites par les représentants de Nauru et des Tuvalu au nom, respectivement, du Forum des îles du Pacifique et des petits États insulaires en développement du Pacifique, ainsi que sur les déclarations faites par les représentants de l'Australie, des Fidji et de la Nouvelle-Zélande.

Dans mon propre pays, sur les îles Carteret qui sont en train d'être englouties, dans la région autonome de Bougainville, la majorité de la population a été contrainte d'être délogée, déplacée et réinstallée à l'intérieur des terres en raison de l'élévation du niveau de la mer. Cette réinstallation continue de causer des tensions et des conflits entre cette population et les habitants de la zone de relogement au sujet des terres et des ressources. Cela est dû au système de régime foncier en vigueur dans mon pays, en vertu duquel la majorité des terres appartiennent à la population et non au Gouvernement.

Nous observons la même situation dans le nord de notre pays, où les habitants de l'île Manam ont été déplacés et réinstallés à la suite d'éruptions volcaniques régulières. Qu'on imagine pareil scénario mais à grande échelle cette fois et les conséquences que cela aurait sur la paix et la sécurité dans un contexte transfrontalier. Ces exemples démontrent l'importance de s'attaquer aux causes profondes des menaces à la paix et à la sécurité, y

compris les changements climatiques et les catastrophes naturelles, tant au niveau national qu'au niveau collectif dans le cadre du système des Nations Unies, y inclus le Conseil.

Deuxièmement, nous rappelons au Conseil que lorsqu'on parle de paix et de sécurité internationales dans le cadre des attributions du Conseil, il ne faut pas oublier qu'on parle en fait de nos vies et de nos moyens de subsistance à « nous, peuples des Nations Unies ». Les besoins fondamentaux de l'humanité sont la nourriture, l'eau et l'air. Or, en conséquence des effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes naturelles, nous assistons à la diminution de la qualité et de la quantité de ces éléments fondamentaux dans de nombreuses régions du monde, ce qui affecte la vie et les moyens de subsistance d'une multitude de personnes. Le récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est sans équivoque. C'est pourquoi il faut s'attaquer à tous les aspects de l'instabilité et de l'insécurité et à toutes les sources potentielles d'instabilité et d'insécurité qui menacent le bien-être de tous les peuples du monde. Et cela comprend notamment les répercussions des catastrophes naturelles et des changements climatiques sur la paix et la sécurité. Ne laissons pas les sceptiques de ce monde être la raison pour laquelle nous n'avons pas sauvé l'humanité de la dangereuse marche en avant des changements climatiques et des dangers qu'ils représentent pour la paix et la sécurité.

Troisièmement, nous apprécions et saluons le débat engagé au Conseil sur cette question fondamentale. Mais nous demeurons vivement préoccupés par le fossé inacceptable qui continue d'exister entre les vues de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. C'est par la résolution 63/281 de l'Assemblée générale que la communauté internationale a, pour la première fois, reconnu collectivement les répercussions des changements climatiques sur la sécurité. La résolution a expressément invité les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies à redoubler d'efforts pour s'intéresser et faire face aux changements climatiques, notamment aux répercussions que ceux-ci pourraient avoir sur la sécurité. Malgré la résolution, une action concrète ou coordonnée au niveau international reste encore à mener pour faire face aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Cela doit être renforcé maintenant, pas à l'avenir.

Nous nous félicitons du petit pas fait dernièrement dans la bonne direction par le Conseil de sécurité,

qui a reconnu les effets néfastes des changements climatiques sur la paix et la sécurité dans la région du bassin du lac Tchad et au Sahel. Nous demandons instamment que cela soit considéré dans un contexte plus large pour couvrir de nombreuses autres régions qui en pâtissent, tels les petits États insulaires en développement.

Enfin, je voudrais aussi féliciter et souhaiter plein succès à la Belgique, à l'Allemagne, à l'Indonésie et à l'Afrique du Sud, qui entament leur mandat au Conseil. Nous espérons oeuvrer en partenariat avec eux pour promouvoir notre cause et lutter contre le problème des changements climatiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Nous exprimons nos remerciements aux personnes qui ont fait des exposés ce matin. Je tiens à dire que, quand nous avons siégé au Conseil de sécurité au cours des deux dernières années, le climat et la sécurité ont été en tête des priorités de la Suède dès le premier jour. Nous avons entendu tant de pays demander au Conseil de poursuivre son action en fonction des réalités sur le terrain. Nous l'avons encore entendu aujourd'hui, mais avec un sentiment d'urgence accrue – bien entendu, sans préjudice des mandats d'autres organes au sein et en dehors de l'ONU.

Avec la prévention des conflits comme point de départ, nous avons pleinement intégré les risques de sécurité liés au climat dans notre action visant un pays ou une région donnés. Au cours des deux années durant lesquelles nous y avons siégé, le Conseil a clairement reconnu les liens qui existent entre le changement climatique et la sécurité dans un certain nombre de contextes géographiques. Le Conseil a souligné à maintes reprises la nécessité de procéder à de correctes évaluations des risques, pour que nos efforts en matière de prévention des conflits soient plus efficaces. Je conviens qu'il faut, et qu'il serait utile d'avoir, une résolution spécifique du Conseil de sécurité reconnaissant le lien entre changements climatiques et sécurité. Mais n'oublions pas, comme je l'ai dit, qu'il existe plusieurs décisions qui sont assez importantes pour occuper le Conseil de sécurité et qui devraient l'obliger à prendre ses responsabilités s'agissant d'assurer le suivi sur ces problèmes. Nous apprécions énormément les mesures prises par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour établir à cette fin un mécanisme

de coordination, que nous considérons comme un embryon de meilleure analyse des menaces communes qui existent entre les changements climatiques et la sécurité et dont le Conseil doit être saisi plus régulièrement.

En juillet 2018, durant la présidence suédoise du Conseil de sécurité, nous avons organisé un débat thématique – comme vous le faites aujourd’hui, Monsieur le Président – qui a révélé un large appui transrégional en faveur de la poursuite de l’examen de la question. À cet égard, nous remercions la République dominicaine d’avoir pris le relais en organisant aujourd’hui ce débat opportun. La question ne doit plus être aujourd’hui de savoir si les changements climatiques affectent la paix et la sécurité; cela est déjà établi et reconnu. Il s’agit maintenant de savoir que faire et comment, et de le faire maintenant.

Certains effets négatifs des changements climatiques sur la sécurité sont déjà visibles, notamment l’insécurité hydrique et alimentaire, des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles de plus en plus fréquents, et la hausse du niveau de la mer. Ce sont des phénomènes qui risquent de provoquer des déplacements et une course aux maigres ressources et des tensions sociales, et, en fait, déclencher un conflit. Mais nous entrons aussi en territoire inconnu. Le rapport du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat sur les conséquences d’un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C (*Global Warming of 1.5 °C*) rend cela abondamment clair. Le monde a déjà franchi certaines de ses limites planétaires – je pense que l’exposé de l’Organisation météorologique mondiale a souligné les mêmes questions ce matin. Bien entendu, cela a d’énormes conséquences qui sont pas encore connues, notamment sur la paix et la sécurité internationales. Pour ce qui est de répondre aux préoccupations les plus immédiates, je voudrais formuler trois propositions concrètes quant à la voie à suivre.

Premièrement, le Conseil – et les autres principaux organes de décision au sein et en dehors du système – ont besoin d’informations complètes sur les risques de sécurité liés au climat, d’analyses prospectives et de mécanismes d’alerte rapide afin de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause. Nous l’avons déjà demandé en 2011 dans la déclaration présidentielle sur le climat et la sécurité (S/PRST/2011/15), et cela doit maintenant devenir une réalité.

Deuxièmement, alors que nous commençons à mieux comprendre ces risques, il est nécessaire d’adopter des approches qui permettent d’y faire face plus

efficacement, notamment en actualisant les mandats des missions, les programmes et l’allocation de ressources. Nous devons aussi veiller à ce que les efforts diplomatiques, la formation et le déploiement des missions, ainsi que les politiques de développement, soient appuyés par de bonnes évaluations des risques.

Troisièmement, nous devons de plus en plus examiner les défis liés au climat dans le cadre des efforts de médiation.

Pour relever les défis liés au climat et à la sécurité, il nous faut disposer d’une véritable structure institutionnelle dédiée à ces questions au sein de l’ONU. Le mécanisme de coordination est un premier pas important et pourrait être développé plus avant. Le prochain Sommet sur le climat en septembre 2019 serait, à notre avis, l’instance appropriée pour la promouvoir.

Enfin, le Gouvernement suédois restera un partenaire actif concernant ce programme d’urgence, en s’appuyant sur l’expérience qu’elle a acquise sur ces questions au Conseil au cours des deux dernières années. Nous le ferons notamment au moyen de notre contribution importante à tous les fonds sur le climat et de notre politique nationale sur l’élimination des émissions de carbone, laquelle occupe le premier rang mondial et qui est maintenant consacrée par nos lois nationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir pris l’initiative de débattre des liens qui existent entre les catastrophes dues au climat et la paix et la sécurité internationales. Je voudrais aussi remercier sincèrement les personnalités qui ont présenté des exposés de leurs présentations qui donnent à réfléchir.

Les catastrophes dues au changement climatique ont le potentiel de devenir des problèmes de sécurité majeurs. Les conclusions du rapport spécial du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat sur les conséquences d’un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C (*Global Warming of 1.5°C*) nous mettent en garde contre les conséquences dangereuses qui s’ensuivraient, en particulier pour ce qui est de l’élimination de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de la santé publique, si nous ne parvenons pas à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C.

Le Bangladesh est l'un des pays les plus touchés par les effets des dérèglements climatiques mondiaux en raison de sa situation géographique. Il est hautement vulnérable aux catastrophes naturelles telles que les cyclones, les inondations, les glissements de terrain et les tremblements de terre. Les changements climatiques représentent une menace grave pour nos 160 millions d'habitants, bien que nous n'ayons guère contribué à la détérioration de l'environnement. Une hausse d'un seul degré centigrade de la température mondiale et la hausse du niveau de la mer qui s'ensuivrait causeront des inondations dans de vastes parties du Bangladesh, et, nous le craignons, le déplacement de 40 millions de personnes d'ici à la fin du siècle. Nous sommes aussi en train de perdre 2 % de notre PIB annuel à cause des calamités naturelles et de la dégradation de l'environnement. La salinité due aux changements climatiques et d'autres catastrophes sont en train de compromettre notre culture de riz et d'autres. Outre cela, la présence sur notre territoire de 1,1 million de Rohingya déplacés de force du Myanmar voisin affecte aussi gravement notre environnement fragile.

La lutte contre les changements climatiques est directement liée au développement durable et au renforcement de la résilience. Dans cette perspective, et sous la direction de son défenseur en chef du climat, la Première Ministre Sheikh Hasina, le Bangladesh poursuit ses efforts de développement durable en mettant en oeuvre des plans spécifiques pour l'établissement du bilan carbone, la décarbonisation des chaînes de production, et l'industrialisation à faible émission de carbone. Compte tenu des vulnérabilités multidimensionnelles que posent les changements climatiques et les catastrophes, notre gouvernement a adopté récemment le Plan Delta 2100, qui trace la voie à suivre par notre pays en matière de développement durable pour les 100 prochaines années.

Le Bangladesh est attaché à mettre en oeuvre au niveau national les engagements pris au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous avons intégré les mesures relatives au climat et à la gestion des catastrophes dans notre planification nationale et notre stratégie de développement durable. Nous allouons plus de 1 % de notre PIB à la lutte contre les changements climatiques. En vue d'assurer la sécurité alimentaire de nos populations, nous avons investi dans la transformation de notre agriculture et dans sa résilience face aux effets des changements climatiques et des catastrophes. Nous avons lancé plusieurs initiatives pour accroître le taux de reboisement, notamment un projet évalué à 50 millions de dollars pour la conservation des Sundarbans,

qui constituent la plus grande mangrove du monde et sont un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

En dépit de nombreuses difficultés, le Bangladesh a pu réduire le nombre de victimes de catastrophes naturelles au niveau national ces derniers temps en prenant diverses mesures, notamment en améliorant notre système d'alerte rapide, en diffusant les informations, en construisant des abris en cas de cyclones et grâce à la participation des bénévoles du Programme de préparation aux cyclones aux activités de préparation et de riposte.

La mise en oeuvre, dans le respect de la lettre et de l'esprit, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) sera déterminante pour enrayer les changements climatiques dans le monde et réduire les risques de catastrophe. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui a été adopté récemment, reconnaît également qu'investir dans des programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et accélérer la coopération mondiale dans ce domaine peut contribuer à éliminer les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine.

Par conséquent, nous devons intensifier nos efforts en faveur du développement durable. Le Bangladesh est fermement convaincu que les changements climatiques et les catastrophes qui y sont liées doivent être abordés dans le cadre de la coopération internationale au développement. Les principaux émetteurs doivent œuvrer à la réduction rapide des gaz à effet de serre. En outre, la fourniture des ressources financières et le transfert de technologies aux pays vulnérables pour appuyer leurs efforts d'adaptation aux changements climatiques est le moyen le plus efficace de contrer les menaces posées par les changements climatiques et les catastrophes qui y sont liées.

Même si nous insistons sur le fait qu'il est impératif de mettre effectivement en oeuvre l'Accord de Paris et les autres documents et mécanismes mondiaux pertinents pour lutter contre les effets des changements climatiques, nous sommes conscients du lien potentiel qui existe entre les changements climatiques et la paix et la sécurité internationales. L'ensemble du système des Nations Unies doit œuvrer de concert pour améliorer nos connaissances et notre compréhension, ce qui

nous permettra de déterminer si les changements climatiques constituent une menace directe pour la paix et la sécurité dans une localité donnée, ou s'ils font partie des multiplicateurs de risques. L'ensemble du système des Nations Unies doit également adopter une position commune pour prévenir ou régler toute crise dont il est avéré qu'elle résulte des effets néfastes des changements climatiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union africaine.

M^{me} Mohammed (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter votre délégation, Monsieur le Président, pour avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur une question très urgente et très importante. Je voudrais également remercier tous les intervenants de leurs exposés édifiants.

Les changements climatiques figurent incontestablement parmi les plus grands défis mondiaux de notre époque. Aucun pays ou région n'est à l'abri de ses conséquences dévastatrices qui sapent non seulement les acquis du développement, mais menacent aussi l'existence même de nos communautés. Il s'agit en effet d'une question de la plus haute importance, qui mérite toute notre attention. S'il est vrai que dans certains milieux, la question de savoir si les changements climatiques et les conflits ont une relation de cause à effet directe ou indirecte fait toujours l'objet de débats, il ne fait aucun doute, comme de nombreux orateurs qui m'ont précédée l'ont déclaré aujourd'hui, que nous devons reconnaître que les changements climatiques peuvent créer des conditions favorables à des conflits ou être des multiplicateurs de risque dans certaines circonstances. Nous devons aussi reconnaître que ces conditions pourraient devenir des points de basculement et provoquer des situations difficiles ou réduire les possibilités de régler des problèmes. La situation dans le bassin du lac Tchad ou dans la région du Sahel, où des communautés pauvres dépendent fortement des ressources naturelles de plus en plus rares pour leur subsistance, est un exemple clair de cette relation complexe entre les changements climatiques et les conflits. Dans ce contexte, je voudrais mettre en exergue les trois points suivants.

Premièrement, alors qu'ils ont, de loin, une moindre responsabilité s'agissant de l'émergence et de l'aggravation rapide de ce phénomène, les pays en développement subissent de plein fouet les conséquences des changements climatiques. Par exemple, la contribution de l'Afrique aux émissions de gaz à effet de serre est négligeable, mais notre continent reste l'une des régions

les plus vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques, qui menacent la réalisation des aspirations au développement énoncées dans l'Agenda 2063 : « L'Afrique que nous voulons ».

Certains pays africains sont et seront confrontés à des risques liés à l'élévation du niveau de la mer, à des conditions climatiques extrêmes, notamment les canicules, des pluies diluviennes et de fortes ondes de tempêtes. D'autres sont confrontés et continueront d'être confrontés à des conditions plus difficiles en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture, l'eau, la santé, la pêche, les infrastructures, les transports et d'autres moyens de subsistance. En outre, les changements climatiques font partie des facteurs d'intensification des migrations, en particulier parmi nos jeunes.

Deuxièmement, si nous voulons faire face efficacement aux conflits et aux risques sur la sécurité découlant des changements climatiques, les États Membres n'ont d'autre choix que d'honorer pleinement les engagements qu'ils ont contractés au titre de divers instruments visant à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques. Conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées, tous les pays, en particulier les pays développés, doivent prendre des mesures concrètes pour honorer leurs obligations et leurs engagements conformément à l'Accord de Paris, en fournissant des financements adéquats et durables aux pays en développement, notamment les plus vulnérables. On ne saurait trop insister sur l'importance qu'il y a à mettre à disposition en temps voulu des moyens adéquats de mise en œuvre pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et à faciliter le transfert des technologies appropriées. Ces efforts, à notre avis, doivent compléter les efforts nationaux et régionaux visant à faire face aux effets néfastes des changements climatiques et à prévenir les menaces à la sécurité et les conflits liés aux changements climatiques.

Troisièmement, l'engagement soutenu de l'Union africaine en faveur des régimes environnementaux internationaux et son propre cadre environnemental se traduit dans les mesures qu'elle a prises pour faire face aux changements climatiques. Trois ans après la conclusion de l'Accord de Paris, l'Afrique poursuit ses efforts, en mettant particulièrement l'accent sur les partenariats pour donner aux pays africains les moyens de s'engager sur la voie d'un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions de carbone grâce à la concrétisation de leurs contributions

déterminées au niveau national. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer le ferme attachement de l'Afrique à l'Accord de Paris, qui est un cadre ambitieux pour faire face à cette menace mondiale.

Tout récemment, en faisant fond sur la Déclaration du Président du Conseil de sécurité S/PRST.2018.3 relative à l'Afrique de l'Ouest et au Sahel, adoptée le 30 janvier 2018, et qui reconnaît le lien entre les changements climatiques et la violence, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a consacré sa 774^{ème} réunion, le 21 mai 2018, à une séance publique sur le thème : « Le lien entre le changement climatique et les conflits en Afrique et la réponse aux implications sécuritaires ». Le Conseil de paix et de sécurité a souligné le lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité en Afrique et a noté que le changement climatique constitue une menace à la paix et à la sécurité mondiales.

Dans ce contexte, et notant qu'aucun pays ou région n'est à l'abri du changement climatique, les membres du Conseil de paix et de sécurité ont souligné l'importance de déployer des efforts coordonnés pour atténuer les effets néfastes du changement climatique et ont formulé une série de recommandations à l'intention des États membres et des partenaires de l'Union africaine. Ces recommandations sont notamment les suivantes : premièrement, la nécessité de renforcer la coopération entre les parties prenantes aux niveaux national, régional et international pour mettre en place des mécanismes d'adaptation et renforcer la résilience; deuxièmement, la nécessité d'élaborer des cadres institutionnels aux niveaux national et continental pour réagir en amont aux répercussions sur la sécurité des conflits liés aux changements climatiques; et enfin et surtout, la nécessité de renforcer les mécanismes d'alerte rapide pour prévenir les conflits liés aux changements climatiques.

Pour terminer, je voudrais souligner que nos efforts de lutte contre le changement climatique ne seront dignes de ce nom que s'ils reposent sur une approche multilatérale, dont l'Accord de Paris demeure l'une des meilleures illustrations. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que l'Union africaine continuera de promouvoir la coopération multilatérale et de coopérer dans un esprit constructif avec ses partenaires pour s'attaquer aux causes profondes et aux effets néfastes des changements climatiques et des conflits et des menaces pour la sécurité qui y sont liés.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens à féliciter la République dominicaine qui siège pour la première fois au Conseil de sécurité et qui en assure la présidence ce mois-ci. L'initiative d'organiser ce débat sur les effets des catastrophes liées au climat sur la paix et la sécurité internationales et la présence du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, M. Miguel Vargas Maldonado, démontrent que l'une des priorités de cette présidence est d'attirer l'attention des Membres sur cette question de la plus haute importance.

Les changements climatiques figurent parmi les plus grands défis de notre époque et leurs effets néfastes portent atteinte à la capacité de tous les pays à parvenir au développement durable. Leurs effets sont réels et soudains et touchent de manière disproportionnée les groupes vulnérables. Leur caractère mondial exige une coopération internationale maximale. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est la principale instance intergouvernementale qui possède les compétences nécessaires pour négocier une réponse mondiale aux changements climatiques. Les débats du Conseil de sécurité sur cette question complètent les efforts déployés à l'échelle mondiale pour mieux comprendre les liens entre les changements climatiques et la paix et la sécurité internationales, mais aussi pour mobiliser les capacités des organes des Nations Unies conformément à leurs mandats respectifs.

L'augmentation de la température mondiale, la désertification et les sécheresses, l'élévation du niveau de la mer et les catastrophes naturelles entraînent la destruction d'habitations et d'infrastructures, la perte de récoltes, l'insécurité alimentaire, le chômage et une exacerbation des inégalités. Les effets sur l'environnement, l'économie et la société peuvent du jour au lendemain réduire à néant les avantages du développement obtenus au prix d'efforts considérables. Les conséquences humanitaires sont catastrophiques : perte de millions de vies humaines, déplacements de populations, séparation des familles, vulnérabilité face à l'exploitation et à la marginalisation. Il est alarmant de constater que les gens doivent parcourir quotidiennement de longues distances à la recherche d'eau et de nourriture, au détriment de leur éducation et de leur possibilité de travailler, et que les jeunes courent le risque d'être recrutés par l'extrémisme violent.

Les conflits provoqués par les changements climatiques, du fait de leur nombre, de leur intensité et de leur durée croissants, exigent des approches urgentes

et novatrices. À cet égard, 135,7 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire en 2017, avec des besoins de financement s'élevant à 23,5 milliards de dollars. Sur cette toile de fond, l'Équateur promeut les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, ainsi que le droit au développement. Nous appelons à une augmentation de ressources financières adéquates, prévisibles et durables, ainsi qu'au transfert de technologie, en faveur des pays en développement.

Il est nécessaire de promouvoir des approches préventives pour faire face aux risques de catastrophe d'une manière globale, avec des politiques axées sur les populations, multirisques, multisectorielles, inclusives et accessibles. Cela est reconnu dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, car les pays en développement sujets aux catastrophes exigent une attention particulière en raison de leur plus grande vulnérabilité et de leur niveau de risque accru, qui dépassent souvent leur capacité de réaction et de relèvement.

Il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité, et inversement, sans développement durable, la paix et la sécurité sont menacés. Nous espérons que ce débat favorisera la volonté politique et la mobilisation de ressources dans les instances compétentes pour faire face aux changements climatiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*) : Je félicite la République dominicaine de son accession au Conseil de sécurité, ainsi que de sa présidence du Conseil pour le mois de janvier. Je tiens également à féliciter les quatre autres membres non permanents nouvellement élus du Conseil de sécurité, à savoir l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Belgique et l'Indonésie, et, d'emblée, à leur exprimer notre appui dans l'accomplissement de la noble tâche qui les attend.

Je n'oublie pas non plus de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur un sujet aussi important et d'avoir fait distribuer la note de cadrage qui a guidé ce débat (S/2019/1, annexe). Je saisis également cette occasion pour remercier toutes les personnes qui ont fait des exposés ce matin de leurs interventions éclairantes sur le lien entre les changements climatiques et les conflits, ainsi que sur l'insécurité qui en découle.

Le Kenya attache une grande importance à la gestion efficace des catastrophes liées au climat, qui

demeurent une menace majeure pour le développement durable. Les exposés présentés et les expériences partagées sur les changements climatiques par les intervenants et les différents orateurs aujourd'hui soulignent le fait que beaucoup de nos pays restent vulnérables face aux sécheresses, aux ouragans, aux tsunamis, aux inondations et aux températures extrêmes, parmi d'autres risques existentiels. Ces menaces ont souvent anéanti les investissements, détruit les moyens de subsistance, engendré des conflits et propagé la pauvreté.

Là où la pauvreté est élevée et les capacités d'adaptation insuffisantes, la vulnérabilité est considérable, même face à des conditions climatiques modérément extrêmes et à d'autres chocs climatiques. Dans la plupart des cas, ce sont les femmes, les enfants et les personnes handicapées qui sont les plus exposés. Les cas de phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat, tels que les sécheresses et les inondations, sont devenus monnaie courante dans de nombreuses régions d'Afrique et constituent une menace majeure pour le développement durable, ainsi que pour la paix et la sécurité. Par exemple, dans la Corne de l'Afrique, les sécheresses persistantes causent souvent l'insécurité alimentaire ainsi que des conflits liés à l'eau et aux pâturages, sans parler de l'instabilité économique générale.

Ma délégation estime que, grâce à une coopération et une collaboration mondiales accrues, nous pouvons nous adapter aux catastrophes liées au climat qui continuent de menacer la paix et la sécurité internationales, et améliorer notre résistance face à ces catastrophes. Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de modifier le moment, le lieu, la fréquence ou l'ampleur des catastrophes liées au climat, mais nous pouvons au moins nous y préparer, planifier et minimiser leurs effets lorsqu'elles se produisent.

De nombreux cadres internationaux liés au climat, tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, partent du principe que, grâce à nos efforts collectifs, nous pouvons lutter efficacement contre les catastrophes et développer la résilience, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables au sein de nos sociétés. Toutefois, le principal défi reste la mobilisation des moyens de mise en œuvre, en particulier au niveau local. À cela s'ajoute le fait que l'insuffisance des financements et le manque de technologies appropriées et d'autres capacités dans les pays en développement rend très difficile

l'intégration uniforme des directives internationales en droit interne.

Si nous voulons que nos efforts soient couronnés de succès, nous devons combler les lacunes dans la mise en œuvre en investissant davantage et en renforçant les institutions nationales compétentes chargées de la préparation aux catastrophes et de leur gestion. Le Kenya a actualisé sa politique nationale de gestion des risques de catastrophe en 2018, après avoir comparé les meilleures pratiques en la matière. Cette politique définit des stratégies visant à garantir que le Gouvernement s'engage à renforcer la recherche sur les catastrophes et à formuler des stratégies de réduction des risques. Cette politique repose notamment sur un système efficace d'alerte rapide, d'information et de prévision, l'intégration de la gestion des catastrophes dans la planification du développement et un cadre institutionnel solide, en particulier au niveau local, pour coordonner les différents acteurs.

Nous estimons que nous devons renouveler notre engagement au niveau mondial et revitaliser la coopération et les partenariats internationaux pour la réduction des catastrophes et des risques, en particulier dans les domaines clefs de la collecte d'informations relatives au climat, de l'alerte rapide, de la recherche et du développement. La mobilisation de ressources financières suffisantes et prévisibles, le transfert de technologies et le renforcement des capacités permettront également aux gouvernements et aux organisations régionales de réagir plus efficacement aux effets négatifs des changements climatiques et d'éviter de nombreux conflits et les menaces qui en découlent pour la sécurité.

Pour terminer, je réaffirme l'appui du Kenya aux efforts multilatéraux visant à gérer les effets des catastrophes liées au climat sur la paix et la sécurité internationales.

Nous nous félicitons donc que le Secrétaire général ait donné la priorité à l'action en faveur du climat et qu'il appelle à plus d'ambition dans ce domaine. Nous attendons avec intérêt le sommet sur le climat qui doit se tenir en septembre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M^{me} Miguel (Saint-Vincent-et les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et les Grenadines félicite la République dominicaine, membre de notre

famille des Caraïbes, d'avoir soulevé cet important débat au Conseil de sécurité.

Nous nous associons à la déclaration faite par la représentante de la Barbade au nom de la Communauté des Caraïbes et à la déclaration que fera la représentante du Belize, au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

Nous réaffirmons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal organe chargé de la lutte contre les changements climatiques, tout en reconnaissant que nous avons, en la matière, besoin d'une approche à plusieurs volets. Ces deux idées ne sont pas incompatibles. Le besoin urgent de réduire les émissions de carbone à l'échelle de l'ensemble de l'économie fait de l'évolution du climat une question irréfutablement politique, et ses effets en font une question existentielle de la plus haute importance, une question qui en remet en cause l'existence même de notre pays.

Dans ce contexte, nous devons admettre que certains sont beaucoup plus responsables que d'autres de ces agressions sur nos côtes. Aussi ironique que cela puisse paraître, ce sont les moins responsables qui souffrent le plus, comme par exemple les petits États insulaires en développement et le Sahel. Dans les faits, les principaux émetteurs qui négligent de prendre des engagements ambitieux en termes d'atténuation et d'y donner suite commettent un acte d'hostilité direct contre les petits États insulaires en développement, et nous devrions résister à l'imprudence de ces principaux émetteurs dont les agissements vont contre nos intérêts. Nous établissons un lien de causalité direct entre cette abdication et la mort et la destruction futures qui menacent les États insulaires du fait de phénomènes météorologiques de plus en plus fréquents et intenses.

La menace climatique est unique, sans précédent et urgente. C'est pourquoi il est souvent difficile d'y faire face. Mais ce n'est pas une raison pour la balayer sous le tapis. Le fait que les changements climatiques sont devenus la menace existentielle de notre époque n'a pas fait disparaître le danger persistant des conflits armés à travers le monde. Les souffrances humaines en Syrie, au Yémen et au Myanmar exigent une attention et une action renforcées de la part de la communauté internationale. De même, les menaces potentielles à la paix et à la sécurité internationales posées par les tensions dans la péninsule coréenne, entre les États du Golfe et dans l'État de Palestine requièrent à titre prioritaire une diplomatie tenace. De plus, les injustices historiques commises à l'encontre de l'Afrique doivent être réparées

alors que nous abordons les questions multiples et complexes relatives à la paix et à la sécurité sur le continent. Toutefois, nous devons veiller à ne pas présenter un faux choix parmi ces questions. Nous devons nous occuper de tous ces problèmes, aussi contraignante que soit la question de la sécurité liée au climat.

Nous élevons notre voix au sein de cet organe pour demander aux émetteurs de carbone de réduire considérablement leurs émissions afin de mettre un terme aux causes des changements climatiques, et nous nous faisons l'écho de l'appel lancé au Conseil de sécurité pour qu'il prenne davantage conscience de leurs terribles conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Si, dans un premier temps, nous reconnaissons le climat comme une menace pour la sécurité et que nous travaillons ensuite de façon solidaire pour en protéger tous les peuples, alors nous serons sur la bonne voie. Saint-Vincent-et-les Grenadines serait grandement honorée d'avoir la possibilité d'apporter au Conseil de sécurité une analyse fondée sur des principes et des solutions aux problèmes qui se posent dans ce domaine, et de jeter des ponts à cette fin.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Flynn (Irlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la République dominicaine d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur cette question importante et urgente, et vous adresser les félicitations de l'Irlande, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Les voix des petits États insulaires en développement (PEID) doivent être entendues et prises en compte dans cette salle.

Les changements climatiques sont une réalité. Leur impact est mondial et notre sécurité est menacée. Il faut cesser de nier les changements climatiques. Il faut également cesser de nier le lien qui existe entre les changements climatiques et le mandat du Conseil.

Il est parfaitement clair que la communauté internationale a du mal à relever de manière cohérente le défi climatique. Si le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques sont des mesures importantes, la réalité est que les catastrophes liées au climat constituent une menace majeure et continueront de se produire, et le Conseil de sécurité doit réagir face à leurs effets. Nous savons que les fragilités existantes sont exacerbées par les catastrophes liées au climat, qui peuvent éroder la

sécurité alimentaire et hydrique, accroître les inégalités entre les sexes et nuire aux moyens de subsistance. Un nombre de plus en plus important de travaux ont montré l'existence de liens entre les changements climatiques, les conflits et les déplacements de populations. En résumé, les changements climatiques sont un multiplicateur de menace.

Bien que l'impact des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales varie selon les régions et les États, une réponse globale est le seul moyen de faire face à cette menace. Nous pensons que les préoccupations relatives au climat et à la sécurité devraient être examinées dans toutes les situations propres à chaque pays inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous voulons que les opérations de l'ONU dans l'ensemble du processus de paix et de développement évaluent les risques liés aux changements climatiques.

Nous devons nous employer à identifier les meilleures pratiques face à la menace que le climat fait peser sur la sécurité. Les facteurs de succès peuvent être reproduits, et nous devons examiner les moyens de le faire, par exemple en trouvant des outils pour passer du débat sur les risques liés aux changements climatiques à l'action. Il s'agit notamment de travailler de manière plus systématique avec les organes régionaux et sous-régionaux pour nous aider à mieux comprendre les défis auxquels nous sommes confrontés et la façon de les aborder.

La communauté internationale devrait également produire des analyses fondées sur des données probantes sur lesquelles s'appuyer, afin de mieux comprendre les liens entre climat et sécurité. Il convient également d'écouter les témoignages des personnes les plus touchées, si nous voulons comprendre la complexité des liens, comment ils varient d'un contexte à l'autre et comment atténuer les risques. Il faut adopter une démarche de lutte contre les changements climatiques fondée sur les droits de l'homme et mettre en place une réponse internationale. La voix des petits États insulaires en développement vulnérables doit être entendue dans cette salle, et nous sommes en faveur de l'examen d'une meilleure représentation des PEID autour de cette table.

Il est également important de reconnaître que les femmes sont une ressource qui peut apporter des changements transformateurs. Ce sont les femmes qui sont le plus directement touchées par les changements climatiques, mais elles sont aussi les mieux placées pour trouver des solutions et les mettre en œuvre. Aujourd'hui, nous avons également entendu parler avec éloquence du

rôle des jeunes. Écoutons davantage ceux qui sont rarement invités à cette table.

Enfin, et c'est important, la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général pour le climat et la sécurité est une autre mesure concrète que nous pouvons prendre pour faire avancer nos travaux dans ce domaine. L'avenir de notre planète et notre avenir à tous dépendent de notre capacité à faire face à la réalité et au multiplicateur de menace que nous voyons chaque jour dans les changements climatiques. Notre paix, notre égalité et notre développement en dépendent. Mais nous n'aurons ni paix ni sécurité si nous ne nous attaquons pas aux conséquences des catastrophes liées au climat dans notre monde.

Vous pouvez compter sur l'Irlande, Monsieur le Président, en tant que futur membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2021-2022, pour travailler d'arrache-pied et être ambitieuse dans ce domaine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la République dominicaine d'avoir convoqué et de présider cet important débat du Conseil de sécurité sur le thème « Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales ». Nous apprécions et saluons la présence ce matin du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, M. Miguel Vargas Maldonado, au cours de ce débat. Nous apprécions également les exposés qui ont été faits par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, M. Achim Steiner, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, et les scientifiques M. Pavel Kabat et M^{me} Lindsay Getschel.

Ce débat ne pouvait pas être plus opportun, car il intervient à un moment où la communauté internationale, réunie à Katowice le 16 décembre dernier, est convenue, lors de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du programme de travail de l'Accord de Paris, dans lequel elle a établi les règles et directives pour la mise en œuvre dudit Accord. Cependant, le rapport de novembre 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat nous présente de nouveaux défis et nous avertit que la réalisation de l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels nécessitera une

réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial, ainsi que des politiques d'adaptation ambitieuses et d'une portée étendue.

L'environnement change plus vite que nos efforts pour le comprendre et le protéger. Les signaux d'alarme continuent de retentir et il n'y a plus à hésiter. La menace des changements climatiques définira les contours de ce siècle et de ceux à venir, et exige un profond effort multilatéral. Il s'agit d'une menace grave, urgente et globale que nous ne pouvons plus ignorer ni relativiser.

Nous devons travailler ensemble pour mieux comprendre les répercussions des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques sur la sécurité et élaborer des stratégies d'évaluation et d'atténuation des risques de ces catastrophes. Il est donc essentiel de renforcer les capacités d'analyse au sein du système des Nations Unies afin de permettre une évaluation rapide des menaces que les changements climatiques peuvent faire peser sur la sécurité internationale, de fournir au Conseil de sécurité des informations utiles sur ces menaces et d'aider les États à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour y faire face.

À cet égard, notre pays, par l'intermédiaire de l'Agence chilienne de coopération internationale pour le développement, a mis en place des mécanismes de coopération novateurs pour développer les capacités liées à la réduction des risques de catastrophe au niveau régional. Nous soulignons les réalisations du projet Kizuna en partenariat avec le Gouvernement japonais, qui vise à former des milliers de professionnels d'Amérique du Sud et des Caraïbes à la gestion des urgences et des catastrophes.

Nous saluons l'initiative du Secrétaire général António Guterres d'accueillir le sommet sur le climat de 2019, qui aura lieu le 23 septembre. À cet égard, nous tenons à exprimer, au nom du Gouvernement chilien, notre volonté ferme et résolue de collaborer à ces efforts mondiaux qui visent à lutter contre les effets dévastateurs des changements climatiques. C'est pourquoi mon pays accueillera et présidera la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP25) en janvier 2020, ce qui nous remplit de fierté, bien sûr, mais représente en même temps un énorme défi pour notre pays, et nous encourage à travailler dur pour que cet événement important qui rassemble la communauté internationale soit un succès. Nous assumons ce rôle sur la base de l'engagement du Chili en faveur du multilatéralisme, et en particulier de la conviction que la lutte

contre les changements climatiques est une tâche collective qui doit être réalisée avec la coopération de tous les membres de la communauté.

Pour conclure, nous sommes fermement convaincus que la COP25 devrait marquer une étape importante dans l'action en faveur du climat, et il est primordial que les pays saisissent cette occasion pour annoncer des mesures concrètes pour réhausser les ambitions dans la réponse mondiale aux changements climatiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Nauru.

M^{me} Moses (Nauru) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Forum des îles du Pacifique représentés à l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais commencer par remercier et féliciter la République dominicaine, petit État insulaire en développement elle aussi, pour le leadership tout à fait louable dont elle a fait preuve en inscrivant la question des changements climatiques à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il y a 10 ans, peu de pays voulaient discuter des répercussions des changements climatiques sur la sécurité, mais il est désormais impossible d'ignorer que ce défi autrefois gérable est devenu une crise qui est en train de changer le monde.

Les dirigeants du Forum des îles du Pacifique se sont réunis à Nauru en 2018 sur le thème « Construire un Pacifique fort : nos peuples, nos îles, notre volonté » et ont adopté la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale en septembre. La région du Pacifique sait qu'elle est plus forte lorsqu'elle travaille de concert et elle a fait preuve de leadership collectif pour faire face aux conséquences des catastrophes liées aux changements climatiques. La Déclaration réaffirme que les changements climatiques demeurent la menace la plus grave pour les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des peuples du Pacifique. Elle consacre également une notion élargie de la sécurité, à savoir que les changements climatiques posent de multiples défis à la sécurité humaine, à l'aide humanitaire et à la sécurité de l'environnement.

Nous constatons déjà les effets dangereux de ce phénomène sur nos pays et nos communautés, les plus vulnérables d'entre nous payant le plus lourd tribut. Selon les scientifiques, les changements climatiques ont contribué à de nombreux phénomènes météorologiques extrêmes qui ont récemment dévasté des communautés partout dans le monde. En dépit de l'Accord de Paris, les changements climatiques ne vont pas disparaître. Il n'y

aura pas de retour à un climat normal de notre vivant. De fait, la situation continuera de se détériorer, même si nous parvenons à atteindre notre objectif de limiter la hausse des températures à 1,5 °C. Du point de vue de nos dirigeants, les institutions nécessaires pour faire face aux effets des changements climatiques sur la sécurité ne sont pas en place, et ce en partie parce que nous savons très peu de choses sur la façon dont nos systèmes vont réagir à la multiplication des impacts climatiques.

Au niveau de l'Organisation des Nations Unies, nous devons reconnaître que ce type de problème ne peut être résolu individuellement par les pays. Par la Déclaration de Boe, les États du Pacifique se sont engagés à travailler ensemble sur des actions coordonnées qui renforcent la résilience aux risques pour la sécurité posés par les changements climatiques. Pour le meilleur ou pour le pire, nos destins sont désormais liés par un système mondial qui laisse souvent les plus pauvres dans une situation très précaire. Notre réponse nationale est importante, mais un problème de cette ampleur exige une coopération régionale et internationale beaucoup plus grande que celle qui existe aujourd'hui. Il exige également que l'Organisation des Nations Unies travaille plus efficacement avec les institutions qui ont des mandats connexes.

Je voudrais m'arrêter un instant sur la production et la distribution de denrées alimentaires, car nous avons des expériences récentes sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. La crise alimentaire de 2007 et 2008 a provoqué des troubles sociaux dans des pays un peu partout dans le monde et poussé certains à déclarer l'état d'urgence. Nos chaînes d'approvisionnement internationales sont souvent considérées comme une merveille du capitalisme moderne. Toutefois, pendant la crise alimentaire, elles n'ont pas été en mesure de fournir de la nourriture à ceux qui en avaient besoin à un prix abordable. De nombreuses variables ont contribué à la crise alimentaire, parmi lesquelles des facteurs climatiques dans les principales régions vivrières du monde. Les scientifiques tablent sur une baisse spectaculaire des rendements agricoles dans un monde plus chaud, et ce n'est donc qu'une question de temps avant que la prochaine crise alimentaire ne frappe.

Le système alimentaire n'est pas le seul à être vulnérable aux changements climatiques. Les marchés de l'approvisionnement en eau, du transport international, de la production industrielle, de la finance et de l'assurance sont des systèmes humains complexes, interconnectés, de portée mondiale et souvent très fragiles.

Une défaillance d'un de ces systèmes humains pourrait être plus dangereuse encore que l'impact climatique qui la provoque.

Selon nous, la nomination d'un représentant spécial sur le climat et la sécurité sera une étape cruciale pour se préparer aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Je signale que cette proposition n'est pas nouvelle; les petits États insulaires en développement du Pacifique l'ont suggérée pour la première fois en 2011. Ce représentant spécial du Secrétaire général aurait les fonctions suivantes : tenir le Secrétaire général et le Conseil de sécurité bien informés des nouveaux risques climatiques qui menacent la paix et la sécurité internationales; faciliter une plus grande coopération régionale et transfrontière sur les questions susceptibles d'être affectées par les changements climatiques; surveiller les points de basculement potentiels au niveau du lien entre climat et sécurité; prendre des initiatives de diplomatie préventive, selon qu'il conviendra; et agir à l'appui des situations d'après-conflit lorsque les changements climatiques sont un facteur de risque susceptible de porter atteinte à la stabilité. Le représentant spécial serait également bien placé pour coordonner les efforts des organes compétents des Nations Unies dans ce domaine, notamment le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Ayons le courage d'affronter la réalité de la situation actuelle, même si cela est difficile sur le plan politique. Les changements climatiques constitueront le plus grand défi du siècle en matière de sécurité. Notre tâche ne se limitera pas à la gestion de quelques zones sensibles, il nous faudra souvent repenser entièrement la manière dont nous coopérons dans un monde de plus en plus intégré et dangereux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence dominicaine d'avoir organisé ce débat, qui vient à point nommé et porte sur une question d'une extrême importance. Ce débat public nous offre une occasion exceptionnelle de mettre en lumière non seulement la question des catastrophes liées au climat dans toute son urgence et sa complexité, mais aussi la façon la plus efficace

de traiter cette question sur le plan institutionnel sous l'égide des Nations Unies.

Le Brésil est particulièrement préoccupé par la situation difficile dans laquelle se trouvent les pays touchés par les catastrophes liées au climat, en particulier les personnes vivant dans des zones sujettes aux catastrophes, sans cesse confrontées à la tâche herculéenne consistant à repartir de zéro à la fin de chaque saison cyclonique ou lorsque la terre cesse enfin de trembler. Le Brésil est conscient des difficultés particulières auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement pour faire face aux conséquences des tremblements de terre, des inondations, des coulées de boue et autres catastrophes liées au climat, sur la sécurité et le bien-être de leur population ainsi que sur les infrastructures essentielles du pays. La coordination de l'aide humanitaire multilatérale à la suite de catastrophes naturelles est déterminante pour améliorer la situation sur le terrain, qu'il s'agisse de sauver des vies, de fournir une aide immédiate à ceux qui en ont besoin ou, à un stade ultérieur, d'accompagner le pays sinistré dans ses efforts de reconstruction.

Le Brésil a une longue histoire de solidarité avec les pays frappés par des catastrophes naturelles, il ne pouvait donc agir autrement. Pour ne citer qu'un exemple parmi tant d'autres, à la suite du tremblement de terre dévastateur qui a frappé Haïti il y a un peu plus de huit ans, les Casques bleus brésiliens, déployés dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, ont pu agir comme premiers intervenants et distribuer de l'eau potable, de la nourriture et des médicaments essentiels aux couches les plus vulnérables de la population. Hôte de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio en 1992 et de sa conférence de suivi, Rio+20, le Brésil est fier de ses antécédents en matière de développement durable et de changement climatique, tant sur le plan national qu'international.

Nous estimons que les questions environnementales ne relèvent pas directement du Conseil de sécurité, principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales par la Charte des Nations Unies. Lier les questions de sécurité à l'ordre du jour environnemental risque de laisser penser à tort que tout problème d'ordre environnemental, ou catastrophe naturelle, entraînera automatiquement des troubles sociaux, des conflits armés et représentera, à terme, une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il n'existe pas de lien direct de cause à effet entre une catastrophe

naturelle et le déclenchement d'un conflit, dont les causes, la plupart du temps, sont multiples et varient selon les cas.

Cela ne signifie pas que le Conseil de sécurité doive s'abstenir de prendre en considération les facteurs climatiques lorsqu'une situation concrète et spécifique représente un danger pour la paix et la sécurité internationales. Si, d'une part, les catastrophes naturelles peuvent avoir des conséquences sur l'environnement en matière de sécurité, il est vrai aussi que, d'autre part, les conflits armés peuvent représenter un danger pour l'environnement. La participation de l'ensemble de la communauté des nations, et pas seulement de quelques membres choisis, est essentielle pour mettre au point la formule juridique et les mécanismes institutionnels nécessaires pour la mise en place des stratégies de gestion des risques et des efforts de coordination nécessaires pour aider les États Membres, les gouvernements et leurs populations à atténuer les effets des catastrophes naturelles. Nous ne devons épargner aucun effort pour que nos pays puissent se doter du cadre juridique et du dispositif institutionnel nécessaires pour faire face aux catastrophes naturelles.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Trinité-et-Tobago.

M^{me} Beckles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la Trinité-et-Tobago s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Barbade, au nom de la Communauté des Caraïbes, et à la déclaration que prononcera le représentant du Belize, au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

Je tiens également à féliciter la République dominicaine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et saluer votre initiative, Monsieur le Président, de saisir le Conseil de cette question importante et urgente. En tant que petits États insulaires en développement, la Trinité-et-Tobago et la République dominicaine sont en première ligne dans ce combat urgent, et la tenue de ce débat public montre que la communauté internationale doit prendre des engagements ambitieux et, surtout, prendre des mesures pour remédier aux effets des changements climatiques, en démontrant en particulier le lien entre ce phénomène et la paix et la sécurité internationales.

Ces dernières années, la Trinité-et-Tobago a connu des périodes de sécheresse très dures, des précipitations record, des inondations et une érosion côtière

à un rythme alarmant. Cette situation n'est pas propre à mon pays, elle est la réalité à laquelle sont actuellement confrontés de nombreux petits États insulaires en développement. Lors de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Katowice, en Pologne, le Secrétaire général a déclaré que la communauté internationale était profondément préoccupée par les changements climatiques. Selon le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C (*Global Warming of 1.5°C*), les effets des changements climatiques dus à l'activité humaine sont pires que les prévisions initiales et, par conséquent, augmentent les risques pour la santé, les moyens de subsistance, la sécurité humaine et la croissance économique.

Toutefois, ces risques liés aux changements climatiques ne se produisent pas en vase clos. À ce stade critique, les effets des changements climatiques sur les plans économique, environnemental et social peuvent accroître les vulnérabilités de nombreux pays, dont le mien. En tant que multiplicateur de la menace, les changements climatiques accentuent la pression sur les ressources limitées, génèrent des contraintes sociales et économiques et freinent la capacité d'adaptation de nos fragiles écosystèmes, ce qui peut entraîner une pénurie, des déplacements de population et des conflits.

Il est donc indéniable que les causes et les conséquences complexes et interdépendantes des changements climatiques sur les populations et la planète exigent une démarche globale et intégrée sollicitant tous les mécanismes et organismes compétents du système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité. À cet égard, la Trinité-et-Tobago se félicite que le Conseil de sécurité ait reconnu les effets néfastes des changements climatiques dans plusieurs contextes spécifiques - bassin du lac Tchad, Afrique de l'Ouest, Sahel et Somalie - tout en soulignant également la nécessité d'améliorer l'évaluation des risques liés au climat pour prévoir de manière plus efficace de possibles conflits.

Il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire d'avoir une meilleure compréhension des menaces à la sécurité liées aux changements climatiques et les incidences des catastrophes liées au climat sur la sécurité afin de mieux informer le Conseil de sécurité de ces menaces, en particulier dans les régions les plus vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement. En nous appuyant sur les connaissances

institutionnelles des mécanismes de paix et de sécurité du Conseil et du système dans son ensemble, il est possible de créer des synergies entre les États et le système des Nations Unies pour renforcer efficacement la résilience en prenant rapidement des mesures visant à étudier les menaces à la paix liées aux changements climatiques et à les atténuer.

Enfin, et c'est sans doute le plus important, il convient de déterminer le rôle à long terme du Conseil de sécurité et son engagement sur cette question. Ma délégation reconnaît pleinement que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris constituent les principales instances de coordination de la réponse mondiale aux changements climatiques, mais la Trinité-et-Tobago estime qu'une meilleure compréhension des risques pour la sécurité liés au climat et des moyens d'y faire face, au Conseil de sécurité, ne devrait pas et ne doit pas faire double emploi avec les responsabilités de l'Assemblée générale et des autres organes de l'ONU. Cela doit permettre au contraire de renforcer la réponse coordonnée de l'ONU et de ses entités afin qu'elles puissent remplir plus efficacement leurs mandats respectifs.

La Trinité-et-Tobago tient, pour terminer, à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat, qui permet de porter une attention accrue aux effets des changements climatiques sur la sécurité. Pour mon pays, qui est en première ligne dans la lutte contre cette menace existentielle, le moment est venu de prendre des mesures ambitieuses et sérieuses pour faire face aux risques de catastrophe liés aux changements climatiques, pour la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam se félicite vivement de l'initiative prise par la République dominicaine de tenir ce débat public sur cette question très importante. Nous remercions également les orateurs précédents pour leurs interventions riches en informations.

Le climat change plus vite que nous ne l'avions prévu, plus vite que nous ne pouvons nous déplacer et plus vite que nous ne pouvons nous adapter. La fréquence et l'intensité des catastrophes liées au climat et aux phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que la gravité de leurs conséquences, augmentent chaque année. Des tempêtes tropicales dévastatrices, de fortes précipitations, des inondations et des sécheresses causent

des souffrances indicibles à des centaines de millions de personnes.

En conséquence, les déplacements et la migration des personnes et l'insécurité alimentaire et hydrique constituent des risques potentiels pour la sécurité et ont été parfois à l'origine de réels conflits. Le risque le plus menaçant lié aux changements climatiques est l'élévation du niveau de la mer. Des études montrent que, dans le scénario le plus optimiste, d'ici 2050, sans une action concrète de la communauté internationale en matière de climat et de développement, des centaines de pays et de territoires seront touchés. La survie même des petits États insulaires est menacée. L'incidence directe des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales est devenue plus évidente. La menace est déjà là. La façon dont nous y répondrons déterminera notre avenir.

Au cours des 20 dernières années, le Viet Nam a été l'un des 10 pays les plus touchés par les risques climatiques et, au cours des quatre dernières années, nous avons été parmi les six pays les plus touchés. Je ne mentionnerai qu'un seul aspect : l'élévation du niveau de la mer. Une étude montre que si le niveau de la mer s'élève d'environ un mètre d'ici à 2100, près de 40 % du delta du Mékong sera sous les eaux. La salinisation des sols par l'eau de mer est déjà en augmentation dans une grande partie du delta. Non seulement ce phénomène aura des conséquences négatives sur les moyens de subsistance de près de 20 millions de personnes dans cette région du Viet Nam, mais il aura également une incidence sur la sécurité alimentaire au-delà de ses frontières, car nous sommes l'un des trois principaux exportateurs de riz et le delta du Mékong représente 90 % de nos exportations de riz.

Le Viet Nam est favorable à une démarche globale pour lutter contre les changements climatiques, y compris leurs incidences sur la sécurité. Nous sommes encouragés de constater que ces dernières années, le Conseil de sécurité a de plus en plus reconnu l'importance de cette question et lui consacre toute son attention. Nous tenons à souligner le rôle important joué par le système des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, et de nombreuses organisations régionales. Ce rôle est essentiel pour veiller à ce que la dimension sécuritaire soit prise en compte dans leurs travaux et leur coopération en appui aux efforts déployés aux niveaux régional et national. En Asie du Sud-Est, dans l'esprit de la Déclaration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), intitulée « One ASEAN, One

Response : ASEAN Responding to Disasters as One in the Region and Outside the Region» (L'unité d'action de l'ASEAN face aux catastrophes dans la région et en dehors de celle-ci), le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes est chargé de faciliter la coopération et la coordination de la préparation aux situations d'urgence et la réponse des 10 États membres de l'ASEAN. Nous appelons les Nations Unies et les partenaires internationaux à travailler en étroite coopération avec nous et à nous apporter leur aide.

Nous encourageons également la poursuite des échanges d'informations avec les représentants et les experts, notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, sur les incidences des changements climatiques sur la sécurité, ainsi qu'un partage plus intégré des données et des compétences.

Nous appuyons la mise en place d'un plan global de réaction aux changements climatiques comprenant tous les aspects de la question, y compris les incidences sur la sécurité, et prévoyant la participation active de tous les organismes au Siège de l'Organisation, aux niveaux régional et national, œuvrant en étroite coopération avec les gouvernements nationaux et les organisations régionales pour traiter efficacement cette question. Nous comptons sur le rôle moteur du Conseil de sécurité pour poursuivre dans cette voie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance.

La fréquence, l'ampleur, la rapidité et la gravité des catastrophes liées au climat sont une source de vive préoccupation. Ces catastrophes se produisent presque partout, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Mais leur incidence sur la vie des populations diffère grandement.

Selon l'une des publications les plus récentes du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, au cours des 20 dernières années, les populations des pays les plus pauvres étaient sept fois plus exposées au risque de mourir et six fois plus exposées au risque d'être blessées que les populations équivalentes des pays les plus riches par suite de telles catastrophes. Cela suffit à démontrer que nos efforts doivent

se concentrer sur la réduction du nombre de morts et de blessés dans les zones touchées par les catastrophes.

Nous devons également nous efforcer de lutter par tous les moyens contre les changements climatiques, et contribuer ainsi à réduire le nombre de catastrophes liées au climat. Cela, bien entendu, doit se faire sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées des États, ainsi que de la disponibilité des technologies connexes.

De même, nous devrions encourager la mise en place d'instruments et d'institutions multilatéraux connexes. À cet égard, toute tentative visant à porter atteinte aux instruments internationaux pertinents, notamment en s'en retirant, doit être fermement combattue. Nous soulignons également que les pays en développement, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables à ce genre de catastrophes, doivent devenir autonomes grâce au renforcement de leurs capacités. Cela implique le partage des meilleures pratiques, l'échange d'expériences et le transfert inconditionnel et non discriminatoire de ressources financières, ainsi que de savoir-faire et de technologies respectueux du climat.

Ces pays pourront ainsi non seulement contribuer à la lutte contre les changements climatiques, mais aussi être en mesure de sauver davantage de vies en cas de catastrophe. Cela permettra en outre de contribuer à la mise en œuvre du développement durable dans ces pays en éliminant les obstacles résultant du changement climatique. C'est le cas dans notre région frappée par des tempêtes de sable et de poussière qui mettent en péril le développement socioéconomique de nos sociétés. Il va sans dire que les efforts de renforcement des capacités doivent être complétés par la promotion de la coopération aux niveaux régional et international.

Si tels sont les objectifs qu'il nous faut atteindre, nous devons le faire au sein des instances compétentes, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres organes pertinents, mais pas ici au Conseil de sécurité, qui n'a ni la compétence juridique ni la capacité technique pour se saisir de cette question. Lors des réunions du Conseil depuis 2007, il n'y a pas eu de consensus ni entre les membres du Conseil ni parmi l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies sur le fait que cette question relève de la compétence du Conseil. Au contraire, elle a été considérée par de nombreux pays comme un exemple de l'empiétement du Conseil sur les pouvoirs et fonctions d'autres organes de l'ONU. Alors

que le Conseil n'a même pas été en mesure de régler totalement certains conflits graves, il est incompréhensible qu'il insiste pour se saisir de questions qui ne représentent pas une menace avérée pour la paix et la sécurité internationales.

Nous partageons les préoccupations connexes des petits États insulaires en développement et insistons sur le fait que leurs problèmes climatiques ne pourront être réglés que par un renforcement des capacités associé à une assistance financière et technique, ce qui dépasse les compétences et les pouvoirs du Conseil. Dans cet esprit, nous exhortons le Conseil à s'en tenir à son mandat fondamental et à éviter de promettre des solutions qu'il ne parviendra en définitive pas à livrer.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Marzooq (Iraq) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un honneur que de me joindre à vous, Monsieur le Président, pour prendre part au présent débat public du Conseil de sécurité sur les effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales. Cette question vitale est au cœur des préoccupations de la communauté internationale, et je félicite la République dominicaine d'avoir organisé ce débat.

Nous estimons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est l'instance de l'ONU la plus indiquée pour examiner ces questions. Toutefois, nous sommes préoccupés par les menaces que font peser les changements climatiques et estimons que, puisqu'il s'agit d'une responsabilité internationale partagée, nous devons prendre les mesures préventives nécessaires pour éviter ces catastrophes et menaces à tous les niveaux, ce qui recèle un défi pour l'ONU.

Nous pensons que les changements climatiques peuvent avoir des effets néfastes sur les trois piliers d'action de l'ONU. L'augmentation des températures à la surface de la Terre fait peser une menace directe et concrète; elle multiplie le nombre des autres risques habituels et en exacerbe les complexités et les répercussions dans plusieurs régions du monde, notamment au Moyen-Orient, car elles font obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable dans nos pays.

L'absence de précipitations et une utilisation non viable des ressources en eau entraînent une pénurie d'eau et une utilisation toujours moins viable des ressources, augmentant par là-même les risques de migration et de

déplacement. Tout le monde connaît les causes des migrations meurtrières.

Les grands fleuves de mon pays subissent des pressions qui découlent d'une utilisation excessive et du contrôle des ressources communes en eau, en l'absence de conventions ou de cadres régionaux efficaces pour régir une utilisation équitable et raisonnée de l'eau. Les dispositions du droit international qui préserveraient les droits des pays partageant ces ressources en eau ne sont pas suffisamment appliquées.

La détérioration de l'environnement du delta iraquien sur la mer d'Arabie est un exemple clair de transformation d'un écosystème d'eau douce riche en biodiversité et abondant en palmiers en un système d'eau de mer du fait de la raréfaction des autres ressources en eau, notamment en eau douce. Nous notons également les effets destructeurs du terrorisme sur les infrastructures civiles et hydrauliques. En outre, l'instabilité et des facteurs socioéconomiques fragiles ont conduit à la propagation de l'extrémisme et du radicalisme. C'est pourquoi nous devons mettre en place des mesures d'adaptation dans le cadre de notre approche des problèmes économiques, politiques et sociaux.

Nous rendons hommage à l'appui que la communauté internationale apporte à l'Iraq et qui nous a aidés à éliminer le terrorisme de notre pays. Dans le même temps, nous appelons au respect de nos droits en matière d'eau, en particulier sur le Tigre et l'Euphrate, afin de contribuer au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Pour terminer, je tiens à souligner que les changements climatiques sont un phénomène mondial qui dépasse les frontières politiques. Nous devons donc nous doter d'approches régionales et inclusives fondées sur le droit international et sur des initiatives diplomatiques pour remédier aux problèmes qui opposent des pays partageant des ressources en eau. De telles approches nous aideraient à désamorcer les tensions et menaces liées au climat, à éliminer le terrorisme et à accélérer la reconstruction des infrastructures, ainsi qu'à promouvoir la capacité d'adaptation et à contribuer à une utilisation durable des ressources naturelles, en prélude à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter, Monsieur le Président, pour

l'organisation de ce débat public, qui traite d'une thématique d'une extrême importance de nos jours et qui impacte sévèrement le devenir de nombreux pays. Comme l'a souligné le Secrétaire général :

« Le changement climatique est la question déterminante de notre époque. [...] Nous sommes confrontés à une menace existentielle directe. »

En effet, dans de nombreuses régions, les changements climatiques détériorent des systèmes critiques tels que la sécurité de l'eau, la sécurité alimentaire et la santé, et contribuent au déplacement de populations. Les catastrophes liées au climat impactent également les conflits et entravent le développement économique et social, en particulier dans les pays qui sont fortement tributaires de certains domaines, tels que l'agriculture ou le tourisme. En outre, les phénomènes à évolution lente, tels que l'élévation du niveau de la mer, mettent en péril l'existence même de certains pays des océans Pacifique et Indien. Ces îles sont menacées de devenir inhabitables bien avant qu'elles ne soient submergées par la mer, en raison des multiples formes de tempêtes, de l'érosion des terres et de l'acidification des océans, qui sapent leurs moyens de subsistance, d'agriculture, de pêche ou de tourisme. Par conséquent, il est impératif que les impacts négatifs des changements climatiques soit traités – non seulement en raison de leurs conséquences directes sur la sécurité humaine, mais également parce qu'ils représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

À cet effet, la communauté internationale doit redoubler ses efforts dans la gestion des risques d'instabilité sociale et politique, d'insécurité et de conflits résultant de l'interaction des changements climatiques et des facteurs sociaux, économiques, démographiques et politiques. Il est tout aussi nécessaire d'investir davantage dans le renforcement des capacités des communautés, afin d'améliorer leur résilience pour faire face aux catastrophes naturelles.

Dans ce contexte, des mesures rapides doivent être prises en vue de minimiser et d'atténuer les conséquences pouvant être causées par les catastrophes naturelles. Le secteur privé devrait être appelé à intensifier ses efforts et son engagement dans les activités de gestion des risques des catastrophes naturelles, ainsi que l'assistance humanitaire, afin de réduire les besoins et de mobiliser des ressources supplémentaires, à travers des approches de financement anticipé.

Le Royaume du Maroc a pris très tôt conscience de l'impératif de la lutte contre les effets des changements climatiques y compris son aspect de « multiplicateur de menaces », et a adopté une politique proactive pour y faire face – un engagement qui s'est traduit par l'adoption de plusieurs stratégies sectorielles mettant le bien-être des citoyens et citoyennes, et l'émancipation de la femme, au cœur de leur mise en œuvre et favorisant l'équilibre entre les dimensions environnementale, économique, et sociale, conformément aux standards internationaux.

Le Sommet africain pour l'action, tenu en marge de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Marrakech, en novembre 2016, fut une occasion pour les leaders africains de coordonner et harmoniser leurs actions de lutte contre les changements climatiques et de chercher les meilleures solutions aux défis climatiques auxquels fait face notre continent. Ce Sommet a donné lieu à plusieurs initiatives, notamment la création de la Commission Climat et du Fonds bleu pour le Bassin du Congo, sur haute initiative de S. M. le Roi Mohammed VI.

La Conférence a été également l'occasion du lancement de l'initiative Soutenabilité, stabilité et sécurité en Afrique, visant à s'attaquer aux causes profondes de la migration et de l'instabilité amplifiées par la dégradation des terres et le changement climatique. Avec cette initiative, notre pays entend conjuguer le leadership sur les questions de changement climatique avec le mandat de l'Union africaine de coordonner le programme sur la migration au sein de la Commission de l'Union africaine. En outre, la Conférence à Marrakech a donné lieu au lancement de l'initiative Adaptation de l'agriculture africaine, adoptée par 27 pays africains, qui a créé une véritable coalition en faveur d'une meilleure adaptation de l'agriculture africaine au changement climatique.

L'eau et sa gestion rationnelle sont également deux grandes priorités pour le Maroc. Le monde et la région africaine en particulier font face au problème de la pénurie de l'eau. Le Royaume du Maroc continue à investir dans les projets d'irrigation moderne à grande échelle et à mettre en place des programmes d'approvisionnement en eau potable pour les zones les plus vulnérables. Sur le plan législatif, l'adoption d'une nouvelle loi sur l'eau fixant les règles d'une gestion intégrée, décentralisée et participative des ressources en eau a permis des avancées importantes pour anticiper et assurer la sécurité hydrique, surtout en périodes de transition.

Le Maroc ambitionne de devenir à l'horizon 2030 l'un des principaux fournisseurs d'énergies renouvelables, notamment solaire et éolienne, non seulement au Maghreb, mais en Afrique et dans le pourtour euro-méditerranéen. Bien qu'étant un faible émetteur de gaz à effet de serre, le Maroc déploie des efforts considérables en consacrant 64 % des dépenses climatiques du pays à l'adaptation, ce qui équivaut à 9 % des dépenses globales d'investissement.

Enfin, dans cette perspective, Noor Ouarzazate, le premier projet d'énergie solaire marocain, est le plus grand complexe énergétique au monde, avec une capacité totale de 580 mégawatts. Étendu sur plus de 3 000 hectares, Noor Ouarzazate est constitué de quatre centrales solaires multitechnologiques, développées dans le respect total des normes internationales, tant au niveau technologique qu'environnemental, et associées à une plateforme de recherche et de développement qui s'étend sur plus de 150 hectares.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Bermúdez Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer mon intervention en félicitant la République dominicaine de sa présidence couronnée de succès du Conseil de sécurité, avec un programme de travail substantiel pendant ce mois de janvier. Nous saluons la présence de M. Miguel Vargas Maldonado, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, qui préside le présent débat public, et nous remercions les auteurs d'exposés de leurs interventions précieuses.

L'Uruguay considère qu'il est opportun de réaffirmer que les changements climatiques sont une réelle menace pour le présent et l'avenir immédiat de l'ensemble de l'humanité, et la paix et la sécurité internationales sont donc également touchées par cette menace. La lutte contre les changements climatiques constitue une priorité majeure pour l'Uruguay. L'économie de mon pays, notamment son secteur de l'exportation, est fortement tributaire de la production agricole et de l'élevage, qui sont exposés aux fluctuations climatiques et à des phénomènes météorologiques de plus en plus intenses et préjudiciables.

Le pari sur les énergies renouvelables fait pendant la dernière décennie, qui vise l'indépendance énergétique grâce à des politiques économiquement et écologiquement durables, est le meilleur exemple de l'attachement de l'Uruguay à l'environnement et à la lutte

contre les changements climatiques. De même, les pays en développement, et notamment les États de notre région de l'Amérique latine, sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes.

Tout en estimant que le présent débat public est une contribution aux discussions sur un sujet prioritaire pour l'avenir de la vie sur notre planète, mon pays considère que l'examen de thèmes précis relatifs aux changements climatiques doit être maintenu dans les domaines de compétence appropriés, à savoir la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation météorologique mondiale, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, afin d'éviter que ces thèmes ne soient liés qu'à la sécurité.

L'Accord de Paris sur les changements climatiques, en tant que principal instrument multilatéral de la communauté internationale pour relever le défi des changements climatiques, est irréversible, et nous lançons donc un appel à toutes les parties pour qu'elles le défendent et accélèrent sa mise en œuvre. Nous devons poursuivre le travail dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), entre autres, et honorer nos engagements.

Cependant, le Conseil de sécurité a raison d'examiner régulièrement le lien indissoluble entre les changements climatiques et l'exacerbation des effets dévastateurs des conflits, de la pauvreté et du sous-développement. En participant à diverses missions du Conseil de sécurité au Sahel, dans les pays du bassin du lac Tchad, en Somalie et à Haïti pendant 2016 et 2017, et grâce aux résultats des visites sur le terrain et aux entretiens avec les autorités et les membres des communautés, nous avons pu constater que les tensions sont souvent avivées par les effets des changements climatiques.

L'Uruguay est convaincu qu'une coopération appropriée et souple entre les différents organes, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies est cruciale pour affronter les processus de dérèglement climatique qui influent sur les conflits, en commençant par s'attaquer à leurs causes profondes. Le Secrétaire général António Guterres a affirmé récemment que les changements climatiques sont l'enjeu déterminant de notre époque. Si nous n'agissons pas rapidement, de

façon coordonnée et conjointe, il sera trop tard pour lutter contre cette menace existentielle qui plane sur nous tous. Les générations futures ont le droit de vivre sur une planète sûre qui vise le développement durable.

Pour terminer, nous voudrions signaler l'importance du Sommet sur le climat qui se tiendra en septembre, en tant qu'occasion de renforcer les engagements déjà pris et d'intensifier les efforts communs dans la lutte contre les changements climatiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Mardini (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important aujourd'hui. Au nom du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, je vais faire part des enseignements tirés de nos expériences de terrain sur ce que nous voyons comme les doubles effets des changements climatiques et des conflits armés. Je vais aussi évoquer la façon dont le droit international humanitaire protège l'environnement.

Les doubles effets des chocs climatiques et des conflits armés portent atteinte à l'aptitude des populations à faire face aux difficultés. Les changements climatiques exacerbent les vulnérabilités et les inégalités, en particulier dans les situations de conflit armé, lorsque les pays, les communautés et les populations sont les moins bien préparés et les moins capables de se protéger et de s'adapter. Les conflits endommagent les structures et les systèmes qui sont nécessaires pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques.

La semaine dernière, Peter Maurer, Président du CICR, a achevé une visite de huit jours au Sahel. Dans cette zone, les conflits armés, l'accroissement de la pauvreté, l'affaiblissement des services publics et la perturbation des moyens traditionnels de survie sont dus non seulement aux affrontements, mais aussi à la diminution des terres arables et à l'imprévisibilité des ressources en eau. Il a pu voir direct, comme nous le voyons au cours de nos opérations dans d'autres régions, que les communautés confrontées à ces doubles difficultés sont touchées de manière disproportionnée. Elles se heurtent souvent à des risques croissants d'inondation ou de sécheresse et sont obligées de rechercher de nouveaux moyens de subsistance, de changer leur mode de vie ou de quitter leur foyer.

Nous savons également que, pendant un conflit armé, l'environnement naturel ou les infrastructures civiles sont souvent endommagés ou détruits, ce qui peut avoir des conséquences environnementales contribuant aux changements climatiques. Bien que le droit international humanitaire n'aborde pas explicitement les changements climatiques, il contient des règles de protection du milieu naturel. Par exemple, le droit international humanitaire établit des protections pour les ressources naturelles vitales, dont l'exploitation peut accroître les risques climatiques. Il protège également certaines ressources naturelles, telles que l'eau potable ou les zones agricoles, en tant qu'objets indispensables à la survie de la population civile.

En débattant des effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales, nous devons examiner la façon dont les changements climatiques peuvent augmenter la vulnérabilité des personnes dans les situations de conflit armé. En fait, les interventions humanitaires de notre propre mouvement doivent être sensibles à ce problème croissant, et nous faisons participer les acteurs locaux à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation. Cette année, avec l'appui du Centre climatique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous sommes en train d'organiser une série de tables rondes sur le climat dans le cadre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour aborder ces questions. En outre, cette année, la division juridique du CICR est en train de réviser les directives du CICR de 1994 pour les manuels militaires et les instructions concernant la protection de l'environnement en période de conflit armé. Nous attendons avec intérêt de poursuivre le dialogue avec les États Membres et l'ONU à propos de cette question cruciale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Elnour (Soudan) (*parle en arabe*) : Je remercie votre pays ami, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. Je remercie également les intervenants des exposés importants qu'ils ont présentés ce matin.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure par l'Ambassadrice Fatima Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine.

Les conflits armés et le terrorisme international ne sont pas les seules menaces fondamentales à la paix et à la sécurité internationales dans le monde

contemporain. Cette liste comporte dorénavant des menaces causées par les changements climatiques et environnementaux, qui représentent une menace supplémentaire à la paix et à la sécurité internationales, causant une détérioration des conditions de vie, de la sécurité humaine et de la capacité des gouvernements à répondre aux besoins élémentaires de leurs citoyens, en particulier dans des situations marquées simultanément par d'autres problèmes économiques, sociaux, démographiques et politiques. Nous notons que les sociétés et les États les plus exposés à la rareté des ressources sont les plus vulnérables face aux incidences néfastes des changements climatiques.

Le Soudan est l'un des pays qui subissent les effets des changements climatiques, lesquels provoquent des conflits et en compliquent le règlement, notamment le conflit au Darfour, qui a débuté en 2003. La principale cause à l'origine de ce conflit est l'évolution du climat, qui est à l'origine de sécheresses, de la désertification et de la raréfaction des ressources en eau. Les principales activités économiques de la population du Darfour étaient les pâturages et l'agriculture. Des tensions sont apparues entre les agriculteurs et les éleveurs du fait de la concurrence pour des ressources rares, qui ont diminué du fait de la sécheresse et de la désertification tout le long des régions côtières africaines. Ce problème a été compliqué par l'augmentation de la population, la prolifération des armes et l'accès facile à ces armes du fait des conflits dans les pays voisins.

Au niveau national, pour lutter contre les changements climatiques, le Gouvernement soudanais a pris plusieurs mesures. Nous avons accentué nos efforts en vue de rétablir la paix dans le pays, car la paix est la première étape fondamentale à franchir pour parvenir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Nous nous efforçons également de promouvoir le développement dans tout le pays, d'accroître l'approvisionnement en hydroélectricité et d'adopter d'autres énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, tout en plantant des arbres dans le cadre du projet de Grande Muraille Verte de l'Afrique, à laquelle participent un certain nombre de pays africains, du Sénégal à l'ouest jusqu'à Djibouti à l'est.

Pour lutter efficacement contre les menaces liées au climat, nous avançons les suggestions suivantes en matière de coopération entre divers acteurs afin de régler le problème fondamental auquel notre monde est confronté.

Premièrement, nous devons renforcer la diplomatie préventive et lutter contre les effets des changements climatiques avant qu'ils n'aboutissent à des conflits, tout en promouvant la coopération entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et ses organismes compétents en matière de changements climatiques, d'un côté, et les institutions financières internationales, de l'autre. Il faut accentuer les efforts relatifs à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. À cet égard, ma délégation espère que le sommet sur le climat prévu en septembre 2019, que le Secrétaire général doit convoquer en marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, marquera un tournant dans notre lutte contre les changements climatiques et leurs effets.

Deuxièmement, il faut accorder une plus grande attention aux systèmes d'alerte rapide, en particulier en ce qui concerne les conflits liés au climat.

Troisièmement, les pays développés doivent honorer leurs engagements à l'égard des pays en développement pour leur permettre de réaliser le développement durable et d'être plus résilients face aux effets des changements climatiques.

Quatrièmement, il importe d'intensifier les efforts visant à instaurer la paix, en particulier dans les régions touchées par les changements climatiques, tout en mettant davantage l'accent sur les pays en situation postconflictuelle.

Cinquièmement, les capacités des pays en développement doivent être renforcées pour leur permettre de lutter contre les changements climatiques et de s'adapter à l'évolution de l'environnement tout en bénéficiant des avancées techniques à cet égard.

Sixièmement, nous devons promouvoir la coopération entre l'ONU et les organisations régionales en ce qui concerne les problèmes climatiques et les conflits, et nous devons prêter une plus grande attention aux aspects régionaux des menaces à la sécurité causées par les changements climatiques.

Enfin, nous devons renforcer le rôle des missions de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des bureaux régionaux des Nations Unies dans la lutte contre les changements climatiques, et nous devons proposer des solutions aux niveaux local et national.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande.

M. Sauer (Finlande) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue de ce débat public et nous remercions la République dominicaine d'avoir attiré notre attention sur ce sujet. Nous remercions également les intervenants de leurs contributions.

La menace que les changements et les catastrophes climatiques posent pour la paix et la sécurité internationales est réelle. Les changements climatiques ont des répercussions sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau et multiplient les risques liés aux conflits et aux migrations forcées. Nous devons lutter contre ces problèmes mondiaux de manière intégrée et renforcer les liens entre l'alerte rapide, la préparation et l'action rapide. Nous estimons que le Conseil de sécurité a un rôle à jouer dans le règlement de ce problème. En tant que Présidente en exercice du Conseil de l'Arctique, la Finlande considère les changements climatiques et leurs répercussions dans la région Arctique comme une question prioritaire.

Le récent appel lancé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est clair. Une augmentation moyenne des températures de seulement 1,5 °C reste dangereuse, mais une augmentation de 2 °C serait dévastatrice. En réponse aux conclusions du rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C (*Global Warming of 1.5 °C*), je voudrais informer le Conseil que, ce matin, à Helsinki, les Premiers Ministres des cinq pays nordiques – le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède – ont signé une déclaration dans laquelle ils s'engagent à œuvrer ensemble en faveur de la neutralité carbone.

Les différends liés aux ressources naturelles, telles que l'eau, sont souvent les causes profondes des conflits armés. Du point de vue de la prévention des conflits et de la médiation, il est essentiel d'aborder ces questions de manière inclusive. Les femmes sont souvent les premières à être touchées par les risques liés aux changements climatiques, et leur contribution aux solutions pacifiques est décisive. Il est tout aussi important de mobiliser les jeunes. Nous avons vu des exemples encourageants de jeunes qui ont montré la voie en matière de climat, et nous devons faire davantage pour appuyer ce type d'initiative.

Les catastrophes climatiques causent d'énormes souffrances humaines et des pertes économiques colossales. Si une meilleure atténuation demeure le moyen le plus important de réduire les risques à l'avenir, nous devons aussi faire davantage pour réagir aux tempêtes, aux

inondations et aux sécheresses aujourd'hui. Comme en témoigne l'exposé qui a été présenté aujourd'hui, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a renforcé l'influence mondiale de l'Organisation. La Finlande salue le rôle que joue l'OMM dans la recherche de solutions aux problèmes climatiques et, de ce fait, sa participation aux efforts de prévention des conflits déployés par le Secrétaire général. La Finlande a souligné l'importance de la coopération hydrométéorologique et a facilité la collaboration entre l'OMM et les instituts météorologiques nationaux du monde entier. Notre aide au développement dans le domaine de la météorologie est la deuxième plus importante au monde. L'amélioration de la capacité de produire des informations météorologiques et climatiques de grande qualité aidera les pays à faire face à l'intensification des risques climatiques.

Enfin, le moyen le plus important de réduire les risques climatiques à l'avenir est d'atténuer davantage les effets des changements climatiques. Si nous voulons que l'Accord de Paris donne des résultats concrets, nous devons réhausser nos ambitions. Nous attendons avec intérêt le Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général, en septembre prochain, qui sera l'occasion pour nous de montrer notre détermination à maintenir la hausse des températures mondiales en dessous de 1,5°C.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouzbékistan.

M. Nazirov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la Mission permanente de la République dominicaine, d'avoir organisé le présent débat public consacré aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales, qui, du point de vue de l'Ouzbékistan, est un événement très important et très opportun étant donné les graves problèmes que le monde contemporain rencontre pour protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques.

Aujourd'hui, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur une des catastrophes écologiques les plus graves, à savoir l'assèchement de la mer d'Aral, qui a provoqué une cascade de problèmes environnementaux, socioéconomiques, sanitaires et humanitaires pour les gouvernements et les communautés de la région. Le fait que le débit des fleuves Amou-Daria et Syr-Daria a été divisé par cinq a eu pour conséquence que le volume de la mer d'Aral a été divisé par plus de 14 au cours des 50 dernières années. Sa teneur en sel a été multipliée

par 25, et dépasse désormais largement celle des océans du monde. Là où se trouvaient autrefois des zones de pêche florissantes règne désormais un désert de sel sablonneux de plus de 5,5 millions d'hectares, véritable vivier pour les tempêtes de poussière et de sel, qui transportent chaque année plus de 75 millions de tonnes de poussière et de minéraux toxiques dans l'atmosphère sur des milliers de kilomètres.

La catastrophe de la mer d'Aral a exacerbé les conditions climatiques dans la région, intensifiant la sécheresse et la chaleur en été et prolongeant les vagues de froid en hiver. Selon les prévisions des experts, d'ici 2035 à 2050, la température de l'air dans la région pourrait encore augmenter de 1,5 °C à 3 °C par rapport aux indicateurs actuels. De plus, les effets menaçants de la catastrophe de la mer d'Aral se font sentir dans le monde entier. Selon des experts internationaux, les sels toxiques de la région de la mer d'Aral sont présents sur les côtes de l'Antarctique, dans les glaciers du Groenland, dans les forêts de Norvège et dans de nombreuses autres régions du globe.

Le Président de la République d'Ouzbékistan, M. Shavkat Mirziyoyev, dans l'allocution qu'il a prononcée à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale à New York, en 2017 (voir A/72/PV.5), a appelé les dirigeants mondiaux à accorder une attention particulière à la crise de la mer d'Aral et a souligné la nécessité que la communauté internationale déploie des efforts concertés. Au sommet des chefs des États fondateurs du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, le Président ouzbek a souligné l'importance d'unir nos efforts pour surmonter les conséquences de la catastrophe de la mer d'Aral. Il a proposé un certain nombre d'initiatives, notamment une initiative tendant à désigner la région de la mer d'Aral comme une région d'innovation et de technologie écologiques. Le but de cette initiative est d'unir les efforts des pays d'Asie centrale pour créer les conditions permettant d'attirer les investissements étrangers afin de développer et d'introduire des technologies écologiques et non polluantes, d'assurer une large application de l'économie verte, de prévenir une plus grande désertification, de développer l'écotourisme et de mettre en œuvre d'autres mesures.

Dans le même temps, il faut reconnaître que les efforts déployés par les États d'Asie centrale pour régler efficacement ce problème écologique sont limités par le niveau insuffisant de financement et de coordination des activités des organisations financières internationales et des pays donateurs dans la région de la mer d'Aral. Cette

situation a incité l'Ouzbékistan et l'ONU à mettre en place une plateforme unifiée pour atténuer les conséquences de la crise de la mer d'Aral et garantir le développement socioéconomique durable de cette région.

Le 27 novembre 2018, à la réunion de haut niveau tenue au Siège de l'ONU à New York, le fonds d'affection spéciale pluripartenaire pour la sécurité humaine dans la région de la mer d'Aral a été créé. Cette réunion était présidée par le Secrétaire général António Guterres, qui s'est personnellement rendu dans la région de la mer d'Aral en juin 2017 et l'a décrite comme une des plus grandes catastrophes écologiques causées par l'être humain. Le fonds d'affection spéciale est conçu pour être un instrument de transformation, fondé sur les données scientifiques et sur les droits de l'homme, et inclusif dans son objectif de catalyser et de renforcer une réponse multisectorielle et axée sur l'être humain pour faire face aux conséquences de cette catastrophe. Compte tenu de la nature planétaire de la catastrophe de la mer d'Aral, il faut élargir la portée des actions conjointes de la communauté mondiale en ce sens en mettant en œuvre des projets soigneusement réfléchis, ciblés et bien financés.

Pour terminer, je voudrais souligner que la création du fonds d'affection spéciale susmentionné doit encourager les institutions financières internationales et les pays donateurs à réexaminer le problème de la mer d'Aral et à déployer des efforts concertés pour régler ce défi mondial. Pour sa part, le Gouvernement ouzbek est prêt à collaborer étroitement avec eux et avec d'autres parties prenantes pour atténuer les conséquences de ce grave problème écologique contemporain.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la République dominicaine d'avoir organisé le présent débat sur une question aussi importante.

La Roumanie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Les changements climatiques ne sont pas une cause immédiate d'affrontements ou de rupture de la paix. Ils agissent progressivement et de façon imperceptible. À leur manière, les changements climatiques incarnent les crises à venir, dont la lente progression échappe souvent à notre attention mais peut être tout aussi dangereuse qu'un conflit ouvert. Dans la région du Sahel, en Asie centrale, au Moyen-Orient, dans la

région des Caraïbes ou dans les îles du Pacifique, les changements climatiques et leurs effets sont très préoccupants. Il s'agit même parfois d'une question existentielle, comme c'est le cas pour le groupe des petits États insulaires, qui luttent pour leur survie face au risque de submersion provoqué par la hausse des températures.

Les changements climatiques ont des répercussions directes sur le nombre de populations déplacées, sur l'insécurité alimentaire, sur la pénurie d'eau, sur la sécheresse et sur l'élévation du niveau de la mer. Ils peuvent également constituer une menace pour la stabilité régionale en engendrant des tensions politiques et diplomatiques entre pays voisins, des affrontements internes entre éleveurs et agriculteurs et d'importants déplacements de population. Selon un récent rapport de la Banque mondiale, 140 millions de personnes pourraient être forcées de se déplacer d'ici à 2050 afin d'échapper aux effets des catastrophes climatiques.

Les changements climatiques constituent désormais une priorité pour l'ONU, comme le montrent l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La Roumanie est pleinement engagée en faveur de ces documents fondamentaux. En décembre 2018, mon pays a participé à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a signé la Déclaration ministérielle de Katowice sur les forêts pour le climat et la Déclaration de Silésie sur la solidarité et la transition juste.

Durant notre participation à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et à la mission qui lui a succédé, nous avons assisté à l'évolution d'une crise humanitaire dont les risques pour la sécurité liés au climat étaient un élément central. En outre, la Roumanie a porté assistance aux pays amis de la région des Caraïbes en apportant un appui financier à la Dominique, à Antigua-et-Barbuda et à Saint-Kitts-et-Nevis juste après le passage d'ouragans dévastateurs, Irma et Maria.

Les crises humanitaires actuelles dans le monde montrent que les risques pour la sécurité liés au climat se multiplient et exigent des interventions globales sur les plans économique, politique, militaire, environnemental et de la sécurité. En sa capacité de Présidente de la Commission de consolidation de la paix, la Roumanie, qui connaît bien les causes profondes multidimensionnelles de l'insécurité dans la région du Sahel,

a pris l'initiative de procéder à un examen approfondi de cette question et a proposé le thème suivant pour la réunion conjointe de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil économique et social, tenue le 13 novembre 2018, « Relations entre changements climatiques et défis de la consolidation et de la pérennisation de la paix dans le Sahel ». Nous nous réjouissons du fait que notre proposition a été acceptée par consensus par tous les membres du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix et que cette réunion a contribué à faire prendre conscience des effets néfastes des changements climatiques sur la stabilité au Sahel, des défis à relever pour consolider la paix dans la région et de l'importance de la cohérence, de la coopération et de la coordination pour renforcer la résilience face aux changements climatiques.

La Roumanie attache une grande importance à la coopération internationale, et nous estimons que le multilatéralisme est le cadre approprié pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Dans cet esprit, nous participons aux activités du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité dans le cadre de notre engagement à préserver, renforcer et réaliser une paix et un développement pérennes et inclusifs. Par ailleurs, nous sommes convaincus que la prévention et le renforcement de la résilience sont des solutions concrètes.

À cet égard, le mois dernier, notre Mission a organisé, ici au Siège de l'ONU, une manifestation parallèle sur le renforcement de la préparation aux catastrophes naturelles. À cette occasion, le Chef du Bureau roumain des interventions d'urgence a fait part de notre expérience en matière de préparation des institutions à intervenir en cas de catastrophe naturelle et des pratiques optimales en matière de protection des civils, notamment le dernier exercice qui a eu lieu en Roumanie, en partenariat avec l'Union européenne et sept autres États, et qui comporte un volet important de coopération internationale.

Pour terminer, les changements climatiques non seulement exacerbent les menaces à la paix et à la sécurité internationales, mais constituent en eux-mêmes une menace à la paix et à la sécurité internationales. Par conséquent, nous estimons que la communauté internationale doit mieux analyser les liens entre les changements climatiques et les risques pour la sécurité et apporter son appui aux pays et régions les plus touchés.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre direction avisée des travaux du Conseil au cours de ce mois et vous remercier d'avoir convoqué la présente séance. Nous voudrions également remercier l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le scientifique en chef de l'Organisation météorologique mondiale et l'assistante de recherche auprès du Programme de sécurité environnementale du Stimson Center de leurs exposés édifiants.

Les changements climatiques sont au nombre de grands défis de notre époque. Les défis et les préoccupations liés aux changements climatiques prennent de l'ampleur et appellent une approche sérieuse et efficace de la part de la communauté internationale. Il ne s'agit pas d'une question qui relève d'un avenir lointain, mais d'une question d'actualité. Notre planète subit déjà les effets de ce phénomène, qu'ils soient lents ou rapides. Ces effets sont alarmants à bien d'égards, notamment les catastrophes naturelles, la sécurité alimentaire et hydrique, les épidémies, la biodiversité, la pénurie des ressources naturelles, ce qui intensifie la concurrence pour ces ressources et les tensions et entraîne des déplacements massifs de populations en raison des sécheresses, des inondations et de l'insuffisance de moyens de subsistance traditionnels, comme l'agriculture et la pêche.

Les régions et les communautés vulnérables, en particulier les petits États insulaires et les régions arides, sont les plus touchées par ces risques et ces effets néfastes. Cependant, aucune région - y compris la nôtre, qui est l'une des plus arides du monde - n'est à l'abri de ces conséquences. Les pays en développement, en particulier, sont les plus touchés. Par conséquent, nous devons intensifier et accélérer nos efforts collectifs visant à faire face aux conséquences des changements climatiques dans un cadre international afin de traiter cette question d'une manière systématique. L'ensemble des instances compétentes et des organismes des Nations Unies, conformément à leurs compétences et à leur mandat, doivent accorder l'attention voulue à cette question.

Outre les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles sur le développement socio-économique et sur les droits de l'homme, il existe un lien entre le climat, la paix et la sécurité. Le Conseil de sécurité reconnaît de plus en plus ce lien, notamment dans la Déclaration du Président S/PRST/2011/15, ainsi que lors de son examen de certaines questions régionales,

en particulier en Afrique. Il faut mieux appréhender les risques de vulnérabilité liés au climat et l'impact qu'ils ont sur les conflits. Il faut également améliorer la collecte et l'évaluation des informations ainsi que les mécanismes d'alerte rapide, pour réagir efficacement à ces menaces, prévenir les conflits et maintenir la paix.

L'Accord de Paris sur les changements climatiques reflète la volonté politique d'œuvrer de concert pour contre les effets néfastes des changements climatiques. L'État du Qatar, aux côtés de la communauté internationale, entend honorer ses obligations au titre de l'Accord de Paris. L'État du Qatar a eu l'honneur d'accueillir un segment important de ce processus, qui a abouti à l'Accord de Paris. Nous avons accueilli la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En outre, nous nous sommes joints au consensus sur les règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris conclu en 2015, qui s'est dégagé à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, tenue en décembre 2018 en Pologne.

Conformément à nos engagements au titre de l'Accord de Paris, le Qatar Investment Authority investit dans des projets de financement liés au climat. Nous sommes un membre fondateur du One Planet Sovereign Wealth Fund, créé lors du One Planet Summit, tenu à Paris en 2017, et qui vise à accroître l'allocation des capitaux mondiaux pour contribuer à une transition en douceur vers des économies plus durables et à faible émission de carbone.

L'État du Qatar est attaché à la protection de l'environnement, comme en témoignent les projets de développement environnemental mis en œuvre dans le cadre de notre Vision nationale 2030. L'État a élaboré des plans et des stratégies visant à protéger l'environnement et à réduire la dépendance à l'égard des hydrocarbures. Par ailleurs, il met en œuvre des projets nationaux en matière d'énergie propre et d'efficacité énergétique, notamment des projets d'énergie solaire. Notre but est de recourir à l'énergie solaire pour satisfaire plus de 20 % de nos besoins en énergie d'ici à 2030. Des efforts sont en cours pour réduire notre empreinte carbone, le but étant de diversifier nos sources de revenus et de réduire notre dépendance à l'égard de sources d'énergie non renouvelables.

Pour terminer, l'État du Qatar réaffirme son engagement sans faille à coopérer avec l'ONU et le reste de la communauté internationale pour faire face à toutes les menaces liées aux enjeux mondiaux, notamment les

changements climatiques et les catastrophes naturelles, dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Carazo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait remercier la République dominicaine d'avoir organisé le présent débat public sur une question essentielle qui nous concerne tous. Le Secrétaire général a qualifié les changements climatiques de question déterminante pour notre époque et de menace directe pour notre existence. « We are in trouble », a-t-il dit.

Il a été établi à maintes reprises que les changements climatiques sont inextricablement liés à certains des défis les plus pressantes en matière de sécurité, compte tenu de leur graves répercussions que sont la perte des moyens de subsistance, l'insécurité alimentaire, la dégradation de l'environnement, la marginalisation et l'insécurité socioéconomique, et autres manifestations qui fragilisent des populations entières, les laissant sans défense et plus vulnérables face aux maladies, à la pauvreté ou au déplacement vers d'autres territoires. Ils donnent souvent lieu à des différends, à des conflits, voire à des affrontements armés entre pays qui cherchent à avoir accès à des ressources de plus en plus limitées ou s'efforcent d'exercer leur contrôle sur des parties de notre planète en cours de régulation ou dont la régulation ne fait que commencer.

Le Costa Rica se trouve dans une zone de grande vulnérabilité climatique. Comme nous l'a dit ce matin le scientifique en chef de l'Organisation météorologique mondiale, l'ouragan Nate, en 2017, a été la plus grande catastrophe naturelle de l'histoire du Costa Rica. Nous avons compris la situation et pris les mesures nécessaires pour relever de manière intégrale les défis qui en découlent pour le pays.

En 2017, le Contrôleur général de la République a publié un rapport qui révèle que le Costa Rica est passé de la quarante-huitième place en 2015 sur l'indice mondial des risques climatiques à la quatre-vingt-onzième en 2017, attestant d'une détérioration substantielle dans ce domaine. De même, entre 1998 et 2010, 320 événements liés aux changements climatiques ont été enregistrés. Selon le même rapport, le coût annuel de réparation et de reconstruction des infrastructures touchées par les inondations, les tempêtes et les sécheresses est passé de 14,83 millions de dollars à 337 millions de dollars durant la même période. Le coût actuel des catastrophes naturelles augmente au rythme de 3 % par trimestre et

devrait atteindre 2,5 % de notre produit intérieur brut en 2025.

Face à cette situation, mon pays a reconnu la nécessité de créer un cadre budgétaire climatique qui permette de réaliser des investissements et d'affecter des ressources de manière efficace afin d'atténuer et de gérer les phénomènes météorologiques extrêmes, qui ne sont plus des urgences extraordinaires mais récurrentes. Le Costa Rica a également élaboré une série de politiques et de plans nationaux visant à honorer ses contributions déterminées au niveau national, ainsi que le Plan national de décarbonisation 2018-2050, qui, conjointement avec le plan national de développement, le plan d'investissement et d'autres outils sectoriels clefs, porteront sur 10 axes de décarbonisation couvrant l'ensemble de l'économie, des secteurs agricole et des transports aux secteurs industriel et énergétique en passant par la gestion des déchets.

C'est un fait que certaines régions du monde sont plus susceptibles que d'autres de subir de plein fouet les effets des changements climatiques. Cependant, il est important de reconnaître que ces effets se font sentir dans le monde entier et à toutes les latitudes de la planète, et que les personnes et les régions les plus vulnérables et les plus marginalisées sont celles qui en souffrent le plus.

De même, il a été démontré que l'incidence des changements climatiques est supportée de manière disproportionnée par les femmes, qui sont forcées de renoncer à des possibilités d'éducation et à des perspectives économiques sur le long terme. Prenant acte de cet état des choses, le Costa Rica a élaboré une stratégie connue sous le nom de Coalition pour toutes et pour tous, qui vise à aborder les questions d'égalité des sexes dans les principaux traités et accords relatifs à l'environnement, accordant la priorité aux questions d'égalité des sexes et aux droits de l'homme, et ce, de manière transversale dans tous les accords multilatéraux portant sur l'environnement. La Coalition pour toutes et pour tous bénéficie déjà de l'appui institutionnel de l'ONU par le biais d'ONU-Femmes et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que d'un nombre important de pays de différentes régions.

Le Costa Rica est convaincu que si nous n'agissons pas rapidement et avec détermination, les conséquences seront dévastatrices pour tous. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, auquel nous souscrivons pleinement, nous alerte sur la nécessité d'une action de grande envergure

pour éviter les graves conséquences des changements climatiques. Une telle action se traduirait également par des avantages très clairs pour les êtres humains et les écosystèmes et nous donnerait la possibilité de créer des sociétés plus durables et plus équitables.

Nous devons décider de politiques et de mesures fondées sur des preuves scientifiques qui nous permettent d'améliorer nos capacités en matière d'évaluation des risques, d'alerte rapide et surtout d'analyse des conflits, mais aussi de renforcer notre résilience au plan national et à l'échelle de l'ONU, l'objectif étant de mieux comprendre et gérer les risques sécuritaires liés aux changements climatiques à tous les niveaux. Cela exige que ces questions soient maintenues à l'ordre du jour des divers organes et organismes des Nations Unies, à commencer par le Bureau du Secrétaire général, et que nous renforçons et harmonisons la coordination entre les organisations s'occupant des changements climatiques.

En outre, nous devons renforcer la coopération internationale sur ces questions, ainsi que la coordination interinstitutions et la mobilisation des organismes compétents des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Lors des débats antérieurs sur cette question, la proposition de nommer un représentant spécial sur le climat et la sécurité a été avancée. De toute évidence, il s'agit d'une proposition qui mériterait d'être envisagée positivement.

Ce n'est que par une action concertée et institutionnalisée que nous serons en mesure, en tant que communauté internationale, de faire face aux conséquences des changements climatiques et, partant, de relever les défis qui pourront se poser en matière de sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La délégation kazakhe remercie la présidence dominicaine du Conseil d'avoir organisé le présent débat public. Nous vous félicitons d'avoir choisi cette question aussi opportune qu'importante. Il nous tarde de voir les efforts de sensibilisation qui seront déployés dans ce domaine et les mesures qui seront prises pour y faire face.

Nous remercions également de leurs observations éclairantes les orateurs d'aujourd'hui, M. Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, et la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo.

Nous savons que le climat de la planète constitue un risque sécuritaire toujours plus grave, qui a d'innombrables conséquences directes et indirectes sur de nombreuses régions du monde. Nous voyons les liens directs entre l'insécurité humaine et les conflits violents, et entre les changements climatiques et l'absence de développement. Ils reposent sur la vulnérabilité des lieux et des groupes sociaux locaux, la nature des moyens de subsistance et le rôle et la capacité des États en matière de développement et de rétablissement de la paix, ainsi que sur l'accès aux ressources naturelles qui concourent à la pérennité des moyens de subsistance. De même, la hausse du niveau des mers menace l'existence même des petits États insulaires en développement. Le développement durable contribue à atténuer les changements climatiques. Sans lui, il est impossible de remédier aux dommages causés à l'environnement.

Dans ce contexte, le Kazakhstan met l'accent sur les problèmes qui surviennent ailleurs à cause de la dégradation et de la désertification des terres, du manque d'eau potable et du nombre croissant d'ouragans, de tremblements de terre, d'incendies et de glissements de terrain, qui entraînent des bouleversements débouchant sur des conflits violents. Aussi, nous prenons les devants en nous familiarisant de manière générale avec les risques et les vulnérabilités liés aux catastrophes climatiques, en mettant en place des dispositifs d'alerte rapide et en adoptant des stratégies de réduction des risques, de préparation aux catastrophes et de la gestion des catastrophes. Ces mesures sont renforcées par l'échange d'informations en temps voulu et la gestion des risques grâce à une approche multilatérale entre les États Membres, ainsi qu'entre l'ONU et d'autres organisations internationales.

Il doit y avoir une meilleure synergie entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans leurs travaux visant à mettre en œuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le plus récent ensemble de directives solides adopté à Katowice pour l'application de l'Accord de Paris. Par conséquent, il ne reste plus qu'à attendre le débat du Sommet sur le climat, qui se tiendra en septembre, produise des feuilles de route plus efficaces.

Au cours des dernières décennies, l'état de l'environnement mondial est devenu une menace pour toutes les régions, y compris l'Asie centrale. Le Kazakhstan est touché par le réchauffement climatique, en particulier

par le rythme effréné de la fonte des glaciers, qui risque fort d'épuiser les réserves d'eau potable et d'irrigation de la région d'ici à 2050. C'est un problème mondial qui se pose au Pérou, au Tadjikistan, au Népal et dans de nombreux autres pays. Dans cet esprit, le Centre régional de glaciologie pour l'Asie centrale, créé en étroite coopération avec l'UNESCO, apportera sa contribution pour affronter ce défi mondial.

Le Kazakhstan est également touché par la catastrophe de la mer d'Aral, qui nuit sérieusement au développement durable de la région, comme l'ont également mentionné nos collègues ouzbeks. Mon pays ne ménage aucun effort pour atténuer les effets négatifs du rétrécissement spectaculaire de la mer d'Aral au cours des quatre dernières décennies. Nous prenons une part active à une coopération concernant les eaux transfrontières entre les États d'Asie centrale dans le cadre du mandat du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral. Grâce à cette initiative louable, ces dernières années nous avons augmenté la superficie de la mer d'Aral de 1 000 kilomètres carrés et doublé son volume, passant de 15 à près de 30 kilomètres cubes. Nous avons également restauré 19 lacs dans le bassin de la mer d'Aral. Toutefois, l'appui international demeure utile pour la région.

En outre, en 2016, nous avons pris l'initiative en créant à Almaty le Centre d'Asie centrale pour les situations d'urgence et la réduction des risques de catastrophe afin d'atténuer les risques liés aux situations d'urgence et leurs conséquences et de coordonner une intervention commune dans le cadre de la coopération régionale et internationale. Le Centre doit servir de base opérationnelle en cas d'urgence de grande ampleur en Asie centrale. Il est important de noter que le Centre a lancé et exécuté, de concert avec d'autres organismes donateurs et organisations internationales, plus de 20 programmes et projets communs dans le domaine des situations d'urgence et de la réduction des risques de catastrophe, pour un montant de 1,7 million de dollars. L'Afghanistan a obtenu le statut d'observateur auprès du Centre. Le Centre pourrait donc devenir le centre régional pour la gestion des catastrophes en Asie centrale et en Afghanistan.

Les nouvelles tendances de la mondialisation ont fait apparaître des menaces et des défis transfrontières, ce qui requiert un nouveau paradigme pour y faire face. Ce qui, à son tour, exige qu'on passe d'une stratégie propre à un pays donné à une stratégie régionale. Le Kazakhstan propose donc de créer un centre régional

des Nations Unies sur les objectifs de développement durable à Almaty, afin de renforcer la synergie entre les organismes des Nations Unies, les gouvernements de la région et la société civile aux fins d'atténuer et de gérer les crises, de renforcer la résilience et d'assurer un développement durable.

Le Kazakhstan réaffirme sa volonté de préserver les précieuses ressources de la terre qui représentent l'héritage et la richesse de tous les peuples du monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Arménie.

M^{me} Simonyan (Arménie) (*parle en anglais*) : L'Arménie remercie la présidence du Conseil, la République dominicaine, d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public. La présente séance offre une bonne occasion d'examiner les diverses conséquences négatives des changements climatiques et des catastrophes connexes, ainsi que leur incidence immédiate sur les sociétés humaines en termes de paix et de sécurité. Les données météorologiques et les projections climatiques fournissent de nombreuses preuves de la vulnérabilité des écosystèmes et des populations et révèlent qu'il faut intensifier les efforts de coopération internationale, régionale et sous-régionale pour une adaptation efficace aux changements climatiques et pour la réduction des risques de catastrophe.

Puisque le monde continue d'être vulnérable aux risques de catastrophes naturelles, y compris ceux liés aux effets des changements climatiques, il sera essentiel de mieux comprendre la notion de vulnérabilité, de renforcer les capacités d'alerte rapide efficace, de formuler des plans d'intervention coordonnés en cas de catastrophe et d'assurer l'accès aux infrastructures et aux services nécessaires pour atténuer le risque pour les vies humaines, la paix et la sécurité. Reconnaître notre dépendance mutuelle, une forte volonté politique et un attachement réel des États à la coopération sont des conditions préalables essentielles si l'on veut réussir à atténuer les risques.

Située dans l'une des régions du monde les plus actives sur le plan sismique, l'Arménie connaît fort bien les risques de catastrophes naturelles et leur potentiel de causer de graves destructions. En décembre dernier, nous avons marqué le trentième anniversaire du terrible tremblement de terre qui a frappé la région septentrionale de l'Arménie en 1988, faisant plus de 25 000 morts, des dizaines de milliers de blessés et des centaines de milliers de sans-abri. L'Arménie souffre encore des

conséquences de ces ravages, car de nombreuses familles sont restées divisées, des communautés ont été détruites et des industries paralysées, et les souvenirs troublants restent vivaces.

Cette expérience a montré qu'il importe de coopérer au niveau régional et international en ce qui concerne les interventions en cas de catastrophe et l'atténuation des risques et a conduit notre pays à donner la priorité au renforcement de la résilience et des capacités nationales de préparation aux catastrophes. Compte tenu de la vulnérabilité de son relief montagneux et de ses écosystèmes, l'Arménie, en tant que pays à revenu intermédiaire et pays en développement sans littoral, doit accorder la priorité aux stratégies portant sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Pour mettre au point nos politiques d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, nous nous sommes fondés sur l'approche écosystémique, conformément aux principes de l'économie verte et en accordant une attention particulière aux aspects de la vie publique qui sont les plus vulnérables aux changements climatiques.

En juin dernier, l'Arménie a accueilli la plateforme sous-régionale sur la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale et dans le Caucase, qui a réuni des représentants des pays d'Asie centrale et du Caucase du Sud et diverses parties prenantes actives dans le domaine du développement et dans les affaires humanitaires. Trois ans après l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les participants ont passé en revue les progrès accomplis, échangé des idées et réaffirmé leur engagement en faveur d'une coopération multilatérale efficace pour une meilleure préparation aux catastrophes. Nous soulignons le potentiel d'une telle coopération dans le contexte plus large de la promotion de la paix et de la sécurité régionales, ainsi que de la croissance économique. L'Arménie est prête à servir de plateforme de dialogue régional et à contribuer aux échanges et à la coopération en vue d'une meilleure intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et d'avoir pris l'initiative de tenir cet important débat

public au niveau ministériel pour insister davantage sur le lien entre sécurité humaine et sécurité environnementale et les moyens dont dispose le Conseil de sécurité pour remplir ses fonctions en ce qui concerne les risques que le climat fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Il nous plaît grandement de constater que, dans ses travaux, le Conseil de sécurité accorde une attention accrue aux questions environnementales.

Ma délégation a eu l'honneur de siéger au Conseil en tant que membre élu lorsque la délégation du Royaume-Uni a lancé le débat sur cette question pour la première fois en 2007 (voir S/PV.5663). Depuis lors, le Conseil de sécurité examine plus souvent les problèmes de sécurité liés aux changements climatiques. En 2017, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2349 (2017) sur le bassin du lac Tchad et, en mars 2018, la résolution 2408 (2018) sur la Somalie, qui contient également des dispositions sur le climat et la sécurité. Ce sont toutes des mesures positives.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je tiens à faire quelques observations supplémentaires pour compléter cette déclaration.

En général, quand il s'agit de conflit, la nature du risque importe peu tant que celui-ci est réel. Les changements climatiques sont un phénomène très concret et constituent une véritable menace pour nous tous au XXI^e siècle. Ils posent de graves risques pour notre santé, notre alimentation, notre croissance économique et notre sécurité, ainsi que pour les moyens de subsistance des générations futures. Les effets des changements climatiques ont déjà contribué à accroître la vulnérabilité de certaines populations dans le monde. Ils mettent les capacités des gouvernements et des sociétés à rude épreuve et poussent les individus à quitter leurs foyers.

Nous avons besoin d'une action climatique opportune, concertée et durable pour atténuer les conséquences négatives des changements climatiques, améliorer la sécurité énergétique et protéger l'environnement. Nous devons accélérer les mesures visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Nous saluons les efforts fournis par le Secrétaire général pour faire de la question du climat une priorité internationale, ainsi que son engagement politique et diplomatique continu au niveau mondial. En effet, l'ONU doit, dans toute la mesure de ses moyens, jouer un rôle de premier plan dans la facilitation et la coordination des efforts mondiaux de lutte contre les changements

climatiques, en collaborant avec les partenaires régionaux et d'autres acteurs clefs, notamment les acteurs non étatiques tels que les entreprises et les autorités locales, qui jouent un rôle de plus en plus important dans ce domaine.

Ma délégation encourage le Conseil de sécurité à continuer d'identifier les moyens de remédier aux effets des changements climatiques sur les conflits et de rechercher les solutions politiques nécessaires, conformément à ses attributions et au mandat qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales.

En effet, nous avons besoin d'une réponse intégrée de la part de l'ONU, notamment du Conseil de sécurité, axée sur la diplomatie préventive, la consolidation de la paix, le maintien de la paix et la résilience. Il faut venir à bout des divisions institutionnelles et sectorielles afin de pouvoir travailler de manière plus concertée, en créant des liens entre l'action humanitaire, le développement, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'action en faveur de la paix et de la sécurité.

Le 27 mai 2016, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adopté à Nairobi une résolution reconnaissant que des écosystèmes sains et des ressources gérées durablement contribuent à réduire le risque de conflit armé. Nous devons prendre de nouvelles mesures pour faire face plus efficacement aux menaces cruciales que la guerre et les conflits armés font peser sur l'environnement et les efforts de conservation, ainsi qu'au rôle que les ressources naturelles peuvent jouer dans le prolongement des conflits armés.

Le dernier aspect que je souhaite aborder porte sur la gestion de l'environnement dans les opérations de paix. Nous savons pertinemment que les grandes opérations de maintien de la paix et le nombre de soldats de la paix qui y sont déployés peuvent éventuellement avoir une incidence négative sur l'environnement du pays hôte. Nous appelons à la mise en œuvre intégrale de la stratégie environnementale lancée par les Nations Unies en novembre 2016 dans ce contexte particulier. Toutes les entités concernées du système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, doivent coopérer de manière étroite pour faire face à ces risques potentiels.

Une écrasante majorité des membres considère que les changements climatiques sont le défi déterminant de notre époque. Le Secrétaire général nous a rappelé que :

« Les changements climatiques avancent plus vite que nous et nous devons les rattraper le plus tôt possible, avant qu'il ne soit trop tard ».

Le multilatéralisme est un outil essentiel qui peut et doit permettre de trouver des solutions mondiales, y compris en ce qui concerne les changements climatiques. La devise de la vingt-quatrième session de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Katowice, en Pologne, était « changer ensemble ». Dans cette optique, nous pensons que le Conseil de sécurité doit contribuer de manière spécifique à la gestion et à l'atténuation des changements climatiques. Je puis assurer le Conseil que la Slovaquie est fermement résolue à apporter sa contribution dans le cadre de sa responsabilité collective à cet égard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Pays-Bas.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que le peuple dominicain, pour votre élection au Conseil de sécurité et pour avoir organisé le présent débat sur une question qui, comme vous le savez, nous est très chère. En tant que membre du Conseil, la République dominicaine a l'occasion de représenter la voix des petits États insulaires en développement (PEID) - une voix à laquelle nous avons fait écho tout au long de notre mandat au Conseil, en tant que Royaume composé de quatre pays autonomes, dont Aruba, Curaçao et Saint-Martin (partie néerlandaise) sont des PEID. Malheureusement, le Premier Ministre de Sint Maarten, qui aurait vraiment voulu être présent au débat d'aujourd'hui, a dû annuler son voyage à la dernière minute en raison d'obligations urgentes.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

En organisant le présent débat sur les effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales, la République dominicaine demande aux États Membres d'aborder une question que le Secrétaire général considère comme étant la question déterminante de notre époque : les changements climatiques. Étant donné que les pays du Royaume sont certains de ses voisins les plus proches, nous nous félicitons de l'accent mis sur cette question.

La région des Caraïbes est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques. Comme le Conseil le sait, Sint Maarten a été l'une des îles les plus touchées par l'ouragan Irma, en septembre 2017.

L'ouragan le plus violent jamais enregistré dans l'Atlantique, son passage a laissé 70 % des maisons gravement endommagées, forçant un nombre sans précédent de personnes à se réfugier dans des abris publics. Aujourd'hui encore, les habitants de Sint Maarten et d'autres citoyens des Caraïbes continuent d'en subir les conséquences.

Le lien entre changements climatiques et sécurité est clair et indéniable. L'augmentation des risques de catastrophes climatiques se traduit par une augmentation des menaces pour la sécurité humaine et une exacerbation des vulnérabilités. Les orateurs ayant pris la parole aujourd'hui l'ont démontré en rappelant que les catastrophes climatiques, comme les ouragans, ont de graves répercussions sur le développement socioéconomique et entraînent une dégradation de l'environnement.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis d'attirer l'attention du Conseil sur l'approche des « 3P » : si nous voulons prévenir, nous devons prévoir et nous préparer. Si nous pouvons prévoir les répercussions des catastrophes naturelles sur la sécurité, nous aurons fait un pas de plus vers la réduction des risques qui y sont liés. C'est pour cette raison que le Royaume des Pays-Bas a demandé à plusieurs reprises une évaluation et une analyse intégrées des risques, et le renforcement des capacités institutionnelles dans ce domaine. Les évaluations intégrées des risques devraient tenir compte de tous les multiplicateurs de menace, notamment du stress hydrique et des changements climatiques. À une réunion portant sur l'eau, la paix et la sécurité, que nous avons organisée selon la formule Arria avec la République dominicaine, entre autres, le World Resources Institute a présenté un outil d'alerte rapide permettant d'améliorer ce type d'évaluations. De tels outils peuvent aider les gouvernements et le système des Nations Unies à améliorer l'évaluation et l'analyse des risques.

Nous nous félicitons des progrès que le Conseil a accomplis à cet égard et l'encourageons à les étendre aux situations et aux contextes de mission des pays concernés. Des évaluations des risques correctes nous permettraient d'élaborer des stratégies communes de gestion des risques, autrement dit, de nous y préparer. Le système des Nations Unies et les États Membres doivent être mieux préparés non seulement à identifier les risques, mais aussi à renforcer les opérations y relatives et à mettre au point des programmes en conséquence. Il est donc essentiel que les mandats reflètent la nécessité d'une évaluation intégrée des risques et que les missions et les entités des Nations Unies disposent des capacités et des moyens institutionnels adéquats pour le

faire. L'ONU doit réagir avec cohérence dans tous ses domaines d'action afin de réagir en temps opportun aux risques de sécurité liés au climat et à l'eau.

En dehors de l'ONU, nous devons faire davantage pour partager les connaissances et les pratiques exemplaires et explorer des solutions concrètes. À cette fin, le 13 décembre 2018, le Royaume des Pays-Bas, en collaboration avec le Centre d'excellence pour le développement durable des petits États insulaires en développement et l'Agence de gestion des crises de la Communauté des Caraïbes, a organisé une conférence caribéenne sur la sécurité internationale. Ses résultats contribueront à la conférence internationale sur la sécurité qui se tiendra à La Haye les 19 et 20 février. Nous espérons que bon nombre de participants à la présente séance prendront part à cette conférence.

Pour terminer, si nos prévisions s'améliorent grâce aux dispositifs d'alerte rapide et si nous nous préparons mieux grâce à une action rapide, nous pouvons prévenir les conflits. Les objectifs de développement durable constituent le programme de prévention par excellence, dont la lutte contre les changements climatiques fait partie intégrante, comme énoncé dans l'objectif de développement durable no 13. Ses incidences sur la sécurité sont aussi pertinentes que l'élévation du niveau de la mer, la dégradation de l'environnement et le nombre croissant de catastrophes liées au climat qui affectent la sécurité humaine. Les habitants de Sint Maarten se souviennent très bien de ce que cela pourrait entraîner. C'est pourquoi nous attendons avec grand intérêt le sommet du Secrétaire général sur le climat qui se tiendra en septembre prochain. Ce sommet sera l'occasion d'aborder tous les aspects des changements climatiques, notamment leurs effets néfastes sur la paix et la sécurité internationales, et de bâtir des sociétés résilientes grâce à l'adaptation.

Comme l'a dit le Secrétaire général, les changements climatiques constituent la plus grande menace à laquelle notre génération est confrontée, et nous exhortons le Conseil à accorder à cette question la priorité qu'elle mérite en demandant des évaluations intégrées des risques et en encourageant l'élaboration de programmes tenant compte du climat et des conflits.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Belize.

M^{me} Young (Belize) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS).

Qu'il me soit permis de féliciter la République dominicaine, petit État insulaire en développement, pour son élection en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, et de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir eu le courage de décider de commencer votre mandat au Conseil de sécurité par un débat sur un sujet qui englobe une question qui est - sans conteste - l'une des plus importantes de notre temps.

Je peux le dire avec une conviction absolue, car je représente un groupe de pays qui sont en première ligne des changements climatiques. Si les habitants de nos îles et des États côtiers de faible élévation pouvaient s'asseoir avec nous aujourd'hui, ils nous parleraient des défis quotidiens auxquels ils sont confrontés pour assurer leur humble subsistance : des intrusions d'eau salée qui infiltrent leur eau potable et leur eau pour l'irrigation; des agriculteurs contraints de s'endetter davantage alors qu'ils tentent de s'adapter à l'évolution des précipitations; des pêcheurs forcés d'aller de plus en plus loin pour capturer leurs prises du jour, tandis que la vie marine migre vers des régions qui dépassent leur lieu de pêche traditionnel; des familles aux prises avec une montée des eaux et avec de super cyclones sans foyer, sans travail ou malheureusement même sans leurs êtres chers. Cette réalité se reproduit à travers le monde à un rythme alarmant et avec des répercussions sans précédent.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C (*Global Warming of 1.5 °C*), a conclu que les effets des changements climatiques causés par les activités humaines sont pires que prévu et que les risques y associés ont augmenté considérablement pour nos écosystèmes, nos économies et notre bien-être social. Par conséquent, ce que nous constatons dans les conflits liés à la rareté des ressources, aux déplacements massifs de populations et à la perte de territoires est la manifestation des risques associés mentionnés dans le rapport spécial du GIEC. Telles sont les expériences des personnes vulnérables aux changements climatiques dans le monde d'aujourd'hui, dont l'espoir déjà fragile pour la paix et la sécurité continue de s'amenuiser. Les conclusions du GIEC confirment qu'en l'absence de systèmes de transition drastiques, la trajectoire actuelle du réchauffement planétaire induit par l'homme aura des conséquences graves et souvent irréversibles sur notre planète, et s'accompagnera de répercussions humanitaires inéluctables.

Face à ces perspectives et aux effets déjà lourds de conséquences pour les populations et la planète, nous n'avons qu'un seul impératif mondial urgent, celui d'agir maintenant. Notre première réponse face aux changements climatiques et à l'atténuation des risques y afférents est une action climatique ambitieuse et définitive, conforme à la « science de 1,5 °C ».

Il est d'une importance capitale de veiller à ce que les pays en développement reçoivent l'appui dont ils ont besoin pour s'adapter et, lorsque nos capacités d'adaptation auront été épuisées, que nous ayons l'appui nécessaire pour faire face aux pertes et dommages. Nous réaffirmons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son processus connexe, notamment l'Accord de Paris, est le principal forum de négociation et de coordination de la riposte mondiale aux changements climatiques. L'AOSIS souligne qu'il est urgent d'accroître les ambitions à court terme pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Nous soulignons également qu'il est urgent de remédier au déficit persistant de financement de l'adaptation. De même, nous soulignons la nécessité d'un mécanisme international solide pour faire face aux pertes et aux dommages.

Nous espérons que le débat d'aujourd'hui débouchera sur un appel urgent lancé à la communauté internationale pour qu'elle prenne les mesures ambitieuses qui s'imposent, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et à celui de 1,5° C. Le résultat devrait également consister à demander à nos partenaires des pays développés de mobiliser les ressources nécessaires pour que les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, puissent avoir accès à un financement, à une technologie et à un renforcement des capacités prévisibles et supplémentaires adéquats.

Nonobstant l'action et l'appui nécessaires en matière de climat dans le cadre de la CCNUCC, nous devons également reconnaître que les changements climatiques ont des implications multidimensionnelles, même en dehors du cadre de la CCNUCC, et doivent donc être traités de manière coordonnée et concertée dans tous les cadres, mécanismes et organes compétents de l'ONU. Dans ce contexte, il est devenu de plus en plus nécessaire que le Conseil de sécurité comprenne mieux les risques pour la paix et la sécurité internationales découlant des changements climatiques et des catastrophes liées au climat, afin d'être en mesure d'agir en conséquence.

Nous notons avec satisfaction les efforts initiaux visant à inclure les évaluations des risques climatiques dans les rapports du Secrétaire général au Conseil, ainsi que les efforts visant à fournir aux opérations de maintien de la paix des informations et une formation sur les incidences des risques liés au climat pour la sécurité. L'AOSIS invite instamment le Conseil à mettre à profit ce débat pour susciter la volonté politique de veiller à ce que ces efforts initiaux soient normalisés et améliorés. À cette fin, nous proposons trois facteurs à prendre en considération.

Un facteur préliminaire consiste à veiller à ce que les travaux du Conseil de sécurité visant à déterminer les risques soient guidés par les meilleures données scientifiques disponibles sur les changements climatiques, telles que les rapports d'évaluation du GIEC. Un deuxième facteur connexe est la nécessité d'améliorer les capacités d'analyse du système des Nations Unies afin d'évaluer les menaces pour la sécurité liées aux changements climatiques en fonction des circonstances, des besoins et des situations spécifiques sur le terrain. Le troisième facteur est la nécessité de coordonner les travaux des autres organismes des Nations Unies et organisations internationales afin d'améliorer la capacité globale du système des Nations Unies d'aider les États et les autres parties prenantes, notamment les groupes les plus vulnérables, comme les femmes, les jeunes et les communautés autochtones, à atténuer ces menaces. Ainsi, le système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, est mieux à même d'identifier les menaces à la sécurité découlant des effets des changements climatiques, de s'y préparer et de jouer des rôles complémentaires afin d'empêcher que ces menaces ne s'aggravent au point où la paix et la sécurité internationales sont en danger.

Une compréhension plus globale des incidences des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales doit être considérée comme un maillon essentiel dans la chaîne d'une réponse mondiale aux changements climatiques. Cette riposte comprend des mesures visant à atténuer le réchauffement de la planète grâce à des objectifs plus ambitieux de réduction des émissions, à renforcer la résilience aux catastrophes et à s'adapter, à court et à long terme, aux effets des changements climatiques. En raison de leurs liens et de leur interdépendance, de nouvelles mesures s'imposent pour défragmenter le système des Nations Unies afin d'harmoniser ces actions et de faire en sorte que notre chaîne de réaction ne souffre ni lacune ni faiblesse.

Les changements climatiques sont une question qui transcende non seulement les nations et les frontières, mais aussi les normes et mandats institutionnels coutumiers. C'est une menace fondamentale pour l'avenir de notre planète et l'existence de toute l'humanité telle que nous la connaissons. Nous espérons que ce débat constituera un tremplin pour renforcer la réponse mondiale aux changements climatiques, et que le Conseil de sécurité sera résolu à faire sa part.

Je saisis cette occasion pour informer les participants de la manifestation parallèle intitulée « Renforcer la résilience et élargir les horizons du développement grâce à des partenariats mondiaux », que l'AOSIS accueillera le 19 février. Tous sont invités à y assister.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Tuvalu.

M. Laloniu (Tuvalu) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 membres des petits États insulaires en développement du Pacifique (PEID du Pacifique), à savoir Kiribati, Fidji, les États fédérés de Micronésie, Nauru, la République des Îles Marshall, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Palaos, Samoa, les îles Salomon, les Tonga, Vanuatu et mon pays, les Tuvalu.

Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'à la Mission permanente de la République dominicaine, les félicitations les plus chaleureuses du Pacifique pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. La famille du Pacifique vous remercie également d'avoir organisé ce débat sur les effets des catastrophes climatiques sur notre stabilité, notre paix et notre sécurité.

Nous nous associons à la déclaration faite par la Représentante permanente du Belize au nom de l'Alliance des petits États insulaires, ainsi également qu'à la déclaration faite par la Représentante permanente de la République de Nauru au nom des membres du Forum des îles du Pacifique représentés à l'ONU.

Les changements climatiques sont une menace mondiale pour la paix et la sécurité, provoquant un grave stress hydrique, des sécheresses plus longues, des inondations plus fréquentes et des cyclones plus violents et plus intenses. Tous les pays subissent les effets dévastateurs de catastrophes naturelles qui ne cessent de gagner en fréquence et en intensité.

Si les aspects liés au relèvement et à la reconstruction au lendemain d'un phénomène météorologique

extrême sont bien compris - bien que toujours très insuffisamment pris en compte -, la dimension paix et sécurité, elle, l'est moins. Nous, les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique, plaçons depuis de nombreuses années pour que les effets que les catastrophes d'origine climatique et les menaces qui pèsent actuellement sur notre mode de vie ont sur la sécurité soient dûment reconnus. Ces menaces sont une réalité quotidienne pour les habitants du Pacifique.

Nous appelons l'attention du Conseil de sécurité sur la fréquence accrue des catastrophes climatiques. Ne serait-ce que durant le mois qui vient de s'écouler, la région du Pacifique a été frappée par plusieurs cyclones tropicaux et dépressions, qui ont provoqué des pluies diluviennes, une montée du niveau de la mer et des inondations et endommagé des infrastructures vitales à Kiribati, dans la République des Îles Marshall, dans les Îles Salomon et aux Fidji.

Lorsque de petites économies comme les nôtres subissent des dommages année après année, elles ont beaucoup de mal à avoir suffisamment de marge de manœuvre pour se relever. Les catastrophes climatiques portent atteinte à notre stabilité économique et, en l'absence d'efforts urgents et sérieux, cette instabilité économique risque de remettre en cause la stabilité de la gouvernance et, plus largement, de la société en général.

En 2018, nos dirigeants du Pacifique, y compris ceux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ont réaffirmé que les changements climatiques constituaient la plus grande menace qui pesait sur les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des habitants du Pacifique. Ils ont reconnu que les changements climatiques contribuaient à l'apparition d'un contexte de sécurité régionale de plus en plus complexe, qui risque de nuire à la stabilité nationale et régionale et de créer une fragilité extrême.

Les PEID du Pacifique ont évoqué les effets d'une fragilité accrue dans de multiples instances, et nous confirmons à nouveau ici toutes ces analyses. Le Pacifique est désormais l'épicentre mondial de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les réseaux internationaux utilisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée pour le blanchiment d'argent, le trafic de drogue et le trafic illicite de migrants à travers les océans.

Nous nous adressons au Conseil de sécurité pour lui demander de reconnaître les graves incidences de cette question sur la sécurité internationale. Pour ce

faire, le Conseil de sécurité doit avoir un état de lieu et recevoir une analyse claire des incidences actuelles des catastrophes climatiques sur la sécurité; l'ONU doit mobiliser l'attention sur les questions de sécurité liées au climat grâce à l'action d'un représentant spécial; et les interventions préventives doivent être soutenues et encouragées afin d'éviter aux petits États de basculer dans des cycles prolongés d'instabilité.

Nous insistons sur la nécessité de disposer d'une évaluation et d'une analyse appropriées. Il est nécessaire de procéder à une évaluation de la capacité du système des Nations Unies de faire face aux incidences des changements climatiques sur la sécurité. Nous avons besoin de plus d'informations sur les dangers potentiels du lien entre sécurité et climat. Nous avons besoin d'évaluations concernant les moyens d'améliorer la surveillance et nos interventions. Nous avons besoin d'une analyse et d'informations sur les risques sécuritaires liés au climat afin que le Conseil soit mieux à même de prendre des décisions plus éclairées. Ces informations, évaluations et analyses permettront au Conseil et au système dans son ensemble de mieux se positionner et d'apporter une réponse ciblée qui fournira l'assistance dont les pays vulnérables ont besoin.

C'est pour cette raison que nous demandons qu'un représentant spécial sur le climat et la sécurité soit nommé. Une telle nomination permettrait de garantir une analyse adéquate, de combler les lacunes et de résoudre les problèmes de coordination entre les divers organes du système des Nations Unies. Nous réitérons notre appel en faveur d'un tel représentant spécial et sollicitons l'appui de tous les membres du Conseil à cet égard.

Pour ce qui est de l'avenir, nous ne pourrions relever les défis qui nous attendent qu'en changeant nos modes de fonctionnement. C'est pourquoi nous demandons instamment au Conseil de sécurité de ne pas fermer les yeux sur les problèmes de sécurité très réels que posent les changements climatiques, mais d'entendre notre appel à agir dès maintenant.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, mes meilleurs vœux pour votre présidence, dont je dirais que jusqu'ici elle a été extrêmement prolifique et très réussie. Je vous remercie d'avoir convoqué ce débat public et de me donner la possibilité d'exprimer

devant le Conseil nos vues sur la question à l'examen. Je tiens également à remercier les intervenants de ce matin.

Premièrement, il peut sembler étrange que le Conseil de sécurité examine les effets des catastrophes et des changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité a de nombreuses questions à son ordre du jour et on attend beaucoup de lui en termes d'action et d'efficacité s'agissant de régler les conflits existants et d'en prévenir de nouveaux. On pourrait penser qu'il est tout naturel que le Conseil se focalise sur ces problèmes plutôt que de s'aventurer dans l'examen de questions nouvelles et qui lui sont peu familières.

Deuxièmement, nous considérons que le lien entre le climat et la paix et la sécurité internationales n'a rien de distant, et nous pouvons attester, y compris dans ma zone géographique, du fait que les changements climatiques ont indiscutablement eu des effets négatifs et dangereux en Afrique et dans la région méditerranéenne, qui sont considérées comme des points chauds par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Troisièmement, je tiens à souligner tout particulièrement que, bien qu'étant la moins responsable des changements climatiques dus à l'homme, l'Afrique, notre continent, est le continent qui souffre le plus des graves périls que sont la désertification, la dégradation des sols, la sécheresse, l'élévation du niveau de la mer et l'acidification des océans. Il n'y a pas que le Sahel qui soit directement touché par les conséquences néfastes de ces phénomènes, les petits États insulaires en développement le sont aussi. Ignorer que la situation a des répercussions sur les populations déjà en proie à la pauvreté serait une erreur tragique. Les êtres humains se sont déjà entretués pour la nourriture et le logement dans les temps anciens, et ils continueront à se battre pour l'eau, la nourriture et le logement lorsque ceux-ci viendront à manquer ou que pour une raison ou pour une autre on les empêchera de satisfaire leurs besoins de base.

Quatrièmement, pour nous, c'est une évidence, la pauvreté et la rareté des ressources est ce qui permet à tous les groupes malfaisants, y compris les groupes terroristes et criminels, de prospérer comme ils le font au Sahel. Il est clair aussi que cette situation dangereuse va continuer de pousser les diverses populations concernées à partir de chez elles et à s'engager dans une migration forcée, généralement vers le nord, où elles sont persuadées que les ressources sont plus abondantes et la terre plus sûre, ce qui donne lieu à toutes les tragédies

dont nous sommes tous témoins aujourd'hui, comme en Méditerranée par exemple.

Cinquièmement, la situation est complexe et implique un grand nombre d'acteurs. Pour le Conseil de sécurité, la question est simple : les catastrophes naturelles dues aux changements climatiques provoquent-elles des conflits, ou les conflits nous empêchent-ils de nous attaquer aux problèmes environnementaux et de développement dans les zones concernées?

Sixièmement, nous pensons qu'il n'est pas illégitime de penser que le Conseil de sécurité a un rôle, une mission et une responsabilité qui restent à définir. En fait, le Conseil a commencé cette entreprise en 2011 en adoptant la première déclaration du Président du Conseil sur cette question (S/PRST/2011/15), et je rappelle aux membres qu'elle soulignait alors, à juste titre, les responsabilités et mandats de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Je me dois aussi de rappeler que nous nous sommes engagés, en tant que communauté internationale, à nous attaquer à ce problème par l'intermédiaire de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Il est important de rappeler qu'en 2011, la déclaration du Président du Conseil avait indiqué que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) avait un rôle et une responsabilité à cet égard, étant « l'instrument clef de la recherche d'une solution aux changements climatiques » (S/PRST/2011/15, 3^e paragraphe). Nous continuons de penser que l'Accord de Paris conclu au titre de la CCNUCC constitue le meilleur cadre pour aborder le problème, grâce à des engagements qui doivent être honorés.

Septièmement, mon pays continue de prôner la prévention et le règlement des conflits en s'attaquant à leurs causes profondes, qu'elles soient politiques, économiques, sociales ou – et aujourd'hui il faut le dire le plus clairement possible – environnementales. L'enjeu est multidimensionnel. Il est vrai que nous sommes encore en désaccord pour ce qui est de définir la notion d'« effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales », qu'il faudra préciser clairement d'une façon ou d'une autre. Entre-temps, le travail à ce stade – et, devrais-je dire, nos devoirs – doit commencer par la prévention et la coopération, en gardant toujours à l'esprit que personne n'est à l'abri des effets de l'inaction ou de l'indifférence.

Je voudrais mentionner en tant qu'exemple flagrant le cas de mon continent, l'Afrique. Ce matin, il a été dit à juste titre qu'il existe un lien entre l'assèchement

du lac Tchad et les activités terroristes. Il est évident que les groupes terroristes et criminels ont trouvé là un terrain fertile. La pénurie des ressources ne laisse d'autre choix aux populations que la migration forcée ou la soumission à des groupes scélérats. À ce stade, la question légitime est : que pouvons-nous faire et quel rôle concret le Conseil de sécurité doit-il jouer ?

Premièrement, nous devons nous appuyer sur les organisations régionales et coopérer et agir conjointement avec elles, et, dans notre cas précis, avec l'Union africaine. Les mécanismes sont maintenant en place. Je recommande vivement que la question des effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité figure aussi à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de sécurité avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Deuxièmement, s'agissant de la prévention, les mécanismes tels que l'Union africaine, mais aussi les entités sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que les opérations de maintien de la paix, sont parfaitement adaptés à l'objectif d'au moins informer le Conseil de sécurité de ce qu'ils pensent être les effets des changements climatiques. Troisièmement, nous devons compter sur le travail, notamment analytique, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des coordinateurs résidents du nouveau système des Nations Unies pour le développement.

Pour terminer, je voudrais demander un résumé clair du Président qui définisse les divers moyens d'aller de l'avant dans l'examen de cette question.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour féliciter la République dominicaine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et d'avoir appelé l'attention du Conseil sur cette importante question. La longueur de la liste des orateurs aujourd'hui témoigne de l'importance de cette question pour de nombreux États Membres. Comme d'autres l'ont dit, il ne fait aucun doute que les changements climatiques sont l'enjeu déterminant de notre époque, et je tiens à remercier le Ministre dominicain des relations extérieures, M. Miguel Vargas Maldonado, d'avoir organisé le débat crucial d'aujourd'hui, ainsi que les auteurs des exposés présentés ce matin.

Les Émirats arabes unis sont attachés à l'action sur les changements climatiques et nous attendons avec intérêt, plus tard cette année, le Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général. Nous saluons ses qualités de dirigeant et sa lutte inlassable contre les changements climatiques. Nous sommes donc fiers d'accueillir la réunion préparatoire du Sommet en juin à Abou Dhabi, comme l'a annoncé le Secrétaire général hier.

Voilà longtemps que les changements climatiques ont cessé d'être une question préoccupant seulement les écologistes. Faire face aux changements climatiques, ou, comme le disent les experts, « l'adaptation », est maintenant une réalité, puisque les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont confrontés à des températures extrêmes, à des catastrophes naturelles de plus en plus intenses et à des migrations humaines influencées par le climat. En outre, cette adaptation est souvent synonyme de secours et de planification humanitaires.

Bien qu'ils ne soient pas strictement un problème de sécurité au sens traditionnel, comme nombre d'orateurs l'ont dit aujourd'hui, et bien que d'autres questions dont débat le Conseil soient tout aussi importantes pour nous, il faut reconnaître que les changements climatiques aggraveront à l'avenir les préoccupations existantes en matière de sécurité et pourraient en créer de nouvelles. En fait, les experts militaires de nombreux pays ont conclu depuis longtemps que les changements climatiques posaient des menaces existentielles pour certaines nations qui risquent d'être déplacées ou de disparaître. En outre, l'insécurité alimentaire et hydrique, la perte des habitations, la détérioration des moyens de subsistance et le sentiment d'impuissance à la suite de catastrophes en série sont propices au désespoir, à l'extrémisme et, en conséquence, à l'instabilité.

Les Émirats arabes unis sont vivement préoccupés par les effets de ces enjeux pressants liés au climat, non seulement au sein de nos propres frontières mais aussi dans le monde entier, car nous savons que la sécurité de notre pays dépend de la sécurité des autres pays, et parce que nous savons que c'est en fait un problème auquel nous pouvons nous attaquer collectivement. Dans l'océan Pacifique et dans l'océan Indien, les changements climatiques menacent la survie même de nombreux petits États insulaires, et si nous n'agissons pas contre les changements climatiques, plusieurs de ces pays pourraient être dévastés en permanence, voire submergés par l'eau, ce qui déclencherait des déplacements

de population et créerait de nouvelles difficultés concernant l'intégrité et le contrôle territoriaux.

Aborder le lien entre les changements climatiques et la sécurité internationale ne requiert pas nécessairement de changer la manière dont le Conseil de sécurité fonctionne, mais nous devons faire davantage pour recadrer l'action sur les changements climatiques. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et le financement des moyens de subsistance dans les régions frappées par la sécheresse, bien que traditionnellement considérés comme des questions de développement ou des questions humanitaires, sont en fait des investissements dans la sécurité et doivent être compris en tant que tels.

De façon générale, les États Membres, les donateurs et le système des Nations Unies doivent s'attaquer directement à l'insécurité grâce à l'action climatique. Cela pourrait prendre la forme d'engagements à intensifier les efforts de développement dans les endroits qui sont les plus susceptibles de subir l'insécurité liée au climat ou qui la subissent déjà. Par exemple, de nombreux pays vulnérables aux changements climatiques ont des taux de chômage élevés, en particulier chez les jeunes. Des actions humanitaires et de développement ciblées fournissant des moyens d'existence, d'éducation ou de formation pourraient atténuer le risque que le chômage lié aux changements climatiques ne contribue à l'insécurité.

De même, les États Membres, les donateurs et le système des Nations Unies pourraient conjuguer leurs efforts actuels pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à un effort renouvelé pour construire des infrastructures résilientes dans les communautés vulnérables au climat. Par exemple, l'utilisation de l'énergie solaire pour alimenter en électricité les centres de santé, les écoles et les entreprises pourrait atténuer simultanément les changements climatiques et les facteurs qui contribuent à l'insécurité.

Les pays donateurs et les organismes internationaux de développement pourraient aussi affecter leur financement sur la base de modélisations scientifiques qui prédisent où les catastrophes climatiques vont probablement se produire. Un financement basé sur de telles prévisions peut permettre de renforcer la résilience dans les communautés à risque et d'endiguer les retombées d'une catastrophe naturelle déclenchant l'insécurité et la migration des personnes. Ce sont là des exemples des options concrètes et des engagements possibles que nous espérons mettre en évidence à la réunion préparatoire du

Sommet sur le climat, qui aura lieu en juin aux Émirats arabes unis. Nous nous réjouissons vivement à la perspective d'y accueillir tous les États Membres.

La séance d'aujourd'hui est la preuve que le lien entre les changements climatiques et l'insécurité est réel et qu'il est reconnu par la communauté internationale. L'action concrète et l'attention du Conseil de sécurité sont donc requises.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Maurice.

M. Soomaroo (Maurice) (*parle en anglais*) : Je félicite la République dominicaine de son initiative d'organiser le présent débat public sur le thème « Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales ». Nous apprécions tout particulièrement la note de cadrage (S/2019/1, annexe) qui aborde des questions pertinentes qui ont guidé nos discussions d'aujourd'hui. Nous sommes très heureux de voir un petit État insulaire en développement présider cette séance si importante.

Maurice s'associe à la déclaration faite par la représentante du Belize, l'Ambassadrice Lois Young, au nom de l'Alliance des petits États insulaires. Je remercie également de tout cœur les participants de leurs témoignages édifiants et des exposés qu'ils ont présentés ce matin.

Organiser des discussions sur les changements climatiques au Conseil de sécurité est une gageure, mais prendre des décisions exigeant une action volontariste de la part des États Membres est un défi encore plus grand. Nous saisissons donc cette occasion pour espérer sincèrement que le résumé qu'établira le Président aboutira à un plan d'action concret qui sera mis en oeuvre par les États Membres à plus ou moins brève échéance.

Les changements climatiques représentent un défi existentiel pour les petits États insulaires en développement, en raison de leurs vulnérabilités singulières. Toutefois, aucun pays n'est à l'abri des dangers des changements climatiques. La large participation des pays, grands et petits, à la séance d'aujourd'hui témoigne de l'importance que nous attachons tous à cette question. Lutter contre les changements climatiques est la responsabilité de chacun. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'environnement ou de développement, mais d'une menace complexe à la paix, à la stabilité et à la viabilité de notre planète, qui provoque des catastrophes humanitaires, contribue à la violence politique et pèse sur les capacités des gouvernements. On ne saurait trop insister

sur le fait que les migrations et les déplacements liés au climat peuvent provoquer des conflits et constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. Cette menace ne peut être combattue correctement que par une coopération accrue, un leadership mondial et un partage des responsabilités. Le Conseil de sécurité est donc la bonne instance pour affronter cette menace à la sécurité et à la prospérité de la planète.

C'est avec de grands espoirs que nous avons tous assisté à cette avancée historique qu'a été l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Mais il nous faut admettre aujourd'hui que, pour l'instant, les progrès sont très insuffisants. Partout sur la planète, les événements climatiques s'aggravent et prennent des proportions apocalyptiques. L'ère d'un réchauffement climatique sans précédent est à nos portes. Un récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a confirmé que les risques climatiques pour la santé, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité humaine et la croissance économique devraient s'aggraver même avec un réchauffement planétaire de seulement 1,5° C.

Pour mon pays, tous les indicateurs climatiques montrent des signes de détérioration. La hausse des températures de l'air et l'élévation du niveau de la mer, la baisse des pluies et des précipitations annuelles, l'érosion des plages - un pilier majeur de notre économie -

les sombres projections en matière de stress hydrique et le déclin possible de notre production agricole sont autant de facteurs qui risquent de mettre en péril nos moyens de subsistance et notre stabilité.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit que les changements climatiques sont la question déterminante de notre époque. Malheureusement, nous constatons que l'humanité est en train de perdre la course contre les changements climatiques. L'heure est venue pour nous d'aller au-delà des mots. Pour nous, le Conseil de sécurité demeure un élément de la solution à ce problème plus qu'épineux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier tous les participants, en particulier les personnes qui ont présenté un exposé.

Je pense que ce débat a été un bon débat, un débat réussi, avec 82 pays qui ont pris la parole et exprimé leur point de vue. Certains ne comprennent toujours pas ce que les pays en développement comme le nôtre ressentent. Nous vivons dans la crainte de disparaître ou d'être frappés par une catastrophe naturelle qui ramènerait nos économies 10 à 15 ans en arrière. J'espère que nous continuerons à parler haut et fort jusqu'à ce que nous soyons entendus.

La séance est levée à 18 h 15.